

DOCUMENT DE REFERENCE 2009



I. PRESENTATION GENERALE ET CHIFFRES CLES	2
II. PRESENTATION DU GROUPE.....	3
III. RAPPORT FINANCIER 2009	18
1. RAPPORT DE GESTION	19
2. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	30
3. COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2009.....	35
4. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2009	55
5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE EN 2009	67
IV. TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE	68
V. INFORMATIONS SPECIFIQUES	73
VI. TABLE DE CONCORDANCE	78

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 22 juin 2010 sous le n° D.10-0553 conformément aux articles 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financier. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.



PRESENTATION GENERALE ET CHIFFRES CLES

Société de conseil et d'ingénierie spécialisée en Business Intelligence, e-Business, CRM et ERP, Micropole-Univers est l'un des leaders de son marché. Une couverture nationale et européenne (7 sites en France, 3 en Suisse, 1 au Maroc) permet au Groupe d'accompagner ses clients sur l'ensemble des phases d'un projet, du conseil à la réalisation complète de la solution, ainsi que la formation.

Micropole-Univers intervient pour assister ses clients dans la conduite des transformations fonctionnelles, technologiques et organisationnelles. Ses prestations sont alignées sur les besoins d'aujourd'hui et de demain des moyennes et grandes structures.

▾ Chiffres clés

	2009 IFRS	2008 IFRS	2007 IFRS	2006 IFRS	2005 IFRS
<i>En millions d'euros (M€)</i>					
Chiffre d'affaires	94,2	92,4	78,5	69,5	69,1
Résultat opérationnel courant	3,6	4,4	3,2	1,7	1,9
Résultat net part du Groupe	2,5	2,7	1,7	0,1	-0,5
Endettement financier net	1,1	2,3	9,6	8,5	8
Ecarts d'acquisition	45,8	42,2	42,1	40,9	44,4
<i>En pourcentage (%)</i>					
Marge opérationnelle	3,8%	4,8%	4,1%	2,5%	2,8%
Marge nette de l'ensemble consolidé	2,6%	2,9%	2,2%	0,1%	-0,7%
<i>En millions d'euros (M€)</i>					
Capitaux propres	53,1	50,3	47,1	45,8	45,5
Total bilan	117,3	104,1	98,5	92,7	94,4



II. PRESENTATION DU GROUPE

1.1 Historique

1987 Création de MICROPOLE : conseil et intégration des nouvelles technologies informatiques

MICROPOLE a été fondé par Christian Poyau, anciennement Consultant Senior chez DELOITTE puis PEAT MARWICK Consultants et Thierry Létoffé, ingénieur au laboratoire d'études de la Division Autodirecteurs de DASSAULT ELECTRONIQUE. Le Groupe est créé sur trois principes fondateurs :

- Intervenir sur des problématiques Métiers (Finances, RH, Marketing, ...) en premier lieu auprès des directions opérationnelles de nos clients,
- Faire bénéficier les grands comptes de la plus-value offerte par les Nouvelles Technologies, et donc se positionner sur les technologies émergentes grâce à la Recherche & Développement et à un fort niveau d'expertise technique,
- Proposer des prestations à forte valeur ajoutée en tant qu'intégrateur, depuis le conseil jusqu'à la réalisation.

MICROPOLE est alors un pionnier sur les architectures Client / Serveur. Dès 1995, MICROPOLE se diversifie sur les premiers sites internet plus complexes (Intranet / Extranet) qui nécessitent la mise en œuvre d'une architecture technique élaborée (accès aux bases de données, solutions de sécurisation, cryptage, fédération de systèmes d'information hétérogènes, etc.) et qui offrent des services à forte valeur ajoutée.

1997 Intégration des technologies CRM

MICROPOLE se déploie sur l'axe complémentaire de la Gestion de la Relation Client, les contraintes des projets de CRM correspondant exactement au positionnement stratégique de MICROPOLE avec une forte capacité à intervenir sur les phases de conseil en amont, une expérience de maître d'œuvre.

1999 Premiers services Internet Mobile et multi-accès

L'activité Recherche et Développement de MICROPOLE détecte le très fort potentiel lié à la mobilité et au multi-accès. Des partenariats stratégiques sont conclus avec les acteurs majeurs du marché (éditeurs, constructeurs, opérateurs,...). Ceux-ci permettent à MICROPOLE de bénéficier d'une avance solide dans ce secteur très porteur.

2000 Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris

Septembre MICROPOLE lève 15 M€ sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

- Cours d'introduction : 9,1€ (haut de fourchette). Le placement est sursouscrit 22,5 fois.

Novembre Acquisition de SPHERIS, société de services entièrement dédiée aux projets Internet auprès d'une clientèle grands comptes.

2001 Acquisition d'UNIVERS INFORMATIQUE

Société de conseil et d'ingénierie en e-Business Intelligence dont l'expertise repose sur la maîtrise des principaux outils décisionnels (Business Objects, Hypérior, SAS, ...) avec un chiffre d'affaires en 2000 de 27,8 M€ et 360 salariés.

Naissance de Micropole-Univers

- Chiffre d'affaires 2001 pro forma : 59,2 M€.
- 700 collaborateurs.

2002 Premier Développement en Suisse

Septembre Acquisition de NETVERTIS (CA 2001 : 4 millions de francs suisses, 25 salariés), société de conseil et de services spécialisée dans le développement de solutions Internet d'entreprise avec un portefeuille de clients principalement dans le domaine de la Banque, de la Finance et de l'Assurance.

2003 Acquisition de CROSS SYSTEMS

2005 Regroupement des activités de Conseil : Création de Micropole-Univers Consulting

2007 Création de l'offre ERP

Acquisition d'APSAALYS, société de services entièrement dédiée aux projets ERP auprès d'une clientèle grands comptes dans le domaine des Sciences de la Vie.

2009 Renforcement de l'offre ERP

Acquisition d'ISARTIS, société de services entièrement dédiée aux projets ERP SAP dans les domaines de la gestion industrielle et des nouvelles technologies.

1.2 Le métier de Micropole-Univers

1.2.1 2009 : un marché des services IT dégradé

Avec une décroissance de 4%, le marché des Logiciels et des Services a connu en 2009, après 4 années de croissance consécutive, un véritable retournement. Tous les secteurs sont en décroissance, -2,5% pour les éditeurs de logiciels et -7% pour les sociétés de conseil en Technologies. Cette récession de l'économie française de 2,2% en 2009 a été la plus forte depuis l'après-guerre. Les logiciels & Services corrélés à l'investissement ont été en baisse de près de 8% en 2009 (source Syntec Informatique).

Certains secteurs tirent toutefois plus que d'autres la croissance vers le bas.

C'est particulièrement le cas pour le commerce, la distribution, le transport ou encore l'industrie alors que le secteur public et de l'énergie ont été les plus demandeurs en termes de logiciels et services IT. En termes de revenus, 57% sont issus de sociétés de conseil et services IT, 29% proviennent des éditeurs de logiciels et 14% sont générés par les sociétés de conseil en technologies.

Le recul affiché par le marché des logiciels et des services en 2009 est cependant loin d'être un cas isolé en Europe. Ainsi, le Syntec Informatique relève que certains pays font bien pire comme les Pays-Bas (-5%), l'Italie (-6%) ou encore l'Espagne (-7%). Même l'Allemagne devrait voir son marché IT reculer de 3% en 2009.

Dans un contexte économique difficile en 2009, le secteur des Logiciels & Services tire toujours partie de 4 moteurs structurels de croissance :

- La nécessité pour les entreprises d'adapter en permanence leur système d'information, notamment pour respecter les contraintes réglementaires et s'adapter au contexte environnemental changeant ;
- Le besoin d'innover pour se différencier dans un contexte de mondialisation ;
- L'exigence de rationaliser et d'optimiser les processus de production ;
- La tendance de fond à externaliser vers des spécialistes des Logiciels & Services et se concentrer sur son cœur de métier.

En termes de domaines applicatifs, les logiciels en gestion financière et BI ont été les plus demandés (comme en 2008), alors que les ERP sont loin d'avoir attirés les foules.

Les entreprises et les organisations perçoivent cependant de plus en plus clairement que développer de nouveaux produits, optimiser la productivité et réduire les frais généraux exigent le support de la fonction informatique afin d'optimiser l'efficacité et de fluidifier l'ensemble des processus de l'entreprise. **L'« informatisation » des métiers est en effet incontournable pour gagner en productivité bien entendu, mais surtout en consommation de ressources (financières et humaines).**

Dans un environnement mouvant qui nécessite une capacité d'adaptation et d'innovation constante, tant dans le service que dans la production de biens, les entreprises ont un besoin impérieux des nouvelles technologies pour supporter les transformations inhérentes au changement en continu, induit par la mondialisation des marchés et un contexte réglementaire de plus en plus contraignant. **Le marché des logiciels et services est structurellement porteur, vecteur majeur de la compétitivité, nécessaire à l'amélioration de la productivité et créateur de valeur ajoutée.**

1.2.2 Des compétences qui allient expertises métiers et technologies

Société Européenne de conseil, d'ingénierie et de formation spécialisée en optimisation de la Performance globale et opérationnelle de l'entreprise, Micropole-Univers est aujourd'hui un acteur majeur sur son marché en s'appuyant sur de fortes expertises métiers et sectorielles dans les domaines de la Business Intelligence, du Web & IT, de l'ERP et du CRM.

Micropole-Univers accompagne les entreprises dans la définition, la mise en œuvre, le déploiement et la conduite du changement de systèmes d'information pour :

- Le **pilotage des structures et de la performance** globale comme opérationnelle ou **BI** (reporting, tableaux de bord, analyse, élaboration budgétaire, consolidation, balanced scorecard, etc.) ;
- **La relation entre les individus interne ou externe à l'entreprise via le Web** ou **e-Business** (portails collaboratifs ou d'entreprises, site de e-commerce, knowledge management, gestion du contenu, open source, gestion des référentiels) ;
- **La gestion de l'ensemble des processus opérationnels d'une entreprise ou ERP**, en intégrant l'ensemble des fonctions de cette dernière : la gestion des ressources humaines, la gestion comptable et financière, mais aussi la vente, la distribution, l'approvisionnement, le commerce électronique.
- **La connaissance et la gestion du client** ou **CRM** (outils pour les forces de vente, gestion de campagnes, CRM analytique, valeur client) ;

Micropole-Univers a développé une approche fonctionnelle différenciante, axée sur l'optimisation des processus et sur la connaissance du métier de ses clients. Ses équipes pluridisciplinaires (directeurs financiers, contrôleurs de gestion, consultants sectoriels et/ou produits, ingénieurs de réalisation, etc.), sont spécialement formées pour mettre à profit le meilleur des technologies de Business Intelligence, Web & IT, de l'ERP et du CRM pour être au plus près des enjeux des clients.

➤ **Le Marché de la Business Intelligence : concentration, statut-quo et faible croissance caractérisent le marché de la BI en 2009**

Après 2007 qui aura été l'année de toutes les concentrations sur le marché des logiciels décisionnels, 2008 a vu la poursuite des rachats provenant des principaux éditeurs du marché mondial des logiciels (BEA et ClearApp rachetés par Oracle, Ilog racheté par IBM, Datallegro et Fast rachetés par Microsoft). Sur 2009 la concentration s'est poursuivie : rachat par **Informatica d'Applimation** (02-09), de **SUN par Oracle** (04-09), de **SPSS par IBM** (07-09), de **IDS Scheer par Software AG** (07-09), de **Opalis Software par Microsoft** (12-09), de **Xenos par Actuate (12-09)**, de **HyperRoll par Oracle** (11-09), les actifs d'**Amalto Technologies** par **Talend** (12-09).

La progression en 2009 du marché a été en forte diminution par rapport à 2008 pour atteindre une croissance de 2,6% seulement contre 9,6% en 2008 (source IDC Avril 2010).

Par nature, la Business Intelligence permet de supporter l'efficacité des processus métiers de l'entreprise et d'en suivre les performances au quotidien et ces solutions sont aujourd'hui reconnues comme ayant une action significative dans l'amélioration des résultats et de la croissance des entreprises. L'ouverture et les évolutions des marchés (délocalisations, mondialisation des économies, concentrations), la consolidation des portefeuilles et l'indispensable fidélisation des clients alimentent les projets de Business Intelligence. Les entreprises, entrées pour la plupart en phase de maturité sur le pilotage des performances financières, définissent et mettent en place aujourd'hui des indicateurs de mesure, d'analyse et de suivi de leurs activités métiers.

Ainsi, les activités autour de la Business Intelligence continuent de représenter la majeure partie des activités de Micropole-Univers (près de 49% du CA en 2009) que ce soit en conseil fonctionnel (finance, RH, ventes, marketing) ou technique (architectures BI, choix solutions, gestion des référentiels financiers (MDM)), en intégration spécifique ou des progiciels du marché (cf. partenariats de Micropole-Univers), en TMA fonctionnelle et applicative et en formation.

La présence de Micropole-Univers parmi les deux spécialistes en Business Intelligence dans le top 7 des grands intégrateurs Français (Capgemini, Sopra, Unilog, Accenture et IBM IGS) (source PAC 2009) prouve que la BI reste toujours un sujet de niche qui nécessite des compétences métiers (élaboration budgétaire, consolidation, ABC Costing, gouvernance, risques & conformité, etc.) et technologiques pointues. Cette expertise, particulièrement plébiscitée par le marché, est clairement un des vecteurs de croissance majeure de la société.

➤ **Le marché du Web & IT**

2009 a confirmé la reprise des investissements Internet initiée en 2006. Ce marché est en croissance impressionnante depuis 2002. Une progression à deux chiffres chaque année, soit une prévision de plus de 600% de croissance sur les 6 dernières années en font toujours *LE* marché porteur actuel.

Selon l'étude publiée pour l'année 2009 par la Fevad et le Secrétariat d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme et des Services, à l'occasion du bilan du commerce électronique 2009, les ventes en ligne ont progressé de 26% en 2009. Cette étude repose à la fois sur les informations recueillies auprès de 32 sites internet, parmi les sites leaders, participant au panel Fevad/iCE 30 et sur le montant agrégé des transactions réalisées par les principales sociétés prestataires de paiement pour le compte de près de 60 000 sites internet. Résultats annuels pour 2009 : une hausse sur un an de 26%.

La croissance sur un an (à périmètre constant) se maintient donc pour les sites leaders, notamment grâce aux bons résultats enregistrés au cours du 4ème trimestre. L'accélération de croissance au dernier trimestre profite à l'ensemble des secteurs représentés au sein du panel. C'est le cas notamment des produits techniques qui progressent de +8% et des produits textile/Mode dont les ventes progressent de +13%, dans un marché en recul (-3,4 % janvier-décembre 2009, source IFM). Tous deux conservent en 2009 leur rythme de croissance de 2008 en partie grâce au succès des ventes à l'occasion des fêtes de fin d'année. Le secteur du e-tourisme enregistre une hausse annuelle de 7%, sur un marché du voyage en recul (- 7% novembre 2008-octobre 2009, source CETO). Après un ralentissement de la croissance au premier semestre (+5%) le secteur s'affiche en hausse de 12% au 4ème trimestre. Enfin, les sites de ventes aux professionnels (ou B2B), après un début d'année difficile, retrouvent le chemin de la croissance au dernier trimestre (+5%). Au total, l'ensemble des 60 000 sites étudiés (y compris les sites du panel Fevad/iCE 30), ont vu leur chiffre d'affaires progresser sur un an de 26%. Le chiffre d'affaires global du commerce électronique peut ainsi être estimé à 25 milliards.

24,4 millions de Français achètent sur internet, et plus de 2 millions ont franchi le pas en 2009. Selon les derniers résultats de l'Observatoire des Usages Internet de Médiamétrie, rendus publics à l'occasion du bilan e-commerce, le nombre de cyberacheteurs au 4ème trimestre 2009 poursuit sa progression avec une croissance de 9% sur un an. Désormais, le profil du cyberacheteur se rapproche de celui de l'internaute et l'on note en particulier une progression de +13% du nombre de cyberacheteurs âgés de 50 à 64 ans.

L'explosion de l'offre se poursuit : **64 100 sites marchands actifs soit 35% de plus en un an.**

Au cours des 12 derniers mois, le nombre de e-commerçants a franchi un nouveau record avec 64 100 sites marchands actifs recensés, soit une augmentation de 35% par rapport à 2008. Au total, environ 17 000 nouveaux sites marchands actifs ont vu le jour en 2009 (vs 11 800 en 2008). Il se crée près de 2 sites marchands toutes les heures en France. Parallèlement, la typologie des sites marchands en fonction du nombre de transactions mensuelles évolue. Le nombre moyen de transactions par site continue de progresser. Ainsi, le nombre de sites qui enregistrent moins de 10 transactions par mois diminue à nouveau (29,9% en 2009 contre 55% en 2005) tandis que le nombre de sites réalisant de 100 à 1 000 transactions par mois augmente (14% en 2005 contre 21,1% en 2009). Enfin, 500 sites procèdent à plus de 10 000 commandes mensuelles et une cinquantaine d'entre eux à plus de 100 000.

Ainsi, au même titre que les autres acteurs du marché, les activités de Micropole-Univers en e-Business (architectures, portail, e-commerce, intranet, extranet, etc.) ont bénéficié du marché de renouvellement des sites.

Les principaux investissements vont également vers la construction de référentiels uniques à usage interne et externe (par exemple dans la distribution, afin de réduire les délais de réapprovisionnement et donc les coûts de stockage, les enseignes partagent un référentiel unique produit leur permettant de passer des commandes groupées plus souvent et à moindre coût) et la qualité des données.

De la même manière, la criticité de ces problématiques a soutenu les prestations de Micropole-Univers dans le conseil en urbanisation du SI (schémas directeurs) et en alternative de médiations inter-applicatives, l'intégration d'architectures orientées services et de services web et des MDM, des Moteurs de Règles (BRMS) et des Mashup d'entreprises.

➤ **Le marché des ERP (Entreprise Resource Planning) ou PGI (Progiciel de Gestion Intégrée)**

Un Progiciel de gestion intégré (PGI) (en anglais Enterprise Resource Planning ou ERP) est un « logiciel qui permet de gérer l'ensemble des processus opérationnels d'une entreprise, en intégrant l'ensemble des fonctions de cette dernière comme la gestion des ressources humaines, la gestion comptable et financière, mais aussi la vente, la distribution, l'approvisionnement, le commerce électronique.

Le principe fondateur d'un ERP est de construire des applications informatiques (paie, comptabilité, gestion de stocks...) de manière modulaire (modules indépendants entre eux) tout en partageant une base de données unique et commune. Cela crée une différence importante avec la situation préexistante (les applications sur mesure existant avant les ERP) car les données sont désormais supposées standardisées et partagées, ce qui élimine les saisies multiples et évite (en théorie) l'ambiguïté des données multiples de même nature. Les progiciels de gestion intégrés ont connu leur essor en profitant de l'évolution nécessaire des systèmes d'information pour le passage de l'an 2000 puis pour la mise en place de l'euro. En effet, il était séduisant de remplacer tous les logiciels de gestion de l'entreprise par un intégré offrant « l'état de l'art » plutôt que d'engager des corrections des programmes existants plus ou moins anciens. Si cette démarche a parfois donné lieu à des démarrages dans l'urgence, l'enjeu de la mise en place d'un PGI aujourd'hui n'est plus de passer l'an 2000, mais d'optimiser la gestion des flux logistiques et financiers de l'entreprise. Dans ce contexte, les logiciels de niche deviennent de plus en plus concurrentiels face à de grands PGI qui, certes, ont une vaste couverture fonctionnelle, mais qui, une fois sortis de leur cœur de métier, traitent de manière plus complexe (voire moyenne) certaines fonctions.

Avec un chiffre d'affaires d'environ 39 milliards de dollars en 2009, le marché de l'ERP a été assez largement touché par la crise avec une baisse de 11 % liée principalement à la diminution des ventes de licences et de services. Dans cette période de turbulence, le marché est placé sous le signe de la spécialisation, de la consolidation, de la mondialisation et de l'innovation. Le marché de l'ERP est largement concentré et placé sous la forte domination des deux leaders : SAP (17 mds \$) et Oracle (7,8 mds \$). Trois autres éditeurs seulement dépassent le milliard de dollars de chiffre d'affaires : Sage (2,4 mds \$), Infor (2,0 mds \$) et Microsoft (1,1 mds \$). Pour le cabinet Forrester, quatre facteurs façonnent l'évolution du marché : consolidation, spécialisation par industrie, innovation et émergence du modèle SaaS.

Un marché sous influence de 4 facteurs :

- **La spécialisation par industrie** n'est pas nouvelle, mais se poursuit sans cesse avec la prise en compte de besoins nouveaux. Oracle et SAP proposent des solutions pour une vingtaine d'industries différentes. Chez nombre d'éditeurs de taille intermédiaire, une spécialisation encore plus poussée leur permet de se positionner par rapport aux deux leaders. Lawson par exemple est particulièrement bien implanté dans les secteurs de la santé, de l'agroalimentaire et de la mode. Enfin, il y a des spécialistes par nature : Qad dans l'industrie manufacturière ou IBS dans la distribution.
- **L'innovation technologique** constitue le fondement du développement logiciel. De nouvelles fonctionnalités voient le jour : profils d'utilisateurs très détaillés, prise en compte plus flexible des processus, intégration des fonctions de BI (le rachat de BO par SAP en a été l'exemple le plus significatif), interfaces client riches intégrant les outils traditionnels (exemple de l'accord SAP/Microsoft autour de Duet, mais aussi au sein même des produits Microsoft qui est présent sur les deux terrains) et intégration des technologies Web 2.0.
- Le troisième facteur qui touche tout le logiciel concerne la **montée en puissance du mode SaaS** (Software as a Service). Aujourd'hui, tous les éditeurs ont une stratégie SaaS, il est vrai, plus ou moins avancée. Les données qui remontent des utilisateurs semblent indiquer que les freins traditionnels au déploiement du SaaS (Sécurité, TCO et intégration) sont moins importants aujourd'hui. Toutefois les solutions ERP en mode SaaS ne sont pas encore très nombreuses par comparaison à des domaines comme le CRM ou les RH. Parmi les pure players de l'ERP en mode SaaS, on peut mentionner NetSuite, Intact et Workday.
- Le quatrième facteur qui influe sur le marché des ERP est la montée en puissance de **l'open source** qui gagne en maturité principalement auprès des PME et timidement auprès des grands comptes à cause de la faible couverture fonctionnelle comparée aux grands acteurs du monde ERP. Mais certains projets animés par des éditeurs et des communautés d'utilisateurs sont très actifs et leur enrichissement progresse rapidement. Parmi les ERP Open Source on peut citer **Openbravo, Neogia, OpenERP, Compiere et ERP5**. Mais attention leur modèle de développement ouvert, l'existence d'une communauté d'utilisateurs et de développeurs active, l'accès libre à la documentation et l'augmentation régulière et importante de nouvelles fonctionnalités ne sont pas les mêmes selon les éditeurs d'open source. Il faut donc rester vigilant !

➤ Le marché du CRM (Customer Relationship Management)

Coincé entre le décisionnel et l'ERP, le marché du CRM a connu les plus grandes difficultés depuis quelques années. Après trois années particulièrement sombres et en forte décroissance (2001, 2002, 2003) le marché s'est repris petit à petit pour enfin renouer avec la croissance depuis 2004 (+2,6%), une croissance de 4,1% en 2005 de 4,8% en 2006 et de 8% en 2007 (source PAC 2007). En 2009, le marché du CRM continue sa progression rapide. Les ventes totales de logiciels de gestion de la relation client ont dépassé les 9 milliards de dollars en 2009 au terme d'une croissance de 12,5% par rapport à 2008 (source Gartner 2009).

La GRC (Gestion de la relation client), ou CRM (Client Relationship Management) continue de connaître un regain d'intérêt en 2009 due principalement au Web 2.0, à la spécialisation des solutions et à la multiplication des applications accessibles à distance qui ont dopé le marché pour atteindre 1,75 Md€. Après le repli des années 2002/2005, l'offre se retrouve aujourd'hui en phase d'accrétion autour de quelques grands noms (Siebel, Pivotal, Salesforce, Microsoft, SAP, Selligent...).

Le mode SaaS (Software as a Service) continue clairement à doper le marché du CRM et a représenté près de 20% du marché total contre seulement 15% en 2007. L'intérêt dans les applications de type réseaux sociaux s'est largement développé alors que l'activité des entreprises - ventes, marketing, services - est de plus en plus impactée par les forums on line.

Comme sur le marché de la Business Intelligence, le marché du CRM a vu ces deux dernières années quelques grandes opérations de fusion/acquisitions comme par exemple Pivotal et Saratoga qui ont rejoint CDC Software, KDP qui a intégré Sage. En parallèle, le marché a été pris en main par les ténors de l'ERP tels SAP et Oracle qui, à eux deux, dépassent 50% du marché au niveau mondial. Oracle avec le rachat de Siebel se trouve en première position en termes de nombre d'utilisateurs. Alors que SAP suit une bonne progression avec sa dernière version SAP CRM 2007. Mais de nouveaux entrants tentent de profiter de la reprise des investissements et modifient les modèles économiques établis, notamment Salesforce.com ou Sugar-CRM. De même, Microsoft commence à percer grâce à la version 3 de Microsoft Dynamics CRM.

En 2009, l'interfaçage de CRM avec les autres processus de l'entreprise est presque achevé. Ces concentrations sont incontestablement liées à l'évolution même des fonctions du CRM. Auparavant vendue aux directions générales ou commerciales sans forcément passer par le Directeur des systèmes d'information (DSI), la gestion de la relation client restait une application isolée dans l'entreprise. Désormais les décideurs demandent à l'intégrer au système d'information, et à l'interfacer avec tous les autres processus de l'entreprise.

Le CRM analytique connaît toujours en 2009 une croissance supérieure à 8% alors que les projets de CRM opérationnel ont progressé de 5%. A noter par ailleurs que certaines applications CRM semblent à nouveau prisées. « Beaucoup d'entreprises investissent désormais davantage dans l'automatisation des forces de vente, l'e-commerce, le marketing internet, la gestion de la fidélité et le self-service des clients, afin de réduire le coût des transactions commerciales » d'après le Cabinet IDC.

De leur côté, les centres de contacts ont crû au rythme moyen du marché, portés par les problématiques d'approches multi-canal.

Aujourd'hui, le secteur est toujours soutenu par les grands comptes (qui génèrent plus de 50% des ventes de licences) mais le mid-market le dynamise fortement. Ce dernier a crû en 2009 de plus de 16%, les PME représentant désormais près du tiers des ventes. Les secteurs d'activité français qui adoptent le plus de solutions CRM sont les entreprises financières (29%), l'industrie (22%), les communications (14%) et la distribution (12%) (source IDC).

1.2.3 Un positionnement sur des prestations à forte valeur ajoutée

Micropole-Univers accompagne ses clients sur l'ensemble du cycle de vie de leur projet d'entreprise et conduit les transformations fonctionnelles, technologiques et organisationnelles inhérentes à leur réussite.

1.2.3.1 Nos quatre métiers

➤ L'activité Conseil

- **Management et organisation** : analyse des impacts et des transformations technologiques, organisationnelles et fonctionnelles, analyse de l'existant (informatique, ressources, compétences), conception de l'architecture technologique et organisationnelle, conduite du projet et du changement.
- **Pilotage des Performances** : traductions de la stratégie en objectifs d'amélioration (indicateurs de performance par activité, process et métier), conception de la plateforme décisionnelle de pilotage des performances, mise en œuvre des solutions (pilotage stratégique, financier ou opérationnel).
- **Gouvernance Informatique** : urbanisation du Système d'Information (schémas directeurs, plans correctifs, plans d'évolutions et de mobilisation des ressources), conseil en choix technologiques, assistance à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, tableaux de bord de pilotage des projets, gestion de la qualité.
- **Stratégie e-Business** : analyse des plus-values, conseil en fonctionnalités et services, conception fonctionnelle (processus métiers, workflows, production éditoriale, ergonomie), conception graphique, conception technique, conduite des projets internet, e-commerce, intranet, extranet, portail, mobilité.

➤ L'activité Ingénierie

- **Conception et intégration** : intégration de progiciels, développements spécifiques (standards éditeurs ou open-source), rationalisation et intégration d'architectures e-Business (SOA, web services, EII, ESB, EAI) et décisionnelles (AGL, ETL, pilotage, reporting, OLAP, Mining, datawarehouses), Sourcing et Tierce maintenance applicative corrective, évolutive ou préventive.

- **Pilotage stratégique et opérationnel** : Balanced Scorecard, Business Performance Management, pilotage par les marges ou par les coûts (ABC/ABM), pilotage par les objectifs (LOLF), pilotage opérationnel (processus métiers).
 - **Pilotage Financier** : reporting financier et opérationnel, planification et élaboration budgétaire, mise en conformité réglementaire (IAS/IFRS, LSF, Solvency II,...), consolidation statutaire, pilotage par les résultats.
 - **Pilotage des ventes et optimisation du marketing clients** : pilotage par la valeur clients, pilotage de la performance marketing, reporting des ventes et pilotage commercial/réseau, e-commerce, extranet clients, intranet commercial, solutions mobiles FDV.
 - **Pilotage de l'efficacité des Ressources Humaines** : contrôle social et pilotage par les coûts de la masse salariale, reporting légal, pilotage des compétences et des carrières, portail et e-services RH, gestion des savoirs et développement de l'employabilité (e-learning et knowledge management).
 - **Pilotage de l'efficacité des achats et fluidification de la chaîne logistique** : optimisation des processus et business activity monitoring, pilotage des achats et des stocks, pilotage par les marges, extranet fournisseurs ou distributeurs, reporting terrain, traçabilité et suivi de la chaîne logistique (RFID et mobilité).
- **L'activité Formation : Micropole-Univers Institut**
- **Ingénierie pédagogique** : conseil en méthodologies pédagogiques et en choix technologiques, conception de la solution de formation, conseil en architectures e-learning ou de knowledge management, intégration dans l'existant et/ou le portail, validation des acquis.
 - **E-learning** : conception des contenus e-learning, adaptation catalogue existant, catalogues de contenus en ligne standardisés, contenus spécifiques.
 - **Dispositifs de formation** : formations inter-entreprises certifiées (CFA sur les principaux partenaires du Groupe / 6 sites), formations spécifiques, délégation de formateurs, centres de ressources, coaching, transfert de compétences, formations utilisateurs aux applications métiers, professionnalisation (alternance ou qualifiante).

1.2.3.2 Nos principales offres

➤ En Business Intelligence

- **Conseil en SID / nouvelles plateformes décisionnelles** : On estime que la totalité des grands comptes a au moins une application décisionnelle. Le déploiement des applications à l'ensemble des métiers de l'entreprise et auprès d'un nombre d'utilisateurs de plus en plus important n'en est qu'à ses débuts. Les besoins des entreprises en rationalisation de leurs investissements en Business Intelligence sont déjà porteurs mais ont encore un fort potentiel de développement. Il s'agit pour les organisations de trouver un compromis entre les exigences des fonctionnels (bénéfices métiers), entre les pressions des directions générales (maîtrise des investissements et des coûts de maintenance), et entre les contraintes de la direction des systèmes d'information (existant applicatif, consommation de ressources, performances, médiation inter-applicatives). De plus, l'arrivée des plateformes décisionnelles unifiées marque une avancée dans la démocratisation de la Business Intelligence, avec des services BI à la volée, et offre un socle unique sur lequel va pouvoir être déployé l'ensemble des outils permettant de traiter les projets de SID unifiés. Notre offre comprend des prestations en amont comme le conseil en choix technologiques et en architectures du SID (AGL, ETL, pilotage, reporting, OLAP, Mining, datawarehouses), en méthodologies (Balanced Scorecard, Pilotage par les objectifs, les marges ou les coûts ABC/ABM, Business Performance Management, Pilotage financier ou opérationnel), en migration et bien entendu en intégration des progiciels du marché, en développement spécifique, en missions technologiques ou fonctionnelles (sourcing consultants et ingénieurs et en tierce maintenance applicative des applications décisionnelles).
- **Management et pilotage financier** : Le renforcement réglementaire et les exigences de transparence accrues des marchés (normes IAS/IFRS, LSF, Bâle II, LOLF), l'importance grandissante de la notion de responsabilité des dirigeants, les opérations de fusions-acquisitions qui nécessitent une vision consolidée des activités et des résultats, sans compter la nécessité des dirigeants de mieux connaître leurs activités et leurs performances afin de se concentrer sur les plus profitables et agir sur la productivité,... Autant de raisons qui poussent les grandes entreprises, et plus récemment les moyennes, à s'équiper d'outils de pilotage financier. Les directions financières sont confrontées à des fréquences de plus en plus soutenues et des délais de plus en plus courts, elles ont besoin de davantage d'informations liées à l'écriture comptable, de données plus fiables et produites plus fréquemment et d'une visibilité optimale sur l'ensemble des centres de profits et leurs résultats. Les chantiers associés sont considérables et porteurs en terme d'offres pour Micropole-Univers, déjà fortement présent sur ce marché : analyse et pilotage des centres de profit, contrôle des actifs, fluidification des process de reporting financier, juridique, fiscal et opérationnel, simulation financière, planification et élaboration budgétaire, consolidation statutaire, etc.
- **Pilotage de la performance** : Les Directions générales éprouvent le besoin d'aller plus loin que le simple pilotage financier, et recherchent à fluidifier les échanges entre la Direction Financières et les entités opérationnelles pour gagner en visibilité globale, identifier les leviers d'amélioration et faire à terme que chaque activité s'aligne sur les priorités budgétaires de l'entreprise. Les organisations sont aujourd'hui en train de définir et de mettre en place des indicateurs de mesure, d'analyse et de suivi de leurs activités métiers. Elles sont 80% à l'avoir déjà fait sur au moins une de leurs activités et 5% seulement à avoir mis en place un réel système de pilotage des performances couvrant les trois niveaux de pilotage, financier, opérationnel et stratégique (étude Micropole-Univers 2008).
- **Pilotage de l'efficacité des Ressources humaines et des compétences** : Cette offre, lancée en 2004, est porteuse pour l'entreprise et devrait confirmer son potentiel dans les prochaines années: reporting légal et système d'information décisionnel unifié, contrôle de gestion social, pilotage par les coûts de la masse

salariale, pilotage des compétences et des performances individuelles et collectives, analyse et pilotage des ressources, suivi de l'efficacité du service RH et de la pertinence des investissements (suivi des coûts / profil / canal de recrutement, suivi des indicateurs de turn-over, baromètre social, etc.).

↳ En Web & IT

- **MDM/référentiel de données** : Une entreprise dispose souvent de plusieurs bases de données rangées chacune au sein d'un système d'information ou derrière une application métier particulière (gestion comptable, ventes, gestion des ressources humaines, serveur de suivi de production, etc.). Dans cette logique, les processus de mise à jour de données sont réalisés parallèlement par des équipes différentes par le biais d'outils hétérogènes. Un contexte structurel qui engendre des risques d'incohérences entre applicatifs. D'où l'importance de s'attacher à l'harmonisation des données. Micropole-Univers aide les organisations à choisir parmi les solutions de Master Data Management (MDM) celle qui correspond le mieux à leur réalité, à mettre en œuvre et à organiser en interne une véritable politique de gouvernance des données puis à mettre en place cette synchronisation sur le terrain.
- **Conseil en architectures e-Business et gouvernance informatique** : La priorisation des investissements, la maîtrise des coûts de maintenance et la planification des consommations de ressources sont devenues la règle. Le système d'information est aujourd'hui reconnu comme colonne vertébrale de l'entreprise, il doit en soutenir les objectifs d'optimisation des frais généraux, supporter l'efficacité des processus métiers et donner des outils aux fonctionnels de l'entreprise pour qu'ils gagnent en productivité au quotidien ... tout en répondant à des contraintes accrues de gouvernance informatique visant à aligner le système d'information au plus juste des besoins de l'entreprise. Micropole-Univers les conseille sur l'ensemble du cycle de vie de leur projet : conseil en choix technologiques et en architectures (schémas directeurs, AMOA/AMOE, conduite des transformations et adhésion au changement...), intégration des architectures e-Business et développement applicatif (schéma directeur, SOA, web services, EII, EAI, migration technologique, intégration logicielle et en open source, etc.).
- **Portail d'entreprise et e-services** : La démarche portail spécifique de Micropole-Univers et la maîtrise des chantiers associés (Architectures orientées services, Identity Management et SSO, Web Content Management, Intégration des applications (EAI, web services), développement et reprise de contenus/composants, e-services) correspondent aux attentes des entreprises. Elles souhaitent fédérer les applicatifs, les données, les processus métiers et les informations de l'entreprise autour d'une interface unique afin d'optimiser les modes d'organisations collectifs internes et fluidifier les échanges avec ses différents publics (salariés, clients, fournisseurs, partenaires commerciaux).
- **Mashup d'Entreprise** : Le potentiel des Mashup a été révélé d'abord par des premières applications grand public : des sites qui ont combiné sur la même page, des informations concernant des coordonnées postales et la carte géographique Google™ Maps positionnant ces adresses. Le Mashup est en effet un applicatif qui combine plusieurs applications Web en une seule, qui assemble leurs interfaces utilisateurs en les liant les unes aux autres et bâtit ainsi des applications dites composites. Ce concept est apparu en même temps que le Web 2.0, ce Web qui réunit sous une bannière unique de nouveaux concepts tels que blog, programmation AJAX, flux RSS, outils de partage et collaboratifs. Jusqu'alors, ce sont les développeurs Web et non les utilisateurs finaux qui se sont chargés d'associer sur la même page Web ces informations. Le prochain défi des Mashups sera d'arriver à ce que les plus avertis des utilisateurs puissent eux-mêmes composer leurs propres applications composites sans programmation.
- **Les Search Based Applications (SBA)** : Les **Search-Based Applications** constituent pour les DSI une réponse métier innovante aux problématiques de surabondance d'information disponible (bases de données, ERPs, messages électroniques, documents bureautiques, multimédia, blogs, flux RSS, intranets, web...) et surtout de la grande difficulté qu'ont les collaborateurs dans l'entreprise à rechercher la bonne information et à prendre des décisions sur la base d'une compréhension satisfaisante de leur environnement. Conçues sur la base de technologies de type Index et Web, les SBAs offrent aux entreprises les moyens de concevoir rapidement des services d'accès à l'information innovants pour leurs collaborateurs, leurs clients et leurs partenaires sans bouleverser les architectures en place. Qu'il s'agisse d'offrir à une équipe marketing les moyens de construire une vision à 360° de ses clients, à un département Finance de réconcilier les causes et les conséquences d'une baisse de chiffres d'affaires, à un opérationnel dans la logistique de prendre une décision rapidement pour modifier un mode d'acheminement ou encore à un service Clients de construire un centre d'appels en quelques semaines, tous les métiers de l'entreprise sont concernés.

↳ En ERP (Enterprise Resource Planning)

- Micropole-Univers a formalisé son expertise dans la maîtrise des systèmes de back-office par la création d'une entité et d'un centre de compétences dédié aux ERP. Il a pour objectif de consolider ses liens avec les grands noms de l'ERP (SAP, Oracle, Sage, Qualiact,...) et de développer des applications transversales répondant aux enjeux actuels des directions Finance, RH, etc. et ayant trait au pilotage de la performance, à la gestion de la relation client et à la Gestion des Risques et de la Conformité (GRC). Les experts de cette entité cultivent une double compétence :
 - Compétences métiers avec une expertise pointue en gestion industrielle et dans le domaine des hautes technologies
 - Management du Plan Industriel et Commercial, Planification multi-sites
 - Gestion des Services après ventes et des flux retours
 - Gestion des flux inter-sites, logistiques et financiers
 - Gestion des coûts de revient

- Une solution de Manufacturing Execution System (MES) : une solution globale de suivi de production, pilotage d'atelier
- Maîtrise indéniable des composants applicatifs des ERP notamment sur SAP et Qualiatic
 - Finance et Contrôle de gestion
 - Gestion Commerciale, ADV
 - Achats, Logistique
 - Production
 - Gestion de la Maintenance
 - SAV
 - Gestion des Ressources Humaines...

Nos experts assurent des missions de conseil et accompagnent les entreprises dans l'intégration de solutions de gestion intégrées, avec les systèmes décisionnels, e-Business et CRM déjà en place. L'équipe de Micropole-Univers s'appuie sur ses expertises dans les domaines concernant les meilleurs standards méthodologiques, les dernières innovations technologiques, les plates-formes SOA du marché (WebSphere, NetWeaver, Oracle Application Server, .net...) et dans les domaines de la gestion et de l'optimisation des référentiels de l'entreprise (MDM)

↳ En CRM (Customer Relationship management)

- **Optimisation des processus de relation client** : En s'adaptant aux spécificités métiers de ses clients, Micropole-Univers leur assure une totale cohérence entre leur stratégie autour de la relation client et la technologie, grâce au développement d'applications métiers, faciles à utiliser et à intégrer. Notre offre s'articule autour de :
 - SFA (processus de développement et de suivi de l'activité commerciale),
 - du Marketing opérationnel (ciblage complexe, gestion des campagnes, plateforme multi-canal),
 - du Service clients (gestion des contrats de service et support au consommateur final, hotline, helpdesk, centre d'appels),
 - du CRM Analytique (Base de données clients, connaissance clients, marketing de l'offre, Real Time Decision).

1.2.4 L'environnement concurrentiel

Les concurrents de Micropole-Univers sont soit des très grandes SSII généralistes (Capgemini, Logica, Atos Origin, Sopra) ou des cabinets de conseil (Accenture, Ineum) soit des SSII de taille comparable à Micropole-Univers et également spécialisées sur nos marchés en particulier :

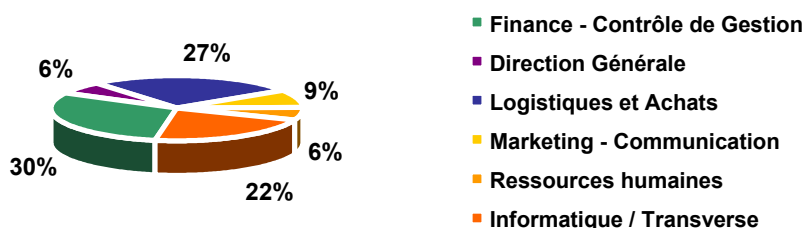
- Dans le domaine de la Business Intelligence : Business & Decision, Keyrus, Klee,
- Dans le domaine du e-Business : SQLI, Valtech, Business & Decision,
- Dans le domaine du CRM : Business & Decision, Devoteam.

Micropole-Univers se différencie notamment au travers :

↳ De fortes compétences métiers

Micropole-Univers a développé une approche fonctionnelle différenciante, axée sur la connaissance du métier de nos clients. Les projets métiers de Micropole-Univers mettent en œuvre des compétences techniques et fonctionnelles très diverses. C'est pourquoi les équipes sont pluridisciplinaires (directeur Financier, contrôleurs de gestion, consultants produits, architecte fonctionnel et technique, ...) et spécialement formées pour intervenir le plus en amont des projets en ayant comme interlocuteurs directs les directions opérationnelles.

↳ Répartition des directions opérationnelles adressées



➤ Une forte expérience et une expertise éprouvées de maître d'œuvre sur les projets importants

Le Groupe a mis en place une certification qualité MBox™ pour l'ensemble de ses ressources. L'ensemble de ses consultants et ingénieurs sont certifiés MBox™, une méthodologie normalisée, rigoureuse et éprouvée, résultat de 20 ans de capitalisation sur la conduite de projets au service de ses clients (meilleures pratiques, retours d'expériences, expertises, méthodologies et démarches).

Cette certification garantit le pilotage et la maîtrise de projets tout au long de leur cycle de vie selon nos engagements en terme de délais, de coûts et de bénéfices attendus ; une qualité constante des livrables, la maîtrise des risques, l'anticipation des dérives, des performances optimales et l'appropriation par les utilisateurs des nouveaux outils.

Cette aptitude à maîtriser le déroulement des projets est un critère de choix important pour les entreprises, qui considèrent de plus en plus cette compétence comme un facteur déterminant dans le choix de leur prestataire.

➤ Une forte culture d'innovation et de Recherche et développement

Micropole-Univers entretient une démarche pro-active de veille technologique et de R&D. Le Groupe anticipe les avancées technologiques en validant et en acquérant une connaissance précoce des technologies émergentes. Cette approche lui permet d'enregistrer une forte avance au moment des ruptures technologiques, de conseiller ses clients sur les réelles valeurs ajoutées, de bénéficier d'une expérience significative lorsque les marchés mûrissent et d'être réactif en se positionnant si ces technologies se révèlent porteuses.

Cette approche pragmatique de la R&D a pour objectif de valider très en amont le potentiel technique, l'intérêt économique des technologies et les applications opérationnelles porteuses pour les entreprises. Cette démarche permet à Micropole-Univers de maîtriser très tôt les techniques et de proposer des applications apportant un bénéfice réel à ses clients. A titre d'exemple, Micropole-Univers est le leader français dans le domaine de la mobilité en ayant conçu et développé de très nombreux projets innovants dans ce domaine

Micropole-Univers est labellisée Entreprise Innovante et labellisée Oséo (ex ANVAR) par l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche.

1.3 Les clients de Micropole-Univers

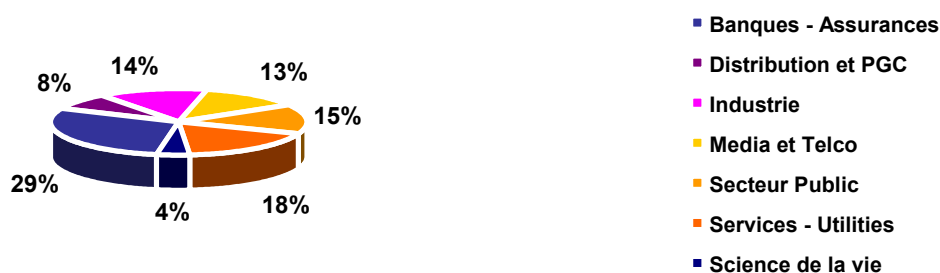
La fidélisation Clients à toujours été au centre des préoccupations de Micropole-Univers. Preuve de l'attachement du Groupe Micropole-Univers à la valeur d'écoute de ses clients, le Groupe a été classé en 2007 comme en 2008 dans le top 20 des 150 sociétés les plus proches des DSI par l'observatoire des Marchés et des Contrats.

Micropole-Univers est organisée autour d'offres déclinées par secteur d'activité afin d'être au plus proche des attentes de ses clients et surtout, de renforcer sa connaissance des comptes, de capitaliser sur les projets réalisés et les expertises mises en œuvre.

Micropole-Univers intervient principalement sur des projets BtoB auprès d'une clientèle constituée de moyennes et grandes structures (plus de 80% des groupes du CAC 40 ont fait appel aux services de Micropole-Univers) qui plébiscitent sa démarche centrée sur le ROI et la valeur ajoutée des NTIC.

Le Groupe compte plus de 800 clients en 2009 et a toujours veillé à ne pas dépendre d'un secteur d'activité en particulier.

➤ Répartition des clients par secteur d'activité



1.4 Les partenaires de Micropole-Univers

Depuis son origine, Micropole-Univers a su entretenir des relations privilégiées avec ses partenaires. Cette collaboration étroite s'est orchestrée autour de choix d'Ingénierie, de Business et de Marketing. Elle s'articule autour des grands principes suivants :

- Détecter et se positionner en amont sur les nouvelles opportunités de marché ;
- Capitaliser sur les compétences ;
- Développer une véritable expertise et une valeur ajoutée sur les projets ;

- Mener des actions communes sur les solutions et les comptes.

Cette collaboration permet au Groupe d'anticiper les problématiques du marché pour répondre au mieux aux attentes des grands-comptes et les accompagner dans la durée.

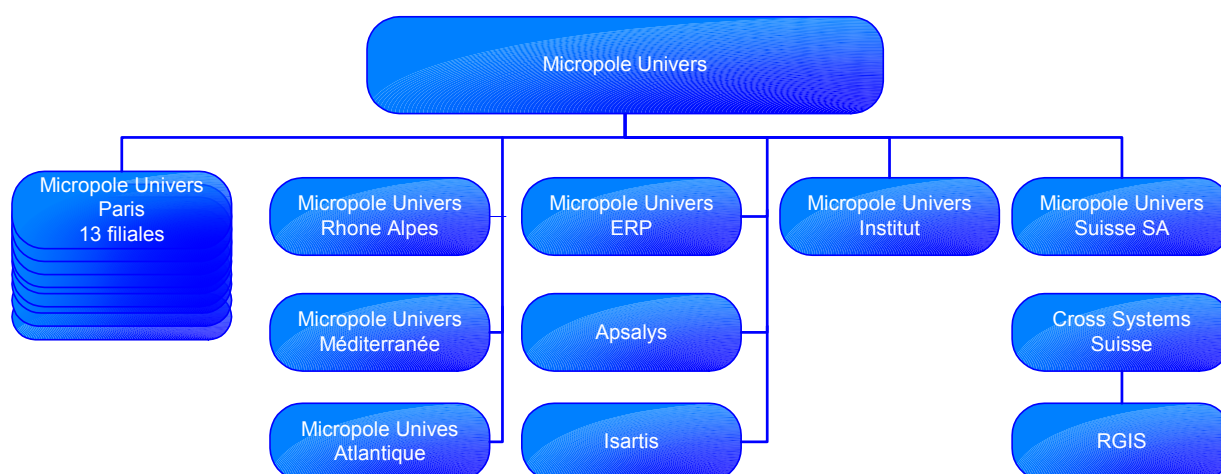
L'année 2009 a été marquée par une évolution du marché vers de nouveaux éditeurs open source et toujours une concentration des acteurs (dans le domaine de la BI comme de la gestion de contenu), les faits les plus marquant étant le rachat de Sun par HP et de SPSS par IBM.

Micropole-Univers s'inscrit auprès de ses clients comme un intégrateur à forte valeur ajoutée capable, au-delà des enjeux techniques, d'apporter un savoir-faire métier unique et une connaissance des processus de l'entreprise. Les prestations proposées vont donc au-delà de la simple fourniture d'outils techniques. Ainsi, Micropole-Univers et ses partenaires réalisent des projets dont le but n'est pas simplement de mettre en œuvre des moyens techniques, mais bien de créer de la valeur ajoutée pour les entreprises clientes :



1.5 Organisation juridique et principales filiales du Groupe

L'organigramme ci-après présente la structure juridique de Micropole-Univers au 31 décembre 2009.



Les principales évolutions des entités juridiques composant Micropole-Univers ont été les suivantes :

- 1987** Création de la société MICROPOLE SOFTWARE
- 2000** Acquisition de SPHERIS par MICROPOLE



- 2001** Acquisition d'UNIVERS INFORMATIQUE par MICROPOLE (entérinée par l'AGE du 10/09/2001), qui devient MICROPOLE-UNIVERS
Fusion par voie d'absorption de SPHERIS par MICROPOLE –UNIVERS (le 28/12/2001)
Création de Micropole-Univers Suisse (filiale détenue à 99% par Micropole-Univers)
- 2002** Acquisition de NETVERTIS par Micropole-Univers (entérinée par l'AGE du 25/11/2002)
Acquisition du Groupe CROSS SYSTEMS par le biais d'une Offre Publique d'Echange (détenu à 90,10% par Micropole-Univers)
- 2004** Acquisition de la société CONCEPTWARE
Création de LP Conseil, qui devient Micropole-Univers Consulting en janvier 2005
- 2007** Apport partiel d'actif de l'activité CROSS SYSTEMS Company au profit de CROSS SYSTEMS Ingénierie
Signature d'un accord de cession de la société CROSS SYSTEMS Company auprès d'une société à prépondérance immobilière
Fusion de la société CROSS CONSULTING dans CROSS SYSTEMS Suisse
Acquisition de la société Apsalys.
- 2009** Acquisition de la société ISARTIS et de la société RGIS (Suisse).

1.6 Les ressources humaines

1.6.1 Organisation de la société

Micropole-Univers a été créée par Christian Poyau et Thierry Létoffé qui continuent à en assurer la direction générale. L'équipe de direction est également composée de Cédric Pin, Directeur Général Adjoint, Patrice Godart, Directeur du Conseil, Nathalie Choux, Directrice des Ressources Humaines, Philippe Mayca, Directeur Administratif et Financier et Renaud Finaz de Villaine, Directeur Marketing et Communication.

Micropole-Univers est ensuite structurée en entités opérationnelles. Ces entités correspondent soit à un secteur géographique soit à une offre. Chaque entité est dirigée par un manager qui est responsable de la marge opérationnelle de son entité. Cette organisation présente de multiples avantages et notamment :

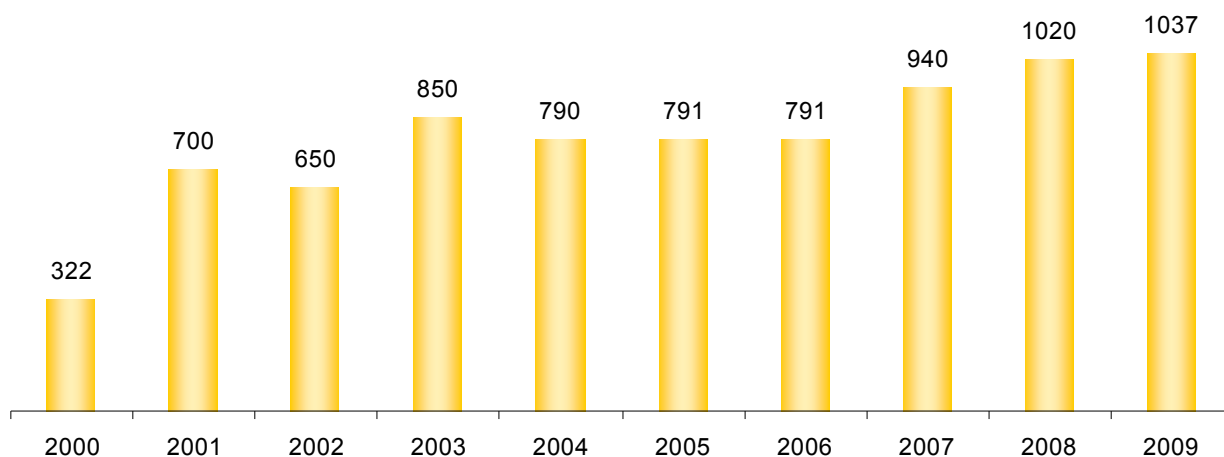
- responsabiliser les managers sur la bonne marche de la Société et de sa rentabilité,
- avoir des forces commerciales dédiées à un secteur déterminé afin d'avoir la meilleure réactivité possible avec les clients,
- avoir une proximité plus importante avec les collaborateurs et de capitaliser les connaissances.

1.6.2 Evolution des effectifs du Groupe

En 2008, le Groupe a accueilli près de 300 nouveaux collaborateurs répartis sur l'ensemble de nos entités et activités. 2008 a marqué la reprise de l'embauche des juniors, notamment par l'intégration de stagiaires de fin d'études, qui constituent notre capital pour l'avenir. L'année 2008 nous a également permis de renforcer nos équipes avec des profils confirmés (entre 3 et 5 ans d'expérience et plus) sur des postes d'experts, consultants seniors et responsables projets.

2009, en raison de la crise, aura été une année charnière. Même si nous n'avons pas gelé les embauches, celles-ci ont fortement diminué, conséquence du manque de visibilité que nous avons sur l'année. Même si la prudence est de mise, 2010 semble démarrer sous de meilleurs auspices.

Le personnel est constitué en grande majorité (plus de 85%) d'ingénieurs ou d'universitaires (bac + 4 ou 5). L'âge moyen des collaborateurs est de 34 ans, avec 26% de femmes et 74% d'hommes.



La société utilise pour le suivi de son activité un indicateur mesurant le taux d'activité de ses salariés. Cet indicateur, exprimé en pourcentage, mesure la part du temps de travail (hors congés légaux) des personnels salariés productifs directement imputée à des prestations facturables. Sont exclus des personnels productifs, les personnels

affectés à temps plein aux fonctions commerciales, administratives, et de direction. Sont également exclus les personnels en longue maladie, en congé sabbatique ou en congé parental de longue durée. Sont considérés comme du temps de travail non directement imputé à des prestations facturables, les activités d'avant-vente, de R&D, de réunion interne, de formation, de délégation, de maladie de courte durée, de congé maternité, congé pour événements familiaux, ainsi que le temps d'inter-contrats. Pour l'exercice 2009, le taux d'activité, s'élève à 96.89 %.

1.6.3 La stratégie RH au cœur des préoccupations du Groupe

Depuis sa création, Micropole-Univers a placé la gestion des ressources humaines au centre de sa stratégie de développement. Une équipe dédiée travaille en concertation étroite avec la direction générale et les directions opérationnelles, afin d'assurer un développement durable de son capital humain. Ses actions se déclinent sur différents axes (processus d'évaluation et de mise à niveau des compétences, fidélisation, soutien aux managers, etc.), et ce, tout au long de la vie professionnelle des collaborateurs, quelle que soit leur fonction.

➤ Une démarche recrutement à très forte valeur ajoutée

Micropole-Univers est intimement convaincu que la valeur de l'entreprise repose sur la qualité de ses collaborateurs. Il est donc important de préciser que la politique de recrutement du Groupe ne répond pas à des besoins court terme ; nous faisons en effet le pari de recruter pour bâtir une équipe dynamique et à potentiel, impliquée dans le projet de société. Nous recherchons avant tout des talents qui auront l'envie de grandir avec nous et à qui nous offrons la possibilité de réaliser leur projet professionnel. Un processus de recrutement très qualitatif et concerté est ainsi mis en œuvre. La cellule recrutement, partie intégrante de l'équipe de la direction des ressources humaines, accompagne les directions opérationnelles dans l'évaluation de leurs besoins et l'aboutissement de leurs projets de recrutement.

➤ Des relations soutenues avec de nombreuses écoles et universités

Micropole-Univers estime qu'il est essentiel de nouer de réels partenariats entre l'école et l'entreprise pour entretenir une forte cohérence entre les besoins actuels du marché et les choix professionnels des apprenants. Dans cette optique, Micropole-Univers entretient des relations suivies avec de nombreuses écoles d'ingénieurs et universités et a mis en place, avec plusieurs d'entre elles, un partenariat très actif. Il s'agit là d'un véritable échange entre l'école et l'entreprise pour une meilleure intégration professionnelle des jeunes diplômés. Nous partageons avec les étudiants notre expertise en Business Intelligence, e-Business, CRM et ERP, ainsi que notre savoir-faire technologique et fonctionnel selon les formules les plus adaptées à leur cursus : cours, conférences, accompagnement à la recherche d'emploi, animation de forums, parrainage de promotions, sponsoring d'associations sportives, etc. L'objectif de ces interventions est d'apporter aux étudiants une ouverture sur le monde de l'entreprise, ses réalités opérationnelles, économiques, structurelles et sociales. L'entreprise partage avec le corps enseignant sa vision des évolutions du marché et des tendances technologiques de demain. Toutes les écoles et formations avec lesquelles nous travaillons (UTC, EISTI, ESME Sudria, EFREI, Dauphine, ESC, ESSEC, EPITA, Institut Galilée principalement) ont la particularité d'être ouvertes sur le monde de l'entreprise, et donc d'apporter aux étudiants une formation de base solide orientée au maximum vers la réalité terrain à laquelle ils seront confrontés à la sortie de leur cursus. Elles ont su développer chez leurs étudiants la capacité à s'adapter à toute situation, valeur fondatrice et fondamentale du Groupe Micropole-Univers.

➤ Un accompagnement et un suivi individuel tout au long de la vie professionnelle

Micropole-Univers attache une attention toute particulière à l'accueil et au suivi de ses collaborateurs. Encadrés par leurs managers opérationnels, les collaborateurs sont accompagnés dès leur entrée dans la Société (présentation du Groupe et de son fonctionnement, complément de formation, ...). Ils sont guidés tout au long de leur parcours professionnel (temps de rencontre réguliers avec les managers, les ressources humaines et la direction générale, entretiens de fin de mission, entretiens annuels et bilans de compétences, coaching, ...). En 2009, plus d'un collaborateur sur deux a été formé, et près de 5% de la masse salariale ont été consacrés à la formation. En outre, la croissance importante de notre Groupe entraîne nécessairement de nombreuses perspectives de carrière et d'évolution pour tous les collaborateurs : opportunités techniques ou fonctionnelles, montée en compétences managériales et mobilité géographique à échelle nationale ou internationale.

➤ Des valeurs à partager

Parce que Micropole-Univers évolue dans l'univers du service, il est important de souder les équipes autour d'objectifs et de valeurs communes : l'esprit d'équipe et de service, l'engagement, le partage de la connaissance, le respect des objectifs et l'écoute du client. Autant de valeurs fondamentales de l'entreprise et de la gestion de ses hommes. Le Groupe a ainsi choisi de limiter la taille des unités opérationnelles : cette organisation permet de préserver la fluidité des rapports en limitant les niveaux hiérarchiques, de favoriser les échanges et la connaissance mutuelle, et d'entretenir une ambiance conviviale. Micropole-Univers s'est donc toujours attaché à créer un cadre et une ambiance de travail chaleureuse, conviviale et propice aux échanges : des locaux ouverts, des salles de détente et de loisirs, l'organisation de soirées Groupe, mais aussi par entités, des moments de rencontres extra-professionnelles, ... autant d'événements qui rythment le temps de travail des collaborateurs. Résultat du succès de cette dynamique : les collaborateurs de Micropole-Univers font eux-mêmes la promotion de leur entreprise auprès de recrues potentielles. La cooptation et les réseaux sociaux ainsi activés par les collaborateurs ont permis près de 50% de nos recrutements en 2009.

1.7 Politique de développement à 3 ans

1.7.1. Stratégie

Dans un contexte économique difficile, la concurrence exacerbée par l'ouverture des marchés et la nécessité d'améliorer leur productivité et leur rentabilité, les entreprises donnent la priorité à des investissements visant à améliorer les processus métiers de l'entreprise afin d'en optimiser l'ensemble des performances (informatiques, financières,

opérationnelles). Elles privilégient les solutions présentant un retour sur investissement direct et mesurable en termes de bénéfiques utilisateurs, organisationnels, de gains en réactivité sur leur marché, de productivité et de diminution des frais généraux. Selon les dernières analyses de plusieurs grands instituts de recherche, les entreprises devraient continuer à investir dans les solutions visant à optimiser leurs investissements passés (rationalisation des investissements et des infrastructures, déploiement des applications existantes dans l'entreprise, portails d'entreprise), à gagner en efficacité sur leur marché et en connaissance de leurs activités (Business Intelligence : consolidation et élaboration budgétaire, pilotage des performances et aide à la décision mais aussi, extranet clients ou partenaires commerciaux, e-commerce).

Les prestations de Micropole-Univers couvrent les secteurs identifiés comme les plus porteurs à savoir la Business Intelligence, le Web & IT, l'ERP et le CRM. Le Groupe présente ainsi une offre de services large et répondant aux demandes actuelles des sociétés. De plus, il est à noter que seule une collaboration étroite entre les applications décisionnelles et les systèmes Back Office permet aux entreprises de disposer de toute l'information nécessaire au bon suivi de la gestion des performances globales comme opérationnelles tout en remplissant leurs objectifs de qualité et de traçabilité des données.

Les dirigeants-fondateurs entendent donc poursuivre leur politique de développement en conservant une stratégie de positionnement sur des prestations à forte valeur ajoutée..

1.7.2 Axes de développement

Les principaux chantiers 2010 de Micropole-Univers consistent à :

- poursuivre le développement de ses prestations verticales en amont autour du Conseil en renforçant ses expertises fonctionnelles comme technologiques autour de produits de niches,
- augmenter la part de Business Intelligence et de l'activité E-Business en Suisse et en régions,
- accélérer son développement et sa présence sur le théâtre Européen,
- renforcer le développement commercial, l'intégration et la notoriété de l'activité ERP issue de croissance externe.

Les perspectives économiques pour l'année 2010 sont difficiles à prévoir dans ce contexte de crise financière marquée. Le Syntec Informatique prévoit pour 2010 un environnement en cours de stabilisation. Concernant les Logiciels & Services le secteur devrait progressivement renouer avec la croissance, même si négative sur le 1^{er} trimestre, celle-ci devrait être positive sur le second trimestre pour atteindre 1% sur 2010. Le Groupe entend néanmoins consolider ses positions en terme de croissance de son chiffre d'affaires, et en phase avec les prévisions Syntec, le Groupe anticipe sur 2010 une croissance organique supérieure à 2009 et une augmentation sensible de ses marges.

1.7.3 Politique de croissance externe

Après plusieurs opérations d'acquisitions en 2007 & 2009, Micropole-Univers entend poursuivre sa stratégie de croissance externe autour de cibles de taille modeste facilement intégrables dans son modèle économique. Le Groupe s'est doté de nouveaux moyens financiers pour mener à bien de nouvelles opérations et oriente ses recherches sur les marchés européens comme le Benelux, la Suisse, l'Europe du Nord, et naturellement la France. La cohérence industrielle reste au cœur des préoccupations du Groupe et dirigera les choix qui seront effectués par Micropole-Univers avec le souci du retour sur investissement de ces opérations de rapprochement.

Au cours des trois derniers exercices, aucune acquisition ni investissement significatif n'a été réalisé au delà des seuils de significativité proposés dans la rubrique 5.2.1 du schéma figurant dans la Guide d'élaboration du document de référence à l'attention des valeurs moyennes et petites dans sa mise à jour le 10 décembre 2009 (seuil inférieur à 20% de la valeur des immobilisations incorporelles inscrites au bilan).

1.8 Evolution du capital social de Micropole-Univers

1.8.1 Capital social

Le capital social de Micropole-Univers s'élève à 1 410 755,75 € divisé en 28 215 115 actions de 0,05 € de nominal entièrement libérées.

1.8.2 Évolution du capital social

Date de l'Assemblée	Nature de l'opération	Nominal	Prime de fusion/émission	Nouveau capital	Nombre d'actions
	Constitution de la Société	100 F	-	60 000 F	600
25 mars 1991	Augmentation de capital par incorporation d'une partie des bénéfices	250 F	-	150 000 F	600
6 avril 1992	Augmentation de capital par incorporation d'une partie des bénéfices	350 F	-	10 000 F	2 600
10 mai 1994	Augmentation de capital par incorporation d'une partie des bénéfices	500 F	-	300 000 F	600
30 juin 1995	Augmentation de capital par incorporation de réserves	500 F	-	800 000 F	1 600
28 juin 1996	Augmentation de capital par incorporation de réserves	500 F	-	1 000 000 F	2 000
21 déc. 1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves	500 F	-	1 600 000 F	3 200

30 juin 2000	Augmentation de capital apport en nature des titres groupe MICROPOLE à MICROPOLE SOFTWARE	500 F	4 407 033 F	2 416 000 F	4 832
20 sept. 2000	Introduction des actions sur le Nouveau Marché et augmentation de capital	0,05 €		327 500 €	6 550 000
29 déc. 2000	Augmentation de capital consécutive à l'apport d'actions de SPHERIS	0,05 €	5 614 569,50 €	353 345,80 €	7 066 916
10 sept. 2001	Augmentation de capital consécutive à l'apport d'actions d'UNIVERS INFORMATIQUE	0,05 €	31 029 883,20 €	553 280,60 €	11 065 612
25 nov. 2002	Augmentation de capital consécutive à l'apport d'actions de NETVERTIS	0,05 €	536 500 €	567 780,60 €	11 355 612
12 déc. 2003 (1)	Augmentation de capital consécutive à l'offre publique d'échange initiée sur les titres de CROSS SYSTEMS COMPANY	0,05 €	5 208 106 €	743 683,80 €	14 873 676
15 mars 2004 (2)	Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription	0,05 €	10 598 417 €	1 086 922,20 €	21 738 444
3 nov. 2005 (3)	Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA)	0,05 €	7 894 086 €	1 399 412,30 €	27 988 246
18 déc. 2007	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions et de BSA	0,05 €	176 882 €	1 410 545,45€	28 210 909
27 fév. 2009	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription d'actions	0,05 €	3 461,54 €	1 410 755,75 €	28 215 115

(1) Micropole-Univers a procédé à l'acquisition de la Société CROSS SYSTEMS COMPANY au moyen d'une offre publique d'échange (OPE) initiée sur la totalité du capital social de celle-ci. A l'issue de l'OPE qui s'est déroulée du 30 octobre 2003 au 3 décembre 2003 inclus, 5 472 544 actions ont été apportées sur 6 073 690 actions composant le capital de Cross Systems Company, permettant à Micropole-Univers de détenir à 90,10% du capital de Cross Systems Company. Micropole-Univers a donc procédé à l'émission de 3 518 064 actions en échange des actions Cross Systems Company apportées à l'offre.

(2) Afin de financer l'opération d'acquisition de la société Cross Systems Company, Micropole-Univers a décidé de procéder à une augmentation du capital social en numéraire avec droit préférentiel de souscription par émission de 6 864 768 actions représentant un montant nominal total de 343 238,40 euros.

(3) Afin de financer le développement de l'entreprise tant en croissance organique qu'en croissance externe, Micropole-Univers a procédé à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription par mise à la disposition du public d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) qui s'est déroulée du 4 octobre 2005 au 14 octobre 2005 inclus. Le nombre total d'ABSA qui ont été souscrites au titre de l'augmentation de capital susvisée était de 6 249 802 actions nouvelles.

Agissant en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil d'administration de la Société réuni le 27 septembre 2005 qui faisait lui-même usage de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale à caractère mixte du 30 juin 2005 d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, le Président a décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 312 490,10 €, par émission de 6 249 802 actions nouvelles de 0,05 € chacune de valeur nominale, jouissance au 1^{er} janvier 2005. Les résultats de ladite augmentation de capital effectuée par Micropole-Univers ont été publiés dans l'avis Euronext n°2005-4201 en date du 31 octobre 2005. Ces actions nouvelles de la Société ont été admises sur Eurolist (compartiment C) et directement assimilées sous le code ISIN FR 0000077570- mnémonique : MUN, à compter du 3 novembre 2005.

1.8.3 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote

	Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2009			Au 31 mai 2010		
	ACTIONS	CAPITAL %	VOTE %	ACTIONS	CAPITAL %	VOTE %	ACTIONS	CAPITAL %	VOTE %
T. LETOFFE ⁽¹⁾	2 085 214	7,45%	12,28%	2 535 214	8,98%	13,86%	2 535 214	8,98%	13,86%
C. POYAU ⁽¹⁾	2 076 524	7,42%	12,22%	2 926 524	10,37%	15,09%	2 926 524	10,37%	15,09%
SEVENTURE	2 626 480	9,38%	7,73%	0	0%	0%	0	0%	0%
NEMINVEST	2 062 587	7,37%	6,21%	1 910 336	6,77%	5,73%	1 910 336	6,77%	5,73%
FCPI CA AM	1 393 966	4,98%	4,10%	993 966	3,52%	2,98%	993 966	3,52%	2,98%
FCPI SCIENCE INNOVATION	1 250 000	4,47%	3,68%	1 250 000	4,43%	3,75%	1 250 000	4,43%	3,75%
OFIVALMO	1 664 609	5,90%	4,98%	900 000	3,19%	2,70%	0	0%	0%
PUBLIC ⁽²⁾	15 051 529	53,03%	48,8%	17 699 075	62,74%	55,89%	18 599 075	65,93%	58,59%
TOTAL	28 210 909	100	100	28 215 115	100	100	28 215 115	100	100

(1) Y compris la part de capital détenue par des sociétés auxquelles la personne physique est apparentée

(2) Porteur et nominatifs y compris la part de capital détenue par les managers et salariés

Les écarts entre les pourcentages en actions et en droits de vote sont justifiés par l'inscription des actions au nominatif depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire conformément à l'article 25 des statuts.

Personne dans le public ne possède plus de 5% du capital et des droits de vote à notre connaissance en dehors des actionnaires susmentionnés.

Il n'y a aucune action d'autocontrôle détenue par la Société au 31 décembre 2009.

Il n'y a pas eu au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009 de programme de rachat d'actions.

1.8.4 Pacte d'actionnaires

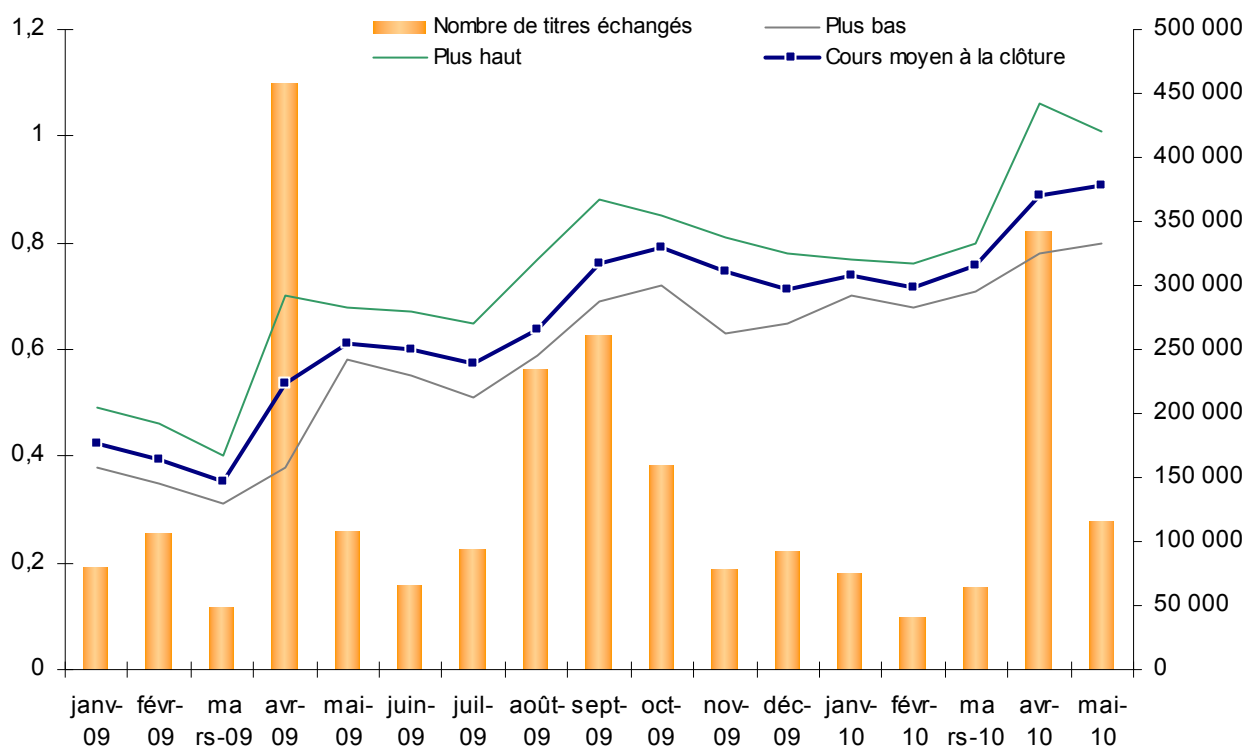
Il n'existe aucune convention ou pacte d'actionnaires en vigueur entre les principaux actionnaires.

1.8.5 Nantissement des actions

Il n'existe pas de nantissement sur les actions Micropole-Univers.

1.9 Informations boursières

Micropole-Univers est cotée sur Eurolist au compartiment C de la bourse de Paris depuis le 20 septembre 2000 (Code ISIN : FR0000077570).



Période	Plus bas	Plus haut	Cours moyen à la clôture	Nombre de titres échangés
janv-09	0,38	0,49	0,42	79 193
févr-09	0,35	0,46	0,39	105 573
mars-09	0,31	0,40	0,35	48 911
avr-09	0,38	0,70	0,54	458 341
mai-09	0,58	0,68	0,61	108 069
juin-09	0,55	0,67	0,60	65 837
juil-09	0,51	0,65	0,57	94 367
août-09	0,59	0,77	0,64	234 701
sept-09	0,69	0,88	0,76	260 361
oct-09	0,72	0,85	0,79	159 834
nov-09	0,63	0,81	0,75	78 132
déc-09	0,65	0,78	0,71	92 940
janv-10	0,70	0,77	0,74	74 508
févr-10	0,68	0,76	0,72	40 251
mars-10	0,71	0,80	0,76	64 172
avr-10	0,78	1,06	0,89	342 903
mai-10	0,80	1,01	0,91	115 547



III. RAPPORT FINANCIER 2009





1. Rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale du 18 juin 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale à caractère mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires de notre Société à l'effet :

- d'une part, de vous présenter :
 - les comptes consolidés au 31 décembre 2009,
 - les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2009 et vous exposer la situation de la Société à cette date, son activité durant l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et ses perspectives d'avenir,
- et d'autre part, pour soumettre, à votre approbation, les comptes sociaux de cet exercice, les comptes consolidés dudit exercice, l'affectation du résultat qui ressort de ces comptes, ainsi que les résolutions à l'ordre du jour.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1.1. Positionnement et description de l'activité de Micropole-Univers, Société de conseil et de services spécialiste des Nouvelles Technologies

Micropole-Univers est une Société européenne de conseil et de services en informatique, entièrement dédiée aux nouvelles technologies. Le Groupe est spécialisé dans le développement et l'intégration de solutions décisionnelles (Business Intelligence), d'e-Business, du CRM et de l'ERP, c'est à dire tous les projets qui ont pour objectif de générer, fluidifier et optimiser le business et de le suivre via des indicateurs.

Le Décisionnel et l'e-Business concernent tous les projets d'intégration et de développement spécifiques de solutions :

- Transactionnelles (gestion commerciale, ressources humaines, facturation, sites marchands ...),
- Décisionnelles (pilotage d'activités, élaboration budgétaire, consolidation statutaire, ...)
- Informationnelles (gestion de contenu, travail collaboratif, e-learning, gestion des connaissances, ...).

Micropole-Univers accompagne ses clients sur l'ensemble des phases d'un projet, du conseil à la réalisation complète de la solution. MICROPOLE-UNIVERS intervient principalement sur des projets BtoB auprès d'une clientèle grands-comptes (plus de 60% des Groupes du CAC 40 ont fait appel aux services de Micropole-Univers).

1.2 Comptes consolidés

1.2.1 Le Groupe Micropole- Univers

En millions d'euros	S1 2009	S2 2009	2009	2008
Chiffre d'affaires	46,8	47,4	94,2	92,4
Résultat opérationnel courant	1,6	2	3,6	4,4
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>3,4%</i>	<i>4,2%</i>	<i>3,8%</i>	<i>4,7%</i>
Autres produits et charges non opérationnels	0	(0,6)	(0,6)	(0,4)
Résultat opérationnel	1,6	1,4	3,0	4,0
Résultat net (activités poursuivies)	1,3	1,4	2,7	2,8

Le Groupe Micropole-Univers a réalisé un chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2009 s'élevant à 94,2 M€ en augmentation de 2% par rapport à l'exercice 2008 pour un résultat net positif stable à 2,7 M€. Au 31 décembre 2009, le montant des capitaux propres consolidés s'élève à 53,1 M€ pour une trésorerie de 16,2 M€ avec un endettement net de 1 million d'euros.

Le résultat opérationnel courant est de 3,6 millions d'euros, soit 3,8% du chiffre d'affaires. Dans un contexte économique difficile, le résultat opérationnel courant affiche un recul de 16% par rapport aux 4,4 millions d'euros réalisés en 2008.

L'ensemble des offres du Groupe se sont bien comportées face à la crise qui a touché nos différentes activités avec un pic de perturbation constaté au cours du second trimestre.

L'activité Web & IT, qui regroupe le e-business et les applications métiers, a réalisé de bonnes performances, aussi bien en France qu'en Suisse au travers de la filiale Cross Systems. Elle est portée en particulier par les projets de e-commerce, de référentiels de données (MDM) et de gestion des règles métier (BRMS).

Pour l'ERP, le rachat de la société ISARTIS, le 22 avril 2009 a permis de renforcer l'activité SAP ERP du groupe. Les objectifs prévus ont pu être atteints sur le second semestre 2009 : pour son premier exercice au sein du Groupe, ISARTIS a réalisé une forte croissance de 62%.

La Business Intelligence, qui représente près de 50% de l'activité du Groupe, a enregistré un léger recul en 2009 tout en marquant une nette reprise à la fin de l'année, reprise portée en particulier par des projets de planification d'élaboration budgétaire et de pilotage de la rémunération.

Le développement du Groupe en province s'est poursuivi dans toutes les régions, avec notamment le renforcement de l'Agence Rhône-Alpes, dont l'activité a progressé de plus de 16%.

Enfin, l'activité Formation a enregistré une croissance de 10%, validant la pertinence de son offre en matière de Business Intelligence et en accompagnement de projet (formations spécifiques et projets de e-learning), cette dernière offre ayant le plus contribué à la croissance 2009.

1.2.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Micropole-Univers a annoncé le 22 avril 2009 l'acquisition de 100% du capital de la société ISARTIS, cabinet de conseil en système d'information créé en 2002 et spécialisé sur les progiciels SAP. Cette acquisition a été réalisée en numéraire, avec un complément de prix à verser sur 3 ans, lié à des critères de performances en termes de chiffre d'affaires et de rentabilité. La société a été intégrée dans les comptes de Micropole-Univers à compter du 1^{er} avril 2009.

La société Cross Systems Suisse a procédé le 15 juin 2009 au rachat de l'intégralité des parts de la société RGIS, société créée en 1999 et spécialisée en outils d'intégration. Avec un chiffre d'affaires 2008 de l'ordre de 1 MCHF, cette opération vient renforcer l'expertise technologique en particulier sur les outils multimédias. La société a été intégrée dans les comptes de Micropole-Univers à compter du 1^{er} juillet 2009.

Les entités juridiques de la zone France ont été profondément remaniées en vue d'une adaptation de l'organisation juridique à celle pratiquée opérationnellement en 2008. Il a été procédé aux opérations suivantes :

- La dissolution sans liquidation des sociétés Micropole – Univers Consulting (MUC) et Cross Systems Ingénierie (CSI) dans la société Micropole-Univers; Cette dissolution emporte transmission universelle du patrimoine de ces sociétés à Micropole-Univers, incluant les participations détenues par MUC dans les sociétés APSALYS et MU ERP ;
- La conclusion d'un contrat prévoyant la mise en location gérance des activités de la société Univers Informatique renommée Micropole Univers Paris 13 au profit de la société Micropole-Univers;
- Le transfert des salariés de la société Micropole-Univers aux différentes filiales concernées, la conclusion de contrats de sous-traitance entre la société Micropole-Univers et ses filiales et la conclusion d'un contrat de services communs avec une société de services centraux.

Le 20 novembre 2009, la Société a procédé à l'émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) pour un montant total d'environ 8 millions d'euros Cette émission a fait l'objet d'un prospectus qui a reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n°09-341. L'émission a pour but majeur de donner au groupe Micropole-Univers les moyens de se développer notamment par une stratégie opportuniste d'acquisition à l'international en disposant dans l'immédiat d'une ressource obligatoire à coût réduit tout en bénéficiant à terme d'un possible renforcement des fonds propres de la Société, par le biais de l'exercice des BSAAR. La Société a souhaité également intéresser une population d'environ 20 managers de la Société ou de ses filiales au moyen des BSAAR qui seront détachés des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables. Le prospectus est consultable sur le site internet de l'autorité des marchés financiers et sur le site internet de la Société.

1.2.3 Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

La société a procédé le 12 janvier 2010 à la mise en œuvre d'un programme de rachat d'action tel que voté par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2009.

1.2.4 Sociétés du Groupe

↘ Micropole-Univers Paris 13

La société Micropole-Univers Paris 13, nouvelle dénomination sociale de la société Univers-Informatique, est une Société Anonyme au capital de 2 043 630 €, dont le siège est à PARIS 10^{ème}, 100 rue Lafayette. L'activité de Micropole-Univers Paris 13, également société de conseil et de services en informatique, reste toujours centrée sur le secteur de la « Business Intelligence ». Au 31 décembre 2009, MICROPOLE-UNIVERS détenait 100% de son capital. La société Micropole-Univers Paris 13 a donné son fonds de commerce en location-gérance à la société Micropole-Univers depuis le 1^{er} avril 2009.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2009, fait apparaître un chiffre d'affaires de 6 466 K€ et un résultat de 402 K€.

↘ Micropole-Univers Suisse

La société Micropole-Univers Suisse est une Société de droit Suisse au capital de 100 000 CHF dont le siège est à Morges, 2 rue Saint Louis. La société Micropole-Univers Suisse permet de promouvoir à l'étranger le secteur de la « Business Intelligence ». Elle est implantée à Morges. Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100% de son capital. La société Micropole-Univers Suisse détient par ailleurs 100% du capital de la société Cross Système Suisse.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2009, fait apparaître un bénéfice de 196 K€.

↘ Cross Systems Suisse

La société Cross Système Suisse est une société de droit suisse au capital de 100 000 CHF dont le siège est au 48 route des Acacias à GENEVE.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2009, fait apparaître un chiffre d'affaires de 16 797 K€ et un bénéfice de 290 K€.

↘ **Micropole-Univers Atlantique**

La société Micropole-Univers Atlantique, nouvelle dénomination sociale de la société Conceptware, est une société anonyme au capital de 50 000 € dont le siège est à Rue de la découverte, Immeuble Innopolis A, 31 610 Labège. Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2009, fait apparaître un chiffre d'affaires de 4 329 K€ et un résultat de 85 K€.

↘ **Micropole-Univers Institut**

La société «Micropole-Univers Institut » est une Société Anonyme, au capital de 205 920 €, dont le siège est à PARIS 9^{ème}, 124/126, rue de Provence. Elle est spécialisée dans la conception et la mise en place de solutions intranet de formation à distance pour une clientèle de grands comptes. Elle propose également des prestations de formation sur les technologies internet : Java, Lotus, Domino, Lotus Notes, Learningspace,... Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2009, fait apparaître un chiffre d'affaires de 4 791 K€ et un résultat de 187 K€.

↘ **Micropole-Univers ERP**

La société Micropole-Univers ERP est une société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège est à ASNIERES 92600, 91 rue Magenta. L'activité de Micropole-Univers ERP, est centrée sur le secteur de l'intégration d'ERP (solutions de planification des ressources des entreprises) et de CRM (solutions de gestion de la relation Client). Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2009, fait apparaître un chiffre d'affaires de 1 340 K€ et un résultat de 134 K€.

↘ **APSALYS**

La société APSALYS est une société à responsabilité limitée au capital de 25 000 €, dont le siège est à ASNIERES 92600, 91 rue Magenta. L'activité d'Apsalys est centrée sur le secteur de l'intégration d'ERP dans le domaine des Sciences de la vie et de la santé. Elle est implantée à Asnières. Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2009, fait apparaître un chiffre d'affaires de 2 892 K€ et un résultat de 56 K€.

↘ **ISARTIS**

La société ISARTIS est une société par action simplifiée, au capital de 100 000 €, dont le siège est à NEUILLY SUR SEINE, 99 avenue du roule. ISARTIS est un cabinet de conseil en système d'information spécialisé sur les logiciels de l'éditeur SAP. Au 31 décembre 2009, MICROPOLE-UNIVERS détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2009, fait apparaître un chiffre d'affaires de 5 739 K€ et un résultat négatif de 44 K€.

↘ **RGIS**

La société RGIS est une société de droit Suisse au capital de 24 000 CHF dont le siège social est situé à Genève. Elle a été créée en 1999 et est spécialisée dans les outils d'intégration et multimédia.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2009, fait apparaître un chiffre d'affaires de 563 K€ et un bénéfice de 29 K€.

↘ **Micropole-Univers Paris 1**

La société Micropole-Univers Paris 1 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Paris 10^{ème}, 100 rue Lafayette. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2009 fait apparaître un chiffre d'affaires de 3 367K€ et un résultat de 73 K€.

↘ **Micropole-Univers Paris 2**

La société Micropole-Univers Paris 2 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Paris 10^{ème}, 100 rue Lafayette. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2009 fait apparaître un chiffre d'affaires de 3 047 K€ et un résultat de 158 K€.

↘ **Micropole-Univers Paris 3**

La société Micropole-Univers Paris 3 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Paris 10^{ème}, 100 rue Lafayette. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2009 fait apparaître un chiffre d'affaires de 3 197 K€ et un résultat de 99 K€.

↘ **Micropole-Univers Paris 4**

La société Micropole-Univers Paris 4 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Paris 10^{ème}, 100 rue Lafayette. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2009 fait apparaître un chiffre d'affaires de 3 304 K€ et un résultat de 68 K€.

↘ **Micropole-Univers Paris 5**

La société Micropole-Univers Paris 5 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Paris 10^{ème}, 100 rue Lafayette. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2009 fait apparaître un chiffre d'affaires de 3 861 K€ et un résultat de 20 K€.

↘ **Micropole-Univers Paris 6**

La société Micropole-Univers Paris 6 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Paris 10^{ème}, 100 rue Lafayette. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2009 fait apparaître un chiffre d'affaires de 3 293 K€ et un résultat de 126 K€.

↘ **Micropole-Univers Paris 7**

La société Micropole-Univers Paris 7 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Paris 10^{ème}, 100 rue Lafayette. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2009 fait apparaître un chiffre d'affaires de 2 839 K€ et un résultat de 90 K€.

↘ **Micropole-Univers Paris 8**

La société Micropole-Univers Paris 8 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Paris 10^{ème}, 100 rue Lafayette. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2009 fait apparaître un chiffre d'affaires de 2 688 K€ et un résultat de 154 K€.

↘ **Micropole-Univers Paris 9**

La société Micropole-Univers Paris 9 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Paris 10^{ème}, 100 rue Lafayette. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2009 fait apparaître un chiffre d'affaires de 3 098 K€ et un résultat de 17 K€.

↘ **Micropole-Univers Méditerranée**

La société Micropole-Univers Méditerranée est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Paris 10^{ème}, 100 rue Lafayette. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2009 fait apparaître un chiffre d'affaires de 1 902 K€ et un résultat de 60 K€.

↘ **Micropole-Univers Rhône - Alpes**

La société Micropole-Univers Rhône-Alpes est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Paris 10^{ème}, 100 rue Lafayette. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2009 fait apparaître un chiffre d'affaires de 4 200 K€ et un résultat de 311 K€.

↘ **Micropole-Univers Management**

La société Micropole-Univers Management est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Paris 10^{ème}, 100 rue Lafayette. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2009 fait apparaître un chiffre d'affaires de 5 521 K€ et un résultat de 2 K€.

▾ Micropole-Univers Paris 15

La société Micropole-Univers Paris 15 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Paris 10^{ème}, 100 rue Lafayette. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2009 fait apparaître un chiffre d'affaires de 2 789 K€ et un résultat négatif de 26 K€.

▾ Micropole-Univers Paris 16

La société Micropole-Univers Paris 16 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Paris 10^{ème}, 100 rue Lafayette. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2009, Micropole-Univers détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2009 fait apparaître un chiffre d'affaires de 3 205 K€ et un résultat négatif de 34 K€.

1.3 Comptes sociaux - Activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

1.3.1 Résultats de cette activité

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes et sont conformes à la réglementation en vigueur.

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 77 237 K€ contre 64 127 K€ en 2008. Cette forte croissance du chiffre d'affaires est principalement imputable à la variation de périmètre consécutive aux opérations de dissolution sans liquidation des sociétés MICROPOLE UNIVERS CONSULTING et CROSS SYSTEMS INGENIERIE dans la société MICROPOLE UNIVERS et à la mise en location gérance des activités de la société UNIVERS INFORMATIQUE au profit de la société MICROPOLE UNIVERS.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 76 175 K€. Le résultat d'exploitation positif ressort ainsi à 1 062 K€. Le résultat financier est positif à hauteur de 457 K€ en raison de l'enregistrement d'un boni de confusion de 954 K€ dégagé à l'occasion de la fusion avec la société MICROPOLE-UNIVERS CONSULTING. En 2008, le résultat exceptionnel enregistrait le produit de cession de la participation pour 3 948 K€ et une reprise de provision sur risque antérieurement constituée de 7 000 K€ en vue de faire face au risque de non recouvrement de comptes courants existant à la date de clôture dans le cadre du soutien financier du Groupe CROSS pris par MICROPOLE-UNIVERS le 15 mai 2007 et de l'engagement de recapitalisation envers la société SINOUHE signé le 28 mars 2007. Les charges exceptionnelles étaient principalement constituées de la valeur nette comptable de la participation cédée pour 15 128 K€.

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 1 771 K€, contre un bénéfice de 1 660 K€ pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres présentent un solde de 49 180 K€. Le total des dettes de la Société s'élève à la clôture de l'exercice à 55 820 K€. La trésorerie à l'actif s'établit à 12 683 K€.

Les pertes fiscales reportables de la Société ne permettent pas de versement au titre de la participation en 2009.

Nous vous précisons que les charges visées au titre des articles 39-4 et 223-quarter du code général des impôts pour l'exercice écoulé s'établissent à 279 232 € (dont 160 598 € pour l'organique, 80 739 € au titre des amortissements excédentaires de véhicules et 37 895 € pour la TVTS).

1.4 Affectation du résultat de l'exercice

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit un bénéfice de 1 771 338 €, en totalité en report à nouveau.

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

En euros	Dividendes	Avoir fiscal
Exercice 2006	Néant	Néant
Exercice 2007	Néant	Néant
Exercice 2008	Néant	Néant

Par ailleurs, nous joignons au présent rapport le tableau visé par le règlement 255-102 du code de commerce, faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices, ainsi que le tableau visé par les dispositions des articles L. 233-6 et L. 233-15 du Code de commerce.

1.5 Activité en matière de recherche et développement

MICROPOLE-UNIVERS et ses filiales consacrent une part significative de ses activités à la recherche et développement (R&D). MICROPOLE-UNIVERS a reçu de l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (ANVAR)

désormais dénommée OSEO Innovation, la qualification d'entreprise à caractère innovant vis à vis des Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) le 12 décembre 2003. Cette qualification a été renouvelée en décembre 2006, puis en février 2010.

Ses filiales, MICROPOLE-UNIVERS Paris 8, MICROPOLE-UNIVERS Atlantique, MICROPOLE-UNIVERS Méditerranée, MICROPOLE-UNIVERS Rhône-Alpes ont reçu du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche l'agrément leur donnant la capacité de mener de travaux de recherche et développements éligibles au titre du crédit d'impôt recherche. Cet agrément leur a été accordé pour les années civiles 2009 et 2010.

1.6 Prise de participation

MICROPOLE-UNIVERS n'a effectué aucune autre acquisition que celles mentionnées au paragraphe 1.2.2 et n'a pris aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

1.7 Informations sociales de la Société et conséquences environnementales de l'activité

1.7.1 Informations sociales

Consécutivement au remaniement des entités opérationnelles du groupe décrit au paragraphe 1.2.2, et du transfert des effectifs aux différentes filiales concernées, la Société ne comporte parmi ses effectifs que les deux mandataires exerçant la direction générale.

1.7.2 Conséquences environnementales

L'activité de notre Société se caractérise par la fourniture de prestations de nature intellectuelle dans le service informatique et le conseil, activités qui par définition n'ont pas d'impact direct sur l'environnement. Néanmoins, elle met en œuvre les dispositions concernant la récupération et le retraitement des déchets et composants électroniques provenant des matériels informatiques obsolètes mis au rebut.

1.8 Tableau des cinq derniers exercices

	2009	2008	2007	2006	2005
<i>Capital social en fin d'exercice</i>					
Capital social (en euros)	1 410 756	1 410 756	1 410 545	1 399 412	1 399 412
<i>Nombre des actions</i>					
- ordinaires existantes	28 215 115	28 215 115	28 210 909	27 988 246	27 988 246
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
<i>Opérations et résultats de l'exercice</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	77 237 078	64 127 807	55 578 890	43 416 415	39 122 744
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 132 501	2 093 350	668 752	887 977	-122 251
Impôts sur les bénéfices	-518 967	-202 410	-286 438	-52 805	-80 214
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 771 338	1 660 421	607 199	-5 511 109	3 118 696
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<i>Résultat par action</i>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,08	0,08	0,03	0,03	0
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,06	0,06	0,02	-0,20	0,11
Dividende distribué à chaque action	0	0	0	0	0
<i>Effectif</i>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	107	423	358	289	215
Montant de la masse salariale de l'exercice	6 981 587	17 607 696	14 463 599	11 082 294	9 208 559
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres.)	1 507 767	8 412 439	7 753 791	5 902 420	4 758 977

1.9 Répartition du capital social au 31 décembre 2009

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du nouveau code de commerce et compte tenu des informations retenues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Les personnes morales ou physiques suivantes possèdent plus d'un vingtième du capital social et plus d'un dixième des droits de vote :

- Monsieur Christian POYAU
- Monsieur Thierry LETOFFE

Les personnes morales ou physiques suivantes possèdent plus d'un vingtième du capital social et plus d'un vingtième des droits de vote :

- NEMPARTNERS
- CDC Innovations (par l'intermédiaire du FCPI : Science Innovation CAAM)

Les franchissements de seuils déclarés en 2009 ont été les suivants :

Par courrier du 6 janvier 2009, complété par un courrier du 9 janvier 2009, la société anonyme SEVENTURE PARTNERS (5-7 rue de Monttessuy, 75007 Paris), agissant pour le compte du FCPR SPEF e-Fund dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 janvier 2009, le seuil de 5% des droits de vote de la société MICROPOLE-UNIVERS, et détenir pour le compte dudit fonds, 1 658 475 actions MICROPOLE-UNIVERS représentant autant de droits de vote, soit 5,88% du capital et 4,96% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions sur le marché. La société a précisé agir en totale autonomie de gestion par rapport à « sa société sœur » NEMPARTNERS et à « sa société mère », NATIXIS PRIVATE EQUITY, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II 2° du code de commerce et 223-12 du règlement général.

Par courrier du 30 janvier 2009, la société anonyme SEVENTURE PARTNERS (5-7 rue de Monttessuy, 75007 Paris), agissant pour le compte du FCPR SPEF e-Fund dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 janvier 2009, le seuil de 5% du capital de la société MICROPOLE-UNIVERS, et détenir pour le compte dudit fonds, 1 330 021 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,71% du capital et 3,98% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MICROPOLE-UNIVERS sur le marché. La société SEVENTURE PARTNERS a précisé agir en totale autonomie de gestion par rapport à « sa société sœur » NEMPARTNERS et « à sa société mère », NATIXIS PRIVATE EQUITY, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II 2° du code de commerce et 223-12 du règlement général.

Par courrier du 24 juillet 2009, complété par des courriers des 28 et 29 juillet, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés :

- la société NEMPARTNERS (5-7 rue de Monttessuy, 75007 Paris), agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 juillet 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MICROPOLE-UNIVERS et ne plus détenir, pour le compte dudit fonds, aucune action MICROPOLE-UNIVERS;

- la société par actions simplifiée NEMINVEST (5-7 rue de Monttessuy, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 juillet 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MICROPOLE-UNIVERS et détenir 1 910 336 actions MICROPOLE-UNIVERS représentant autant de droits de vote, soit 6,77% du capital et 5,73% des droits de vote de cette société. Ces franchissements de seuils résultent de la cession de la majeure partie des actifs du fonds géré par NEMPARTNERS au profit de la société par actions simplifiée NEMINVEST, réalisée sur le marché.

Par courrier reçu le 4 janvier 2010, complété par un courrier reçu le 5 janvier, Monsieur Christian Poyau a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 18 décembre 2009, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société à responsabilité limitée CEN Holding qu'il contrôle, les seuils de 10% du capital et 15% des droits de vote de la société MICROPOLE-UNIVERS et détenir, directement et indirectement, 2 926 524 actions. Cette déclaration a également donné lieu à une déclaration d'intention.

1.10 Rémunération des mandataires sociaux

MICROPOLE-UNIVERS rémunère deux mandataires sociaux au titre de leurs mandats. Il est rappelé que les filiales du Groupe ne versent aucune rémunération à ces mêmes mandataires. Ils ont perçu une rémunération brute avant impôts au cours des deux derniers exercices se décomposant comme suit :

Christian POYAU Président Directeur Général	2008 (en milliers d'euros)		2009 (en milliers d'euros)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	191	191	191	191
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	-	-
TOTAL	191	191	191	191

Thierry LETOFFE Directeur Général Délégué	2008 (en milliers d'euros)		2009 (en milliers d'euros)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	191	191	191	191
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	-	-
TOTAL	191	191	191	191

Les deux fondateurs du Groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe. Ils ne disposent pas d'options de souscription d'actions, ni d'actions de performance. Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau. Enfin, il est rappelé que la Société ne verse pas de jetons de présence à ses administrateurs.

1.11 Opérations réalisées par les mandataires sociaux sur le titre Micropole-Univers

Selon les déclarations effectuées à l'AMF et sur la base de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, les mandataires de la Société ont procédé début 2009 aux opérations suivantes :

Le 2 janvier 2009, CEN HOLDING personne morale liée à M. Christian POYAU, Président du Conseil d'Administration, et à Madame Christine LEONARD, Administrateur, a acheté 450 000 actions au prix unitaire de 0,53 €

Le 2 janvier 2009, CSTL Finance personne morale liée à M. Thierry LETOFFE, Directeur Général Délégué, et à Madame Sylvie PASTOL, Administrateur, a acheté 450 000 actions au prix unitaire de 0,53 €.

Le 18 décembre 2009, CEN HOLDING personne morale liée à M. Christian POYAU, Président du Conseil d'Administration, et à Madame Christine LEONARD, Administrateur, a acheté 400 000 actions au prix unitaire de 0,69 €.

1.12 Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Composition du conseil	Fonction principale	Date du mandat	Autres mandats de représentation en cours ou expirés au cours des 5 dernières années et fonctions exercées dans d'autres sociétés	Date du mandat
Christian POYAU	Président Directeur Général de • Micropole-Univers SA • Micropole-Univers Paris 13	2009-2014 2009-2014	Administrateur et Directeur Général Délégué de : • Cross Systems Company SA Administrateur de : • Micropole-Univers Institut SA • Micropole-Univers Atlantique • OSEO • Budget Telecom	2004-2008 2004-2010 2004-2010 2005 2008
Thierry LETOFFE	Administrateur et Directeur Général Délégué de : • Micropole-Univers SA	2009-2014	Président Directeur Général de • Cross Systems Company SA • Micropole-Univers Atlantique Administrateur et Directeur Général Délégué de : • Micropole-Univers Institut SA Administrateur de : • Micropole-Univers Paris 13	2004-2008 2007-2010 2004-2010 2009-2014
Christine LEONARD épouse POYAU	Administrateur de • Micropole-Univers SA	2009-2014	Administrateur de : • Micropole-Univers Institut SA • Micropole-Univers Atlantique • Micropole-Univers Paris 13	2004-2010 2007-2012 2009-2014
Sylvie PASTOL épouse LETOFFE	Administrateur de • Micropole-Univers SA	2009-2014	Administrateur de : • Micropole-Univers Institut SA • Cross Systems Company SA • Micropole-Univers Paris 13	2004-2010 2007-2008 2009-2014
NEMPARTNERS, représentée par Monsieur Eric Girardin	Administrateur	2009-2010	Administrateur de : - Delta+ Group - Promeo SA - Quantel SA - Orchestra Membre du conseil surveillance : - Hiolle Industries - PC 30	15/06/2007 21/10/2009 22/06/2006 30/10/2009 03/11/2009 23/09/2009
Eric Girardin			Président Directoire NemPartners Administrateur de la société NEM2	06/10/1998 20/09/1998
Antoine ANTOUN	Administrateur indépendant		Administrateur de : • Micropole-Univers SA	2008-2013

Suite à la cession de la majeure partie des actions du fond dont elle assure la gestion au profit de la société d'investissement NEMINVEST (société contrôlée par NATIXIS PRIVATE EQUITY), la société NEMPARTNERS (société également contrôlée par NATIXIS PRIVATE EQUITY) a démissionné de son mandat d'administrateur le 23 septembre 2009. Il s'en est également suivi un changement du représentant permanent de la société NEMINVEST : à compter du 23 septembre 2009, Monsieur Philippe Sereys de Rothschild a été remplacé par Monsieur Eric GIRARDIN. Le mandat d'administrateur de NEMINVEST représenté par Monsieur Eric Girardin vient à expiration à l'issue de cette Assemblée.

Monsieur Christian POYAU cumule les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration de la Société.

A la connaissance de la société et au cours des 5 dernières années, aucun membre du conseil d'administration de la société :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités administratives ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la société et à la date du présent document :

- Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres des organes de direction de la société à l'égard de cette dernière et de leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- Il n'existe aucun contrat ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre des organes de direction ou d'administration a été nommé en cette qualité ;
- Les règles concernant les restrictions ou interventions des organes de direction ou d'administration portant sur des opérations sur les titres de la société sont celles prévues par la loi.

1.13 Options de souscription d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial, déposé sur le bureau de l'assemblée générale.

1.14 Conventions visées à l'article I. 225-38 du nouveau code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver chacune des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés des conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

1.15 Conventions visées à l'article I. 225-39 du code de commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à vos Commissaires aux Comptes.

1.16 Actionnariat des salariés de la société

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code du Commerce nous indiquons qu'aucun salarié des sociétés du Groupe ne détient d'actions, qui font l'objet d'une gestion collective à travers un PEE (Plan Epargne d'Entreprise) ou PPESV (Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire).

1.17 Evénements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Dans le cadre de l'émission émission d'obligations à bons de souscription et / ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) pour un montant total d'environ 8 millions d'euros à laquelle la société a procédé le 20 novembre 2009 et dans l'éventualité où les actions de la société feraient l'objet d'une offre publique (achat, d'échange, mixte...) par un tiers, donnant lieu à la publication par l'AMF, avant le 16 décembre 2012, d'un avis de dépôt de l'offre, les BSAAR deviendront exerçables et la période d'incessibilité des BSAAR sera close par anticipation au jour de la publication de cet avis et les BSAAR feront l'objet le même jour ou dans les meilleurs délais possibles à compter de cette date d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext. De plus, les BSAAR pourront être exercés par leurs titulaires à tout moment à compter du premier jour au cours duquel les actions de la Société peuvent être apportées à l'offre (date d'ouverture de l'offre).

En cas de changement de contrôle tout porteur d'Obligations pourra, à son seul gré, demander, pendant la période d'amortissement anticipé stipulée ci-dessous, l'amortissement anticipé des Obligations dont il sera propriétaire. Les Obligations seront alors remboursées au pair majoré de l'intérêt à payer au titre de la période courue entre la dernière Date de Paiement d'Intérêts et la date d'amortissement effective.

1.18 Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

MICROPOLE-UNIVERS anticipe une poursuite de la croissance du chiffre d'affaires avec pour objectif principal l'amélioration du résultat opérationnel courant. Ces perspectives demeurent des objectifs stratégiques à moyen terme qui consisteront à :

- poursuivre le développement de ses prestations verticales en amont autour du Conseil en renforçant ses expertises fonctionnelles comme technologiques autour de produits de niches
- augmenter la part de Business Intelligence et de l'activité E-Business en Suisse et en régions
- accélérer son développement sur le théâtre Europe
- renforcer le développement commercial et l'intégration de l'activité ERP issue de croissance externe

1.19 Analyse des risques

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés à la note 4.10.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.20 Délégations d'augmentation de capital votée en assemblée générale

L'Assemblée Générale à caractère mixte a autorisé le Conseil d'administration à procéder à diverses augmentations de capital de la Société:

Nature de l'opération	Montant	Date d'autorisation par l'assemblée générale du	Date d'expiration	Montant de la délégation utilisée au 31/12/2009
Augmentation de capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec DPS (1) soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	1 000 000 €	30/06/08	30/08/10	235 103 €
Augmentation de capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilière donnant accès au capital avec suppression du DPS	1 000 000 €	12/06/09	12/08/11	non utilisée
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de commerce	15% de l'augmentation initiale	12/06/09	12/08/11	non utilisée
Emission d'actions réservées aux salariés (PEE/PPEVS)	5% du nombre total des actions	12/06/09	12/08/11	non utilisée
Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	2% du capital	30/06/08	30/08/11	non utilisée
Emission d'actions réservées aux salariés dans le cadre de la consultation triennale des actionnaires	5% du nombre total des actions	30/06/08		non utilisée

(1) Ces autorisations ne peuvent être supérieures à un montant nominal total de 1 000 000 €.

Abréviations : DPS= droit préférentiel de souscription

PEE= plan d'épargne entreprise

PPEVS= plan partenarial d'épargne salariale volontaire

(2) pour un actionnaire détenant 1% du capital avant opération.

Il n'existe, à ce jour aucune autre autorisation d'émission de capital. Les autorisations qui ne sont plus en vigueur à ce jour ou qui seront échues en cours d'exercice font l'objet de proposition de résolutions à la présente Assemblée.

1.21 Utilisation par le Conseil d'administration des délégations données par l'assemblée au cours de l'exercice clos au 31/12/2009

Lors de sa séance du 14 octobre 2009, le Conseil a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie au titre de la 10^{ème} résolution votée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 30 juin 2008 en vue de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un emprunt d'un montant nominal de 7 999 486 € représenté par 9 962 OBSAAR d'une valeur nominale unitaire de 803 €, étant précisé qu'à chaque obligation seraient attachés 472 BSAAR, soit au total 4 702 064 BSAAR donnant accès à un maximum de 4 702 064 actions de la sociétés, soit une augmentation de capital d'au maximum 235 103 €.

Au 31 décembre 2009, le Conseil n'a fait usage d'aucune autre des délégations qui lui ont été consentie. La société n'a procédé à aucun ajustement du nombre d'actions que des titres émis permettraient d'obtenir s'ils avaient été émis à un prix supérieur au cours de bourse.

1.22 Informations relatives aux délais de paiement

Du fait d'un défaut ou retard dans le paramétrage des logiciels comptables et financiers imputables à l'éditeur desdits logiciels concernant les mises à jours et paramétrages pour la mise en conformité avec la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, la société n'est pas en mesure de présenter un état de la décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au titre de l'exercice 2009.

Néanmoins, depuis le 1^{er} janvier 2009, tous les fournisseurs sont payés conformément aux dispositions de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, à savoir 45 jours fin de mois au maximum (sauf cas de différents avec les fournisseurs).

1.23 Présentation du projet du texte des résolutions

Nous envisageons de soumettre à votre approbation le projet de texte des résolutions suivant :

Dans la première, nous vous demanderons d'approuver les comptes sociaux et le bilan de l'exercice écoulé et de donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion durant cet exercice ; Si vous approuvez les comptes de l'exercice

tels qu'ils vous sont présentés faisant apparaître un bénéfice de 1 771 338 €, nous vous proposerons dans une troisième résolution de l'affecter en totalité au report à nouveau ;

Dans une deuxième résolution, nous vous demanderons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice écoulé qui se soldent par un bénéfice de 2 460 K€ ;

Dans une quatrième résolution, nous vous demanderons d'approuver l'imputation des pertes figurant au poste « report à nouveau » sur les postes réserves et primes de la Société

Après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, vous aurez ensuite dans une cinquième résolution à vous prononcer sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce ;

Nous vous demanderons dans une sixième résolution de prendre acte des informations mentionnées dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société approuvées par le Conseil d'administration ainsi que celles du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la partie du rapport du président consacrée aux procédures de contrôle interne et de gestion de risques afférentes à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Le rapport du Président est joint au présent rapport ;

Nous vous rappelons que conformément à la loi, le tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices se trouve inclus au présent rapport.

Dans la septième résolution, nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, d'autoriser pour une période de dix huit mois votre Conseil d'administration à acheter, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, un maximum de 10% du nombre d'actions composant le capital social d'une valeur nominale de € 0,05, soit sur la base du capital actuel, 2 821 511 actions. Cette autorisation mettra fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 12 juin 2009.

Dans une huitième résolution, nous vous demanderons d'autoriser (sous la condition suspensive de l'adoption de la septième résolution relative à l'autorisation à donner à votre Conseil de procéder au rachat d'actions de la Société dans les conditions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce) le Conseil à réduire le capital social par annulation des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Cette autorisation sera consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée et mettra fin à la précédente autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale mixte du 12 juin 2009. Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'administration à affecter les plus-values ou, le cas échéant les moins-values réalisées, à tout compte de réserves qu'il estimera approprié, de modifier en conséquence les statuts de la Société et de procéder, le cas échéant, à toutes formalités qu'il estimera nécessaires ;

Dans une neuvième résolution, nous vous demanderons de déléguer au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;

Dans la dixième résolution, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à procéder en application de la neuvième résolution susmentionnée que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par les articles L.225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce et dans la limite de 15% de l'émission initiale, lorsque votre Conseil d'administration constatera une demande excédentaire;

Dans la onzième résolution, nous vous demanderons d'autoriser le conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise établie en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail.

Dans la dernière résolution, nous vous proposerons de donner les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités.

1.24 Contrôle des Commissaires aux comptes

Nous allons vous donner lecture :

- du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- de leur rapport sur les comptes consolidés.
- du rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- de leur rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions ;
- de leur rapport sur le rapport du président du Conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

➤ Conclusion

En conclusion, nous vous demandons de donner acte aux membres du Conseil d'administration des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil d'administration et de donner quitus à chacun des administrateurs pour l'exercice considéré.

Le Conseil d'administration



2. Rapport du Président du Conseil sur le fonctionnement du Conseil et les procédures de contrôle interne

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce issu de la loi du 1^{er} août 2003 (Loi sur la Sécurité financière) tel que modifiée par la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 ainsi que le cadre de référence du contrôle interne de l'AMF publié le 9 janvier 2008 à l'attention des valeurs moyennes et petites, il vous est présenté un rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne mises en place dans notre société.

Nous vous rappelons que les Commissaires aux Comptes dans un rapport joint à leur rapport général, feront part de leurs observations sur les informations et déclarations contenues dans ce rapport concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

2.1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

2.1.1 Présentation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la société Micropole-Univers doit être composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus conformément aux statuts. Actuellement, il est composé de six administrateurs.

- Christian Poyau, Président Directeur Général
- Thierry Létoffé, administrateur et Directeur Général Délégué
- Christine Léonard épouse Poyau, administrateur
- Sylvie Pastol épouse Létoffé, administrateur
- NEMINVEST, administrateur, représenté par Eric Girardin
- Antoine Antoun, administrateur indépendant

Un administrateur est indépendant de la direction de la Société, selon la définition du code AFEP MEDEF lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, ou son Groupe, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Les mandats des 4ers administrateurs viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Le mandat de NEMINVEST viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Mr Antoun est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.1.2 Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration

2.1.2.1 Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Tous actes d'administration et même de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi et par les présents statuts sont de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les statuts.

2.1.2.2 Information des administrateurs

Préalablement à chaque réunion, la Société fournit aux membres du Conseil des informations qualitatives et quantitatives sur l'activité.

Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les membres et est soumise au vote à l'issue de la discussion.

2.1.2.3 Fréquence des réunions

Le Conseil se réunit aussi souvent que nécessaire et notamment pour arrêter les comptes, statuer sur les dossiers présentant des conséquences financières importantes pour la Société (acquisition, cession, abandons de créance...) qui font l'objet d'une approbation préalable en Conseil.

Au cours de l'exercice social clos au 31 décembre 2009, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois.

Les principaux travaux du Conseil ont porté sur :

- l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés au 31 décembre 2008 ;
- l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2009 ;
- l'approbation de la réorganisation juridique du groupe Micropole-Univers ;
- l'arrêté du capital social au 31 décembre 2008,
- la convocation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008
- le renouvellement des mandats du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;
- la mise en œuvre du programme de rachat d'actions
- l'approbation du projet d'émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) ainsi que pour la mise en œuvre des modalités de réalisation de cette opération.

Le taux de présence des administrateurs aux réunions du Conseil au cours de l'exercice écoulé n'a jamais été inférieur à 80 %.

2.1.2.4 Procès verbaux des réunions

Les procès verbaux des réunions du Conseil font l'objet d'une approbation formelle par les administrateurs avant signature.

2.1.3 Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué par le Conseil d'administration

La fonction de Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général Délégué, à ce titre, assiste le Directeur Général dans ses fonctions de Directeur Général de la Société, et dispose à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

2.2 Le comité d'audit

Le comité d'audit, composé d'un administrateur indépendant, s'est réuni deux fois, en présence des Commissaires aux comptes, quelques jours avant les réunions du Conseil d'administration.

Les réunions ont porté essentiellement sur les ordres du jour suivants :

↘ Avril 2009

- Revue des procédures de l'arrêté comptable du 31 décembre 2008 ;
- Validation des cycles analysés par les auditeurs dans le cadre de la revue intérimaire ;
- Choix des options comptables pour la clôture de 2008 (ex : Impairment tests, etc...).

↘ Octobre 2009

- Revue des comptes au 30 juin 2009 ;
- Détail des variations par rapport à 2008

2.3 Participation des actionnaires aux Assemblées générales

La Participation des actionnaires aux Assemblées Générales est régie par les dispositions légales en vigueur ainsi que par les statuts de la Société notamment les articles du titre V.

2.4 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les éléments tels que visés à l'article L.225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos.

2.5 Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise

La société n'a pas souhaité souscrire aux recommandations du code AFEP/MEDEF jugées mal adaptées au cas particulier des Valeurs Moyennes et Petites (VaMps).

La société a été informée de la parution du Code de gouvernement d'entreprise élaboré par Middlednext pour les valeurs moyennes et petites en décembre 2009. Compte tenu du calendrier des réunions et travaux du Conseil établi depuis la parution de code, le Conseil n'a pu être en mesure de prendre connaissance des recommandations de ce code et de procéder à un examen de conformité de la Société aux recommandations auxquelles le code propose de souscrire.

Toutefois, le Conseil examinera les dispositions de ce code au cours de l'exercice 2010 et décidera de souscrire ou non à ces recommandations dans le respect du principe « appliquer ou s'expliquer ».

2.6 Principes et règles arrêtées par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les mandataires sociaux perçoivent une rémunération dont les détails sont présentés en section 1.10 du rapport de gestion. Ils ne bénéficient ni d'un plan d'option de souscription d'actions, ni d'actions de performances, ni d'actions gratuites, ni d'un régime de retraite supplémentaire. En outre le conseil a examiné la situation de chacun des membres et a constaté que dans la mesure où aucun de ses membres ne peut prétendre au versement d'une rémunération ou d'une indemnité quelconque au titre de la cession de ses fonctions de mandataire social, les dispositions de la loi TEPA du 21 août 2007 ne leur étaient pas applicables.

Les principes du code « AFEP-MEDEF » concernant l'encadrement des indemnités de départs, le régime des retraites supplémentaires, les règles concernant l'attribution de stocks options ou d'actions gratuites, ne trouvent pas vocation à s'appliquer à l'égard des mandataires sociaux.

2.7 Les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société

2.7.1 Définition et objectifs des procédures de contrôle interne

Ainsi que le cadre de référence du contrôle interne de l'AMF publié le 9 janvier 2008 à l'attention des valeurs moyennes et petites le définit, le contrôle interne est un dispositif élaboré par le Groupe et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- le respect des valeurs fondamentales du Groupe et des grandes orientations fixées par la Direction Générale ;
- la bonne application des instructions transmises ;
- le bon fonctionnement des processus internes (notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs) ;
- et la fiabilité des informations financières.

Et d'une façon générale contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Ce dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Toutefois, il ne constitue pas une assurance absolue contre tous les risques possibles, pas plus qu'il ne peut – quelle que soit sa qualité et celle des collaborateurs qui exercent ces contrôles – garantir à lui seul la parfaite réalisation des objectifs que se donne le Groupe.

2.7.2 Description de l'organisation générale du contrôle interne global au niveau de la société

2.7.2.1 Environnement de contrôle de l'information comptable et financière

La société Micropole-Univers consolide par intégration globale, les sociétés dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif par la détention directe de plus de 50% des droits de vote et du capital.

Les comptes sociaux et consolidés de Micropole-Univers sont élaborés par le service de la Direction Financière.

Ce service a pour objectif de fournir une image fidèle des comptes de la société, d'améliorer constamment la qualité de l'information produite, et d'en réduire les délais de production. Il dispose d'interlocuteurs dédiés dans les différentes filiales du Groupe.

Ces différents acteurs du traitement de l'information financière et comptable, se reportent hiérarchiquement aux directions opérationnelles et générales des filiales du Groupe.

2.7.2.2 Les acteurs

Monsieur Christian Poyau, Président Directeur Général de la société Micropole-Univers est responsable de la mise en place du contrôle interne au sein du Groupe, des moyens mis en œuvre et de son suivi.

Le Conseil d'administration est responsable de l'élaboration des procédures, et doit veiller à leur application

La Direction Financière, placée sous l'autorité de Monsieur Philippe Mayca, est responsable de la fiabilité de l'information financière. Elle doit s'assurer que les procédures de collecte et de contrôle de l'information sont satisfaisantes, et mettre en œuvre les mesures nécessaires à la fiabilité des informations qu'elle communique.

Le Contrôle de gestion est en charge de la rédaction des procédures et du contrôle de leur application, sous la responsabilité de la Direction Générale.

Les Commissaires aux Comptes effectuent une revue des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sur lesquelles ils peuvent émettre des observations. La société est dotée de deux Commissaires aux Comptes conformément à la législation qui lui est applicable. Les filiales françaises ou étrangères nomment des Commissaires aux Comptes dans le cadre des réglementations applicables.

Les directions commerciales sont également impliquées dans la mise en œuvre du contrôle interne, à leur niveau de responsabilité

Enfin, les prestataires extérieurs spécialisés : la Société ou ses filiales se réservent par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés.

2.7.2.3 Informations sur les procédures relatives à l'information financière et comptable

Le reporting de gestion du Groupe s'appuie sur une chaîne informatique qui a été développée en interne et est sous la responsabilité de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) du Groupe. Les fonctionnalités principales couvertes d'un point de vue gestion sont :

- Saisie du prévisionnel commercial, saisie des commandes,
- Suivi de la production (régie/forfait/formation),
- Achat/revente licence et matériel, facturation,
- Alimentation de la comptabilité,
- Reporting de gestion (Prévisionnel, Produit, Facturé, Marge).

Les informations sont directement saisies :

- par l'équipe commerciale pour le prévisionnel,
- par les collaborateurs eux-mêmes pour la gestion des temps passés sur les projets (régies ou forfaits),
- par les chefs de projet pour les "Reste à Faire" sur les forfaits (une fois par mois),
- par l'Administration des ventes pour les commandes et les factures.

Toutes les saisies faites sont validées au fur et à mesure par les responsables opérationnels.

La facturation en régie est émise sur la base des rapports d'activité des collaborateurs, la facturation au forfait s'appuyant sur les Procès verbaux de validation de nos clients et la validation du Chef de projet ainsi que sur les échéances contractuelles.

Le Contrôle de Gestion effectue une vérification du chiffre d'affaires enregistré avec le service Comptabilité. Le contrôle de gestion vérifie également avec les responsables opérationnels la situation des "en-cours".

A la fin de chaque mois, une procédure de clôture est mise en œuvre après validation des Directions Opérationnelles et du Contrôle de Gestion. Cette procédure empêche toute modification sur les chiffres du mois.

Suite à cette clôture, un tableau de bord général est diffusé à la Direction Générale et à chaque Direction Opérationnelle (pour la partie qui la concerne). Ils ont également accès à un ensemble d'informations de gestion sur les projets.

2.7.2.4 Procédures relatives à la diffusion de l'information financière et comptable

Le Groupe Micropole-Univers a centralisé au niveau de la maison-mère l'élaboration et la diffusion de son information financière à destination des actionnaires et des analystes financiers, afin d'exercer un contrôle rigoureux et de garantir la confidentialité.

Le service en charge de la communication financière élabore des projets de communiqués à partir des états financiers validés par la Direction Générale.

2.7.3 Analyse des risques

Les risques majeurs auxquels la Société est confrontée sont détaillés au chapitre « 1.19 Analyse des risques » du Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Paris, le 14 avril 2010
Christian Poyau
En qualité de Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Micropole-Univers

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société **MICROPOLE UNIVERS** et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

1 Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

2 Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 Avril 2010

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International

Deloitte & Associés

Olivier Bochet

Jean-Luc Berrebi



3. Comptes consolidés de l'exercice 2009

3.1 Compte de résultat consolidés

En milliers d'euros	Notes	2009	2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1	94 167	92 375
Autres produits de l'activité		-	-
Achats et sous-traitance		-14 287	- 13 652
Charges de personnel	3.2	-63 243	- 61 588
Charges externes		-10 330	- 9 933
Impôts et taxes		-1 636	- 1 967
Dotations aux amortissements		-753	- 730
Dotations nettes aux provisions		-297	- 62
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		3 621	4 443
En % du chiffre d'affaires		3,8%	4,8%
Autres produits et charges opérationnels	3.3	-642	- 391
RESULTAT OPERATIONNEL		2 979	4 052
En % du chiffre d'affaires		3,2%	4,4%
Coût de l'endettement financier net	3.4	-326	- 902
Autres produits et charges financiers	3.5	127	179
Charges d'impôt	3.6	-112	- 529
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES		2 668	2 800
Résultat des activités abandonnées ^(a)	2.3	-208	-139
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 460	2 661
Dont :			
Part attribuable aux minoritaires		0	0
Part attribuable aux actionnaires de la société		2 460	2 661
Résultat par action		0,09	0,09
Résultat dilué par action		0,08	0,09

(a) Le compte de résultat 2008 a été retraité – Voir Note 2.3

3.2 Etat global des gains et pertes consolidés

En milliers d'euros	Notes	2009	2008
Résultat de la période		2 460	2 661
Gains/pertes comptabilisés en capitaux propres			
- Différences de conversion		-4	422
- Couverture de flux de trésorerie			
- Titres disponibles à la vente			
- Divers			
- Effets d'impôts			
Total des gains et pertes de la période		2 456	3 083
Dont :			
Part attribuable aux minoritaires		0	0
Part attribuable aux actionnaires de la société		2 456	3 083

3.3 Situation financière consolidée

En milliers d'euros ACTIF	Notes	2009	2008
Total actif non courant		51 072	47 902
Ecarts d'acquisition	4.1	45 806	42 195
Autres immobilisations incorporelles	4.2	65	257
Immobilisations corporelles	4.3	1 103	1 270
Actifs financiers non courants		1 667	1 749
Actifs d'impôt différé	4.4	2 431	2 431
Actifs destinés à être cédés	4.1	0	0
Total actif courant		66 224	56 162
Stocks		0	6
Clients et autres débiteurs	4.5	50 005	43 912
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	16 219	12 244
TOTAL ACTIF		117 296	104 064

PASSIF	Notes	2009	2008
Capitaux propres	4.6	53 122	50 260
Capital		1 411	1 411
Primes et réserves		49 251	46 188
Résultat de l'exercice		2 460	2 661
Intérêts minoritaires		-	-
Passifs non courants		9 550	1 300
Provisions non courantes	4.7	752	652
Emprunts long terme	4.8	6 576	92
Autres Passifs non courants		2 222	556
Passifs courants		54 624	52 504
Dettes financières court terme	4.8	10 776	14 452
Fournisseurs et autres créditeurs	4.9	43 252	37 869
Provisions courantes	4.7	596	183
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		117 296	104 064

(b) La situation financière consolidée 2008 a été retraitée – Voir Note 4.9

3.4 Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Nb. d'actions du capital	Capital	Primes	Réserves et Résultats consolidés	Capitaux propres
Situation au 31/12/2007	28 210 909	1 410	74 829	-29 108	47 131
- Augmentation capital	4 206	0	3	43	46
- Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				422	422
- Résultat de la période				2 661	2 661
Situation au 31/12/2008	28 215 115	1 410	74 832	- 25 982	50 260
- BSAAR en juste valeur				406	406
- Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				-4	-4
- Résultat de la période				2 460	2 460
Situation au 31/12/2009	28 215 115	1 410	74 832	- 23 120	53 122
Dont :					
Part attribuable aux minoritaires		0	0	0	0
Part attribuable aux actionnaires de la société		1 410	74 832	-23 120	53 122

3.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

	En milliers d'euros	2009	2008
1 - Opérations d'exploitation			
Résultat de l'exercice		2 460	2 661
Amortissements, dépréciations et provisions		1 267	1 068
- Ecart d'acquisition		-	-
- Immobilisations incorporelles		216	218
- Immobilisations corporelles		538	512
- Provisions		513	338
Paiement en actions		0	0
Résultat sur cession d'actifs non courants		-3	-195
Coût de l'endettement financier net		326	902
Charge d'impôt (yc impôts différés)		112	529
Marge brute d'autofinancement		4 162	4 965
Impôts versés		-228	7
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité		-1 512	-61
Flux net de trésorerie liée à l'activité opérationnelle		2 422	4 911
2 - Flux d'investissement			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-233	-468
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		3	10
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-109	-306
Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		7	117
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise		-963	-191
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise		0	(c) 3 080
Dividendes reçus		-	-
Variation des prêts et avances consentis		-	-
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement		-1 295	2 242
3 - Opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital		423	45
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		(d) 8 531	1
Remboursement d'emprunts		(d) -5 784	-2 485
Intérêts nets versés		-316	-900
Autres flux liés aux opérations de financement			
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement		2 854	-3 339
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette		-11	241
Variation globale de la trésorerie		3 970	4 055
Trésorerie nette au début de l'exercice		12 227	8 172
Variation de la trésorerie		3 970	4 055
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		16 197	12 227

(c) prix de cession encaissé de Cross Systems Company pour 3,448 millions d'euros minoré de la trésorerie cédée de 0,368 millions d'euros

(d) voir Note 4.6 sur la mise en place d'une obligation à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables pour 8 millions d'euros compensée par une baisse du financement par l'affacturage à hauteur de 4,7 millions d'euros



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1. Principes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe Micropole-Univers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 comprennent la société Micropole-Univers et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint, si applicable.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 avril 2010 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1.1. Référentiel appliqué

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au travers du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm »

Dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe a décidé :

- de ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1^{er} janvier 2004 ;
- de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ;
- de comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements envers les salariés non encore constatés au 1^{er} janvier 2004 en provisions pour retraites en contrepartie des capitaux propres ;

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2009, en particulier :

- IAS 1 révisée, Présentation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.
- IFRS 8, Information sectorielle, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.
- IAS 23 R, Comptabilisation des coûts d'emprunts à compter du 1er janvier 2009.
- IAS 32 R, Instruments financiers remboursables au gré du porteur, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009
- IFRS 2, Actions propres et transactions intra-groupe
- Amendement IFRS 2, Conditions d'acquisition des droits et annulations, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009
- Amendement IFRS 7, Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009
- IFRIC 9, Dérivés incorporés, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009
- IFRIC 11, Transactions au sein d'un groupe, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009
- IFRIC 13, Programme de fidélisation clients, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009
- IFRIC14, Limitation de l'actif au titre des prestations définies et obligation de financement minimum de leur interaction, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009
- IFRIC 15, Accords pour la construction d'un bien immobilier, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009

L'adoption de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2009.

Enfin, les états financiers du groupe au 31 décembre 2009 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations suivantes mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter d'exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 2009, en particulier :

- IFRS 3 R et IAS 27 révisées, Regroupements d'entreprises, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009
- IFRIC 12, Concessions de services publics, applicable aux exercices ouverts à compter du 29 mars 2009
- IFRIC 16 : Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009.
- IFRIC 17, Distribution en nature aux actionnaires, applicable pour les exercices ouverts à compter du 31 octobre 2009
- IFRIC 18, Transferts d'actifs de la part de clients, applicable aux exercices ouverts à compter du 31 octobre 2009
- IFRIC 19, Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010
- Amendement IAS 39, Eléments couverts éligibles, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009

- Amendement IAS 32, Classement des droits de souscription émis, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er février 2010
- Amendement IFRIC 14, Remboursement anticipé des exigences de financement minimum, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011

1.2. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en millier d'euros.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés et classés en actifs détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Dans le contexte actuel de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2009 ont été réalisées sur la base de la meilleure estimation possible par la direction du Groupe à ce jour de l'avenir prévisible et ont été évaluées dans cadre d'hypothèses prenant en compte les effets d'une crise économique dont la durée serait limitée dans le temps.

1.3. Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle, qui se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé en cas de détention de plus de 50% des droits de votes.

La méthode de l'intégration proportionnelle est utilisée pour les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires en vertu d'un accord contractuel. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges de cette entité regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires de ses états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus values, dividendes ...) à l'exception des pertes de valeur.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de ces sociétés majorée des écarts d'acquisition.

1.4. Principes de conversion

La monnaie fonctionnelle d'une société est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la société.

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre (en monnaie étrangère) que sa monnaie fonctionnelle sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses en résultat à l'exception de celles relatives à des prêts et emprunts qui en substance font partie de l'investissement net dans une filiale étrangère. Celles-ci sont constatées en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres consolidés jusqu'à la date de sortie de la participation ou elles sont alors enregistrées en résultat.

Les états financiers des sociétés, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis de la façon suivante :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis sur la base des cours de clôture,
- les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé, qui est considéré comme approchant les cours de change aux dates des transactions,
- les gains et pertes latents résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

1.5. Produits de l'activité

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnant sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, intégrant le cas échéant des droits à recette complémentaires ou à réclamations, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux en régie sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.

Le chiffre d'affaires au titre des prestations de maintenance est constaté prorata temporis sur la durée du contrat et donne lieu à l'enregistrement de produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de matériels est reconnu lors de la livraison du matériel.

1.6. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges à l'exception du coût de l'endettement financier net, des autres produits et charges financiers, de la quote-part dans les résultats des entreprises associées et des charges d'impôt.

Afin de faciliter la lisibilité de la performance du Groupe, les éléments significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé et à caractère non récurrent sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges opérationnels ».

1.7. Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers intègrent d'une part le coût de l'endettement financier net et, d'autre part, les autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net correspond au montant des charges d'intérêt au titre des dettes financières, diminué du montant des produits d'intérêt au titre des placements de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers se composent notamment des produits et pertes provenant des dividendes et du résultat net de change.

1.8. Résultat par action

Le résultat par action a été déterminé en tenant compte du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions propres.

Le résultat dilué par action tient compte des instruments potentiellement dilutifs en circulation, à savoir des options de souscription d'actions, des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts créateurs d'entreprise lorsque leur prix d'exercice est inférieur au prix de marché. Ce résultat a été déterminé en utilisant la méthode du rachat théorique d'actions, selon laquelle, les fonds recueillis lors de l'exercice des instruments dilutifs sont supposés affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché déterminé à la date de clôture de l'exercice.

1.9. Immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou l'élaboration d'une nouvelle offre en vue de la commercialisation de produits logiciels et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, leur rentabilité et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constatation d'une perte de valeur. Ils sont amortis, selon la méthode linéaire, sur une durée maximale d'utilisation prévue de 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles, principalement des logiciels acquis par les sociétés du Groupe, sont amorties sur des durées allant de douze mois à trois ans selon le mode linéaire.

1.10. Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises (composé du prix d'acquisition et des coûts directement attribuables) et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur. L'écart résiduel positif est inscrit au poste « écarts d'acquisition » et affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Les ajustements des valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de résultats d'expertises ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme un ajustement rétrospectif du goodwill s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition.

1.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, sous déduction du cumul des amortissements et pertes de valeur. Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations :

- agencements et aménagements divers 3 à 10 ans
- matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- mobilier 5 à 10 ans

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le Groupe Micropole-Univers supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement.

1.12. Dépréciation d'actifs non courants

Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, s'il existe un indice de perte de valeur des actifs d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Une dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. En revanche, une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Dans cette hypothèse, la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.13. Instruments financiers

Les actifs financiers sont principalement composés de prêts et créances évalués au coût amorti et d'actifs évalués par le biais du compte de résultat.

Les prêts et créances évalués au coût amorti correspondent principalement à des prêts et dépôts-cautionnements à maturité supérieure à 3 mois et à des créances clients et autres débiteurs. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en application de la méthode dite du taux d'intérêts effectif. Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation et sont dépréciés si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

Les actifs évalués par le biais du compte de résultat sont des actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Les principaux actifs du Groupe entrant dans cette catégorie sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ce poste étant constitué de valeurs mobilières de placement de type OPCVM de trésorerie, sans risque à très court terme et facilement cessibles, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières et les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Les emprunts obtenus auprès des établissements de crédit, principalement pour financer les opérations de croissance externe, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont classés en « emprunts et dettes financières non courants » ou « emprunts et dettes financières courants » en fonction de leur échéance à plus ou moins d'un an. La charge d'intérêt est constatée dans la rubrique "Coût de l'endettement financier net".

En application d'IAS 39 et compte tenu des caractéristiques du contrat d'affacturage, les créances factorisées sont maintenues à l'actif du bilan et le financement de ces dernières figure en dettes financières courantes.

Les obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) constituent un instrument financier hybride qui, selon la norme IAS 32, doit être scindé en deux composantes :

- la valeur de la composante dette est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs au taux de marché en vigueur à la date d'émission (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ;

- la valeur de la composante des capitaux propres est déterminée par différence entre le produit d'émission de l'emprunt et le montant calculé de la composante dette.
- La charge d'intérêt, comptabilisée en charges financières au compte de résultat, correspond à la charge d'intérêt théorique calculée par application du taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'emprunt. Le taux d'intérêt effectif est déterminé lors de la souscription de l'emprunt et permet de ramener les flux de décaissements futurs au montant initial de la juste valeur de sa composante dette.

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le Groupe estime, cependant, ne pas être exposé de façon matérielle à ces risques dans la mesure où l'essentiel des flux opérationnels sont réalisés en euros.

1.14. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Les coûts résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés et formalisés ont été établis et qu'un début de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente chez les personnes concernées. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés

Les pertes à terminaison font l'objet d'une provision correspondant aux pertes estimées en fin de projet diminuées des pertes déjà constatées à l'avancement du projet.

1.15. Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs par sa vente plutôt que par son utilisation, les actifs et passifs de cette activité sont présentés distinctement sur les lignes « actifs destinés à être cédés » et « passifs destinés à être cédés » de l'état de la situation financière. Cet actif net classé comme tel est évalué au montant le plus faible entre la valeur comptable et sa juste valeur c'est-à-dire à son prix de vente estimé diminué des coûts de la vente. Il ne fait, en conséquence, plus l'objet d'un amortissement. Les éventuelles pertes de valeur et le résultat de cession de ces actifs sont inclus dans le résultat opérationnel du Groupe.

Une activité abandonnée représente, selon la norme IFRS 5, une composante de l'activité du Groupe qui correspond à une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

1.16. Informations sectorielles

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » applicable depuis le 1er janvier 2009, l'information sectorielle est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction du Groupe analyse et mesure la performance de l'activité dans les pays dans lesquels le Groupe est présent. L'analyse géographique permet de suivre la performance du développement commercial et, sur le plan opérationnel et financier, la gestion de la trésorerie et des fonctions support, les politiques d'investissement et de financement opérationnel.

1.17. Retraites et avantages similaires

Les engagements de retraite et assimilés couvrent principalement les indemnités de départ à la retraite en l'absence d'autres avantages postérieurs à l'emploi, du type compléments de retraite ou couverture de frais médicaux.

L'obligation sur les indemnités de départ à la retraite est évaluée à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (« projected unit credit method »); ces calculs actuariels intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation et de projection des salaires futurs.

Le Groupe a retenu l'option de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels existants au 1^{er} janvier 2004 en contrepartie d'une diminution des capitaux propres. Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles, apparus depuis le 1^{er} janvier 2004 ne sont pas immédiatement comptabilisés en résultat, en application de la méthode du « corridor » : leur fraction excédant 10% du maximum entre le montant des engagements d'une part et la valeur de marché des placements d'autre part est amortie sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

1.18. Paiements en action

Le Groupe a attribué au personnel des options de souscription d'actions qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 qui couvre les paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée à hauteur de la juste valeur des avantages consentis aux employés au titre des instruments de capitaux propres reçus. Cette charge qui est évaluée

à la date d'attribution des options sur la base d'un modèle BINOMIAL (type lattice), est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Des bons de souscription d'actions ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) ont été proposés à des salariés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre du détachement des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « OBSAAR »). Ils donnent le droit de souscrire à des actions Micropole-Univers S.A. à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution. La période d'exercice s'étalera de la date d'admission des BSAAR sur le marché d'Euronext Paris en décembre 2009 jusqu'au septième anniversaire de leur date d'émission.

1.19. Actions propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Inversement, le résultat de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en capitaux propres pour l'effet net d'impôt. La plus ou moins-value ainsi réalisée n'affecte donc pas le compte de résultat de l'exercice.

1.20 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) l'écart d'acquisition non déductible fiscalement, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

2. Evolution du périmètre de consolidation

La société MICROPOLE UNIVERS a annoncé en date du 22 avril 2009 l'acquisition de 100% du capital de la société ISARTIS, cabinet de conseil en système d'information créé en 2002 et spécialisé sur les progiciels SAP. Cette acquisition a été réalisée en numéraire, avec un complément de prix à verser sur 3 ans, lié à des critères de performances en termes de chiffre d'affaires et de rentabilité. La société a été intégrée dans les comptes de MICROPOLE UNIVERS à compter du 1er avril 2009. Cette opération de croissance externe apporte au pôle de compétence ERP de MICROPOLE UNIVERS une dynamique de développement significative. ISARTIS est partenaire Distributeur à Valeur Ajoutée (DVA) SAP depuis 2007. Il couvre l'ensemble des domaines métiers (ressources humaines, logistique et finance) et réalise plus de 60% de son chiffre d'affaires en mode projet.

La société CROSS SYSTEMS SUISSE a procédé en date du 15 juin 2009 au rachat de l'intégralité des parts de la société RGIS, société créée en 1999 et spécialisée en outils d'intégration. Avec un chiffre d'affaires 2008 de l'ordre de 1 MCHF, cette opération vient renforcer l'expertise technologique en particulier sur les outils multimédias. La société a été intégrée dans les comptes de MICROPOLE UNIVERS à compter du 1er juillet 2009.

Les entités juridiques de la zone France ont été profondément remaniées en vue d'une adaptation de l'organisation juridique à celle pratiquée opérationnellement en 2009. Il a été procédé aux opérations suivantes :

- La dissolution sans liquidation des sociétés MICROPOLE UNIVERS CONSULTING (MUC) et CROSS SYSTEMS INGENIERIE (CSI) dans la société MICROPOLE UNIVERS ; Cette dissolution emporte transmission universelle du patrimoine de ces sociétés à MICROPOLE UNIVERS, incluant les participations détenues par MUC dans les sociétés APSALYS et MU ERP ;
- La conclusion d'un contrat prévoyant la mise en location gérance des activités de la société UNIVERS INFORMATIQUE renommée MUP 13 au profit de la société MICROPOLE UNIVERS ;
- Le transfert des salariés de la société MICROPOLE UNIVERS aux différentes filiales concernées, la conclusion de contrats de sous-traitance entre la société MICROPOLE UNIVERS et ses filiales et la conclusion d'un contrat de services communs avec une société de services centraux

2.1. Périmètre de consolidation 2009 et 2008

Pour mémoire, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 intègrent l'ensemble des sociétés suivantes :

Sociétés	Pays	Méthode consolidation	% de contrôle en 2009	% de contrôle en 2008
Micropole-Univers	France	Société mère		
MU Paris 1	France	IG	100 %	100 %
MU Paris 2	France	IG	100 %	100 %
MU Paris 3	France	IG	100 %	100 %
MU Paris 4	France	IG	100 %	100 %
MU Paris 5	France	IG	100 %	100 %
MU Paris 6	France	IG	100 %	100 %
MU Paris 7	France	IG	100 %	100 %
MU Paris 8	France	IG	100 %	100 %
MU Paris 9	France	IG	100 %	100 %
MU Atlantique (ex Conceptware)	France	IG	100 %	100 %
MU Rhône-Alpes	France	IG	100 %	100 %
MU Méditerranée	France	IG	100 %	100 %
MU Paris 13 (ex Univers Inform.)	France	IG	100 %	100 %
MU Management	France	IG	100 %	100 %
MU Paris 15	France	IG	100 %	-
MU Paris 16	France	IG	100 %	-
Micropole-Univers Consulting	France	IG	-	100 %
CROSS Systems Ingénierie	France	IG	-	100 %
Apsalys	France	IG	100 %	100 %
Isartis	France	IG	100 %	-
MU ERP	France	IG	95 %	95 %
Micropole-Univers Suisse	Suisse	IG	100 %	100 %
CROSS Systems Suisse	Suisse	IG	100 %	100 %
RGIS	Suisse	IG	100 %	-
Micropole-Univers Institut	France	IG	100 %	100 %

IG : Intégration globale

2.2. Impact sur le bilan de l'évolution du périmètre de consolidation

Les actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises en 2008 et 2009, évalués de façon provisoire à leur date d'entrée dans le groupe pendant la période de douze mois, sont détaillés ci-après et rapprochés avec les flux de trésorerie correspondants :

	En milliers d'euros	2009	2008
Immobilisations incorp. et corporelles		34	
Autres actifs financiers		13	
Clients et autres débiteurs		2 092	
Fournisseurs et autres créditeurs		-1 383	
Actifs Nets acquis		756	
Ecart d'acquisition		3 611	
Dettes sur compléments de prix		-3 601	
Décassements sur acquisition périodes antérieures		197	
Total acquisition		963	0
Dont :			
Prix d'acquisition versé en numéraire		1 787	0
Trésorerie des filiales acquises		824	0

Les dettes sur compléments de prix correspondent aux compléments de prix liés à l'acquisition d'ISARTIS. Ils sont fonction d'objectifs de chiffres d'affaires et de résultats avant impôts selon un Business Plan accepté entre les parties.

2.3. Activités cédées ou abandonnées

En septembre 2009, le Groupe a pris la décision d'abandonner une ligne d'activité opérationnelle et autonome lancée début 2008 autour des métiers dits « Accounting and Financial Services ». Conformément à l'application IFRS 5, le résultat net des activités non poursuivies a été présenté sur une ligne isolée du compte de résultat de façon comparative sur 2008 et 2009. Au niveau du tableau de flux de trésorerie, le Groupe a retenu la présentation de l'impact de cet abandon dans les annexes dans la mesure où seule la marge brute d'autofinancement est impactée à hauteur du résultat.

3. Notes relatives au compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

En milliers d'euros	2009	2008
France	76 807	74 666
Suisse	17 360	17 709
Total	94 167	92 375

3.2. Charges de personnel

En milliers d'euros	2009	2008
Salaires	45 937	45 013
Charges sociales	17 306	16 781
Paiement en actions	0	0
Total	63 243	61 794

3.3. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	2009	2008
Dépréciation d'actifs	-283	-128
Résultat provenant des activités abandonnées ou cédées		
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Autres coûts	-359	-263
Total	-642	-391

3.3.1. Restructurations et dépréciation d'actifs

Les autres coûts représentent des charges de restructuration, principalement des indemnités de départ, à caractère non récurrents et individuellement significatives.

3.3.2. Dépréciation des écarts d'acquisition

La valeur recouvrable des deux groupes d'UGT (France et Suisse) a été déterminée en s'appuyant principalement sur les méthodes de flux nets futurs de trésorerie actualisés et de transactions 2009 comparables. La méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés utilise les projections à 5 ans de flux de trésorerie établies à partir d'estimations et plan à moyen terme. Les prévisions sont fondées sur des plans d'actions commerciaux par entités et sur les données macroéconomiques fournies par le Syntec Informatique. Au delà de ces 5 années, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini de 2%. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital (CMPC) après impôt du Groupe à 9%. Le taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation résultent d'une moyenne des estimations d'un échantillon représentatif de sociétés d'analyse financière qui utilisent ces indicateurs pour valoriser un panel de sociétés comparables au Groupe.

Ces tests n'ont donné lieu à aucune dépréciation des écarts en 2008 et 2009.

Par ailleurs, une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres clés (taux d'actualisation et taux de croissance à long terme de type +1/-1) n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

3.4. Coût de l'endettement financier net

En milliers d'euros	2009	2008
Charges d'intérêts	-346	-919
Produits d'intérêts	20	17
Total	-326	-902

3.5. Autres produits et charges financiers

En milliers d'euros	2009	2008
Résultat net de change	50	69
Autres	77	110
Total	127	179

3.6. Impôts sur les résultats

3.6.1. Détail des impôts sur les résultats

En milliers d'euros	2009	2008
Impôts exigibles	-112	6
Impôts différés	0	-535
Total	-112	-529

Afin de permettre la mise en cohérence avec les pratiques sectorielles, le Groupe a constaté en 2009 le produit des crédits d'impôt (de l'ordre de un million d'euros en 2009) liés aux activités éligibles de recherche en diminution des frais de personnel. Ces frais ne répondent pas aux critères d'activation propres aux dépenses de développement.

3.6.2. Analyse de la charge d'impôts

En milliers d'euros	2009	2008
Résultat avant impôts sociétés	2 572	3 190
Impôt théorique (34,43% en 2009)	-886	-1 098
Impôt sur différences permanentes	-194	- 55
Imputation de crédits d'impôt	353	218
Résultats imputés sur déficits reportables préalablement non reconnus	976	384
Différences de taux d'imposition entre pays	40	103
Autres	-401	- 81
Imposition réelle	-112	-529
Taux effectif d'imposition	4,4%	16,6%

3.7. Résultat par action

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action prend en compte les actions en circulation et les options sur actions ayant un effet potentiellement dilutif. Néanmoins, les instruments de stocks options (1 452 986 options restant à émettre à 0,8 euros), dont le prix d'exercice est en dehors de la monnaie sur la base des cours observés sur l'exercice 2009, ont été considérés comme pouvant éventuellement diluer le résultat de base par action dans le futur compte tenu de la forte volatilité et de la sous évaluation actuelle du titre.

	2009	2008
Résultat net en milliers d'euros	2 460	2 661
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	28 215	28 215
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué (en milliers)	29 663	29 663
Résultat net par action (en euros)	0,09	0,09
Résultat net dilué par action (en euros)	0,08	0,09

4. Notes relatives au bilan

4.1. Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	2009	2008
Valeur au 1 ^{er} janvier	42 195	42 142
Acquisition de l'exercice	3 611	
Compléments de prix sur acquisitions antérieurs à l'exercice		53
Cessions		
Ecarts de conversion		
Dépréciation		
Autres		
Valeur au 31 décembre	45 806	42 195

Les principaux écarts d'acquisition par groupe d'UGT se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2009	2008
France	37 941	34 730
Suisse	7 865	7 465
Total	45 806	42 195

4.2. Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2009			2008		
	Valeur Brute	Amortisse. et déprécia.	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortisse. et déprécia.	Valeur Nette
Logiciels	1 671	-1 653	18	1 647	- 1 610	37
Frais de développement	968	-921	47	968	- 748	220
Autres incorporels	-	-	-	-	-	-
Total incorporels	2 639	2 574	65	2 615	- 2 358	257

En milliers d'euros	Logiciels	Frais de développement	Autres incorporels	Total
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	37	220	0	257
Acquisitions	24	-	-	24
Cessions	-	-	-	-

Variations de périmètre	-	-	-	-
Pertes de valeurs	-	-	-	-
Amortissements	-43	-173	-	-216
Reclassements	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-
Valeur nette au 31 déc.	18	47	0	65

4.3. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2009			2008		
	Valeur Brute	Amortisse. et déprécia.	Valeur nette	Valeur Brute	Amortisse. et déprécia.	Valeur nette
Agenc. / aménagements	1 570	-1 077	493	1 508	- 941	567
Matériel de bureau & inform.	2 595	-2 240	355	2 325	- 1 866	458
Mobilier	598	-510	88	570	- 472	98
Crédit bail	519	-387	132	496	- 356	140
Autres	65	-29	36	13	- 6	7
Total corporels	5 347	-4 243	1 104	4 911	- 3 641	1 270

En milliers d'euros	Agencements	Matériel de bureau & Inf.	Mobilier	Crédit Bail	Autres	Total
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	566	458	98	140	7	1 270
Acquisitions	63	178	18	45	36	340
Cessions	-	-	-	-	0	0
Variations de périmètre	-	27	7	-	-	34
Pertes de valeurs	-	-	-	-	-	-
Amortissements	-135	-308	-35	-50	-9	-537
Reclassements	-	-	-	-3	3	-
Ecart de conversion	-	-1	-	-	-1	-2
Valeur nette au 31 déc.	493	355	88	132	36	1 104

4.4. Impôts différés

Au 31 décembre 2009, les impôts différés actifs sont essentiellement constitués de déficits reportables du Groupe intégré Micropole-Univers pour lesquels il a été estimé qu'ils pourront être imputés sur des bénéfices fiscaux futurs. Les déficits reportables du Groupe intégré Micropole-Univers des exercices 2004 à 2008 n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'actifs d'impôts différés supplémentaires par prudence. Depuis 2008, le Groupe estime la valeur de ces impôts différés actifs sur la base des résultats fiscaux anticipés pour une période à venir de 24 mois :

En milliers d'euros	2009	2008
Déficits fiscaux reportables indéfiniment	12 520	15 601
Actifs d'impôts différés total (Taux IS à 34,43%)	4 310	5 371
Actifs d'impôts différés non constatés	1 879	2 940
Total actifs d'impôts constatés	2 431	2 431

4.5. Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	2009	2008
Créances clients brutes	24 578	25 570
Dépréciation	-743	-1 533
Créances affacturées	12 087	15 424
Total créances clients	35 922	39 461

Les autres débiteurs s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2009	2008
Créances fiscales et sociales	13 049	3 093
Autres créances	372	242
Charges constatées d'avance	662	1 116
Total autres débiteurs	14 083	4 451

4.6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2009, le capital nominal est de 1 410 755,75 €, composé de 28 215 115 actions de 0,05 € chacune, entièrement libérées. Les actions pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double (5 174 066 actions au 31 décembre 2009). Il n'y a pas eu de mouvement du capital social au cours de l'exercice 2009

Différents instruments de dilution potentielle sont récapitulés ci-après :

↳ Caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions

Les options pourront être consenties aux salariés de la Société et de ses filiales. Elles donneront droit à la souscription d'actions de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital de la Société à raison de 1 option pour 1 action. Ce prix ne pourra être inférieur à 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Au cours de l'exercice 2009, il n'a été attribué aucune option de souscription d'actions et aucune option n'a été levée par des salariés.

Année de mise en place des plans	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice de l'option	Nombre d'actions restant à émettre au 31/12./09	Année limite de levée des options
2002 - CA du 16 avril 2003	1 670 000	0,8 euro	1 452 986	2010
2003 - CA du 29 juillet 2003	550 000	1,18 euro	545 029	2010
Total	2 220 000		1 998 015	

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur de ces instruments de capitaux propres sont les suivantes :

	Plan 2002	Plan 2003
Prix de l'action à la date d'attribution en euros	0,94	1,42
Volatilité attendue en %	70%	70%
Taux sans risque en %	3,67%	3,5%
Taux de dividende en %	0%	0%
Durée de vie de l'option (ans)	7 ans	7 ans
Juste valeur des options (en euros)	0,60	0,91

Ces plans sont intégralement provisionnés et n'ont plus d'impact en résultat depuis 2008 et les exercices à venir.

↳ Caractéristiques des bons de souscription ou d'acquisition d'actions remboursables

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2008, le Conseil d'Administration du 14 octobre 2009 a arrêté le principe d'une émission d'une obligation à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables avec maintien du droit préférentiel de souscription (« OBSAAR »). Cette émission a fait l'objet d'une note d'opération visée par l'AMF en date du 20 novembre 2009 sous le n° 09-341. Le règlement prévoyant la livraison des 9 962 OBSAAR au prix de souscription de 803 euros est intervenu le 14 décembre 2009. Le produit brut correspondant à cette émission s'est élevé à 8 millions d'euros, soit 7,7 millions d'euros nets de frais d'émission. La cotation des obligations est intervenue à compter du 16 décembre 2009 sous le code ISIN FR0010827337 pour une maturité de 5 ans avec remboursement annuel au pair. L'émission prévoit des modalités classiques de remboursement anticipé des obligations au gré de la société ou des porteurs, notamment en cas de prise de contrôle de la Société ou sur les cas de défaut.

Elle a donné lieu à la création de 4 702 064 BSAAR au prix unitaire de 0,09 euro. La cotation des BSAAR interviendra à compter du 16 décembre 2012 sous le code ISIN FR0010827345. D'ici la date d'admission des BSAAR sur le marché d'Euronext Paris, les BSAAR ne sont ni exerçables ni cessibles sauf exceptions prévues au contrat d'émission (notamment en cas d'offre publique). Sur la base des demandes de souscription de BSAAR exprimées par les personnes éligibles à l'opération, un nombre total de 1 880 000 BSAAR ont été souscrits par les salariés du groupe, 1 832 384 ont été souscrits par M. Christian Poyau et M. Thierry Letoffe à titre irréductible et réductible et le solde par des actionnaires à titre irréductible. Christian Poyau et Thierry Létouffé, directement ou indirectement et chacun pour son compte, en leur qualité de mandataires sociaux de la Société, auront la faculté de recéder éventuellement un nombre maximum de 900.000 BSAAR à de futurs managers du Groupe, issus d'éventuelles opérations de croissance externe à venir, avant le 15 décembre 2012. L'expert mandaté par la société a émis une opinion indépendante sur le prix d'émission unitaire des BSAAR, et a conclu au caractère équitable de ce prix, considérant qu'il se situait à l'intérieur de la fourchette d'estimations de la valeur de marché des BSAAR issue de ses propres travaux d'évaluation.

↳ Dilution

En prenant pour hypothèse que les actions remises lors de l'exercice des instruments énumérés ci-dessus sont exclusivement des actions nouvelles, l'incidence de l'exercice des instruments sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci serait la suivante, sur la base du nombre d'actions composant le capital à ce jour :

	Participation de l'actionnaire sur une base non diluée	Participation de l'actionnaire sur une base diluée
Avant émission des BSAAR	1,00%	0,93%
Après émission des BSAAR	0,86%	0,81%

4.7. Provisions

En milliers d'euros	2008	Dotation	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Variation périmètre	Autres	2009
Provision retraites	652	100					752
Provision risques	183	469	55				597
Total	835	569	55				1 349

Dont :	2008	2009
Provision non courantes	652	752
Provision courantes	183	597

L'évolution des engagements de retraites et assimilés est basée sur des hypothèses actuarielles de taux d'actualisation de 5%, d'une augmentation de salaires moyenne de 2% et d'un taux d'inflation de 2%.

En milliers d'euros	2009	2008
Engagements au 1 ^{er} janvier	652	552
Coût des services rendus au cours de l'exercice	73	78
Charges d'intérêts sur l'obligation	27	22
Ecarts actuariels	-	-
Prestations versées aux salariés	-	-
Valeur nette au 31 décembre	752	652

4.8. Endettement financier

En milliers d'euros	2009	2008
OBSAAR part à plus d'un an	5 747	-
Emprunts à long terme	811	75
Divers	18	17
Emprunts à long terme	6 576	92
OBSAAR part à moins d'un an	1 580	-
Emprunts à long terme – part à moins d'un an	342	906
Autres dettes financières	21	17
Dettes envers société d'affacturage	8 833	13 529
Dettes financières court terme	10 776	14 452
Endettement financier brut	17 352	14 544
Dont :		
Endettement bancaire	8 480	981
Autres Dettes financières	8 872	13 563

↳ Emprunt obligataire

OBSAAR émise en décembre 2009	2009
Montant émis en milliers d'euros	7 999
Montant amortissement échéance à l'origine en milliers d'euros	1 600
Echéance à l'origine	16 décembre 2014
Taux d'intérêts facial	Euribor 3 mois - 0,44%
Taux d'intérêts effectif (TIE) de la période	3,3%
Intérêts versés sur l'exercice (hors couverture)	-
Coupons courus sur base du TIE	10
Composante dette à l'origine	7 579
Frais imputés dans le cadre de la méthode du TIE	-262
Composante capitaux propres à l'origine	420
Frais imputés selon méthode split accounting	-15

Conformément à la Note 1.13 des annexes, le groupe a déterminé la composante dette de l'OBSAAR en actualisant les cash flows contractuels futurs actualisés au taux de marché en vigueur à la date d'émission pour une dette classique à échéances semblables (0,71%) auquel s'ajoute une marge « spread » de crédit pertinent pour des obligations similaires (1,40%). La part inscrite en capitaux propres est obtenue par différence entre le produit de l'émission lié à l'opération et la valeur de la composante dette actualisée dans les conditions ci-dessus.

Par ailleurs, cette émission est assortie de l'engagement de respect par le groupe de covenants financiers habituels. Au 31 décembre 2009, le Groupe respecte l'intégralité de ces ratios. Les ratios de covenants sont établis de la façon suivante :

- le ratio de Dette Nette Consolidée rapporté à l'EBITDA Consolidé doit être inférieur à 3,5 au 31/12/2009 et 31/12/2010 puis à 3 aux 31 décembre de chaque année précédant l'échéance finale des obligations
- le ratio de Dette Nette Consolidée rapporté aux Fonds Propres Consolidés doit être inférieur ou égal à tout moment à 30 % aux 31 décembre de chaque année précédant l'échéance finale des obligations

↳ Autres emprunts

Les principaux mouvements de l'exercice résultent de la souscription d'un nouvel emprunt bancaire de 1,2 millions d'euros à l'origine au cours de l'exercice 2009 en vue du financement de l'acquisition de la société ISARTIS (emprunt sans application de covenants mais assorti de suretés habituelles principalement le nantissement de 100% des titres de participation de la société). Le groupe finance ses besoins court terme par le biais d'un contrat d'affacturage,

sans limitation de plafond auprès du factor et ne dispose pas d'autorisation négociée de lignes de financement avec ses banques

➤ Analyse de l'endettement financier net

En milliers d'euros	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 219	12 244
Concours bancaires courants	-1	-7
Intérêts courus non échus	-20	-10
Trésorerie Nette	16 198	12 227
OBSAAR	7 327	-
Emprunts bancaires long terme	1 152	981
Dettes envers société d'affacturage	8 833	13 529
Autres dettes financières à moins d'un an	18	17
Endettement brut	17 331	14 527
Endettement financier net	1 133	2 300

4.9. Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	2009	2008
Dettes fournisseurs	8 021	6 801
Dettes fiscales et sociales ^(e)	28 060	21 013
Autres dettes	1 059	722
Dettes sur acquisitions (compléments de prix) ^(f)	1 272	200
Produits constatés d'avance	4 840	9 133
Total autres créditeurs	43 252	37 869

(e) La dette sur participation (588 K€) a été reclassée en 2008 de « dettes financières court terme » à « dettes fiscales et sociales ». Le bilan à fin 2008 a été retraité pour tenir compte de ce reclassement

(f) Les dettes sur compléments de prix d'acquisition ont été reclassées en 2009 de « dettes financières long terme » à « autres passifs non courants » (2,222m€ au 31.12.09 et 0,556m€ au 31.12.08) pour la part à plus d'un an et de « dettes financières court terme » à « autres créditeurs » (1,272m€ au 31.12.09 et 0,2m€ au 31.12.08) afin de permettre la mise en cohérence avec les pratiques sectorielles. Le bilan à fin 2008 a été retraité pour tenir compte de ce reclassement.

4.10. Informations complémentaires

4.10.1. Informations sectorielles

Le Groupe est implanté principalement en France et en Suisse. Seules les entités géographiques constituent des centres de profit pour lesquels il existe une mesure de la performance en particulier au niveau des éléments constitutifs du besoin en fonds de roulement et des flux de trésorerie. La première application d'IFRS 8 n'a pas modifié le découpage sectoriel et le périmètre des secteurs présentés. En conséquence, le Groupe continue de présenter en information sectorielle une information détaillée selon l'axe géographique :

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total des actifs
France	74 666	1 953	86 298
Suisse	17 709	708	17 766
Total année 2008	92 375	2 661	104 064
France	76 807	1 389	104 873
Suisse	17 360	1 071	12 423
Total année 2009	94 167	2 460	117 296

4.10.2. Politique de gestion des risques

La société a procédé à une analyse de ses risques. Elle considère, qu'il n'y a pas de risques significatifs ou pertinents hormis ceux présentés ci-dessous :

■ Les risques juridiques

Le Groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière. L'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

Par ailleurs, il n'existe de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le groupe a connaissance, qui est suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

■ Les risques de taux

Le Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêts compte tenu de ses financements à court et moyen terme sur une base de taux variables. Aucun instrument de couverture n'a été pris. Si les taux d'intérêt augmentaient de 1%, alors la charge financière du Groupe augmenterait d'environ 170 000 € sur 1 an.

■ Les risques de change

Le Groupe est exposé à deux types de risques de change, pouvant impacter les états financiers : d'une part, des risques liés à la conversion, pour les besoins de l'élaboration des comptes consolidés, des comptes en devises (EUR et CHF) des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro et d'autre part, des risques opérationnels sur les flux d'exploitation non libellés en devises de fonctionnement des entités.

En 2009, compte tenu de l'évolution du taux moyen de conversion du Franc Suisse / Euro, le Groupe a enregistré une hausse du CA en 2009 par rapport à 2008, à taux de change constant, de l'ordre de 0,3 M€.

Les sociétés facturent quasi exclusivement dans leur monnaie fonctionnelle et supportent donc peu le risque de change. De même, l'essentiel des charges afférentes est libellé dans la devise de fonctionnement. En conséquence, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de politique de couverture du risque de change

■ Les risques de crédit

Selon la norme IFRS 7, le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Les actifs à court et moyen terme qui pourraient par nature exposer le Groupe à une éventuelle concentration du risque de crédit correspondent d'une part aux placements financiers à court terme et d'autre part aux comptes clients. Les placements financiers à court terme sont essentiellement effectués sur supports monétaires de maturité courte et prennent la forme de valeurs mobilières de placement gérées par des institutions financières de premier plan émises par des sociétés ou institutions financières bénéficiant d'une bonne notation accordée par des agences de notation reconnues.

Le Groupe détient par ailleurs des créances sur ses clients; ces créances sont quasi intégralement garanties par le contrat d'affacturage pour la France. Par ailleurs, les clients du Groupe sont équitablement répartis sur plusieurs secteurs d'activité. Les activités des clients du Groupe peuvent être affectées par leur environnement économique et les créances correspondantes s'en trouvent affectées par voie de conséquence, mais le Groupe estime qu'aucun de ses clients, aucun des secteurs d'activité ni aucune des zones géographiques où il opère ne présentent un risque significatif d'irrecouvrabilité.

Les 2 plus gros client du Groupe représentent environ 7 % chacun du chiffre d'affaires du Groupe. Les 10 premiers clients représentent ensemble 30 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les créances échues de plus de 120 jours et non provisionnées représentent environ 1% du solde client net.

■ Les risques de liquidité

Le Groupe veille à maximiser ses flux de trésorerie d'exploitation afin d'être en mesure de financer les investissements nécessaires à son développement et à sa croissance. Outre les emprunts longs terme détaillés en Notes 4.8, le Groupe a recours à une société d'affacturage pour financer ses créances clients.

■ Information sur la juste valeur des instruments financiers

Conformément aux dispositions d'IFRS 7, le Groupe ne détient pas d'instruments financiers pouvant conduire à un ajustement matériel de la juste valeur des actifs et passifs financiers par rapport à leur valeur comptable au bilan.

2008 En milliers d'euros	Juste valeur par résultat	Actifs disponible à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan de clôture	Juste valeur
Actifs financiers non courant			1 749			1 749	1 749
Clients			39 461			39 461	39 461
Autres débiteurs			4 451			4 451	4 451
Trésorerie et équivalents	12 244					12 244	12 244
ACTIFS FINANCIERS	12 244		45 661			57 905	57 905
Emprunts long terme				981		981	981
Dettes financ. court terme	17			13 529		13 546	13 546
Fournisseurs				6 801		6 801	6 801
Autres créditeurs				31 624		31 624	31 624
PASSIFS FINANCIERS	17			52 935		52 952	52 952

2009 En milliers d'euros	Juste valeur par résultat	Actifs disponible à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan de clôture	Juste valeur
Actifs financiers non courant			1 667			1 667	1 667
Clients			35 922			35 922	35 922
Autres débiteurs			14 083			14 083	14 083
Trésorerie et équivalents	16 219					16 219	16 219
ACTIFS FINANCIERS	16 219		51 672			67 891	67 891
Emprunts long terme				8 479		8 479	8 479
Dettes financ. court terme	18			8 833		8 851	8 851
Fournisseurs				8 021		8 021	8 021
Autres créditeurs				37 453		37 453	37 453
PASSIFS FINANCIERS	18			62 786		62 804	62 804

■ Les risques actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements ou d'actions auto-détenues en propre à l'exception d'un contrat de liquidité. L'incidence directe qu'aurait une variation des actions au sein de ce contrat sur le résultat et les capitaux propres du Groupe est considérée comme négligeable.

■ Risques liés à l'activité

Le principal risque réside dans l'incapacité (i) de fournir la prestation pour laquelle le Groupe s'est engagé ou (ii) de la réaliser dans les délais fixés contractuellement. A ce titre, des efforts importants de formation sont prodigués à l'ensemble des personnels sur projets, en particulier pour leur permettre d'approfondir leurs compétences et d'acquérir différents niveaux de certification. Par ailleurs, nombreux sont les projets clients nécessitant de travailler avec des partenaires à l'égard desquels le Groupe peut se trouver en état de dépendance pour l'exécution desdits projets. Le Groupe cible avec soin ses propres fournisseurs et veille à négocier au mieux les termes et conditions régissant ses relations avec ses partenaires éditeurs, cotraitants ou sous-traitants, dans le cadre des projets. La proportion du chiffre d'affaires consolidé réalisé avec des contrats au forfait sur les deux derniers exercices est de l'ordre de 30%. Aucune perte à terminaison n'a été constatée sur ce type de contrats.

Les systèmes d'information doivent répondre tant aux besoins internes du Groupe qu'aux besoins des clients dans le cadre des services rendus. Afin d'assurer la maîtrise des risques de défaillance de ses systèmes d'information, le Groupe a mis en place un certain nombre de règles de sécurité.

Ces différents risques sont appréhendés par une politique de prévention au niveau des entités opérationnelles, complétée par une couverture d'assurance au niveau du Groupe. Le Groupe est assuré pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant lui incomber en raison de ses activités placées auprès de plusieurs compagnies d'assurances. Les termes et conditions de ce programme, y compris les limites de couvertures, sont revus et ajustés périodiquement pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus. Il a également souscrit des assurances couvrant les dommages aux biens et les pertes d'exploitation.

Le risque lié au départ d'hommes clés est limité par une organisation en départements répartissant les fonctions opérationnelles sur plusieurs managers.

4.10.3. Engagements

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres engagements que ceux identifiés dans les notes annexes et il n'est pas survenu de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

■ Contrats de location

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours (hors loyers de biens capitalisés) au 31 décembre 2009 sont les suivants :

	En milliers d'euros	2009	2008
A moins d'un an		194	196
De un à cinq ans		101	185
A plus de cinq ans			
Total		295	381

■ Autres engagements

	En milliers d'euros	2009	2008
Avals, cautions et garanties données			
Autres engagements reçus		500	500
Total		500	500

Concomitamment à la cession des actions de la société Cross Systems Company aux bénéficiaires, et conformément aux usages, la société Micropole-Univers a octroyé une convention de garantie d'actifs-passifs. En garantie de cette garantie délivrée par le cédant, les parties ont convenu d'un paiement différé du prix des actions à hauteur de 0,5 millions d'euros (créances comptabilisées en actifs financiers non courants). En l'absence de réclamation déclenchant la mise en œuvre de la convention de garantie, ce montant non payé par l'acquéreur à la date de cession, majoré des intérêts jusqu'à complet paiement, sera réglé au plus tard le 30 juin 2011. En garantie du paiement de la partie du montant différé, l'acquéreur a consenti une garantie à première demande.

■ Droit individuel de formation

Au 31 décembre 2009, le volume d'heures de la part ouverte et non consommée des droits est d'environ 41 853 heures. Le Groupe n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes.

4.10.4. Passifs éventuels

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas de passif éventuel susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

4.10.5. Transactions avec les parties liées

■ Entreprises associées

Le Groupe n'exerce aucune influence notable sur des entreprises associées (consolidées selon la méthode de mise en équivalence). Aucune transaction effectuée avec des entreprises associées au cours de l'exercice 2009 n'est recensée.

- **Autres parties liées**

Il n'existe aucune transaction connue avec des parties liées au Groupe au sens de la norme IFRS. Au cours de l'exercice 2009, aucune opération significative n'a été réalisée avec des actionnaires détenant un droit de vote significatif dans le capital de Micropole-Univers S.A., des membres des organes de direction y compris les administrateurs et les censeurs, des entités sur lesquelles un des principaux dirigeants exerce le contrôle, un contrôle conjoint, une influence notable ou détient un droit de vote significatif.

- **Rémunération des dirigeants**

Les dirigeants sont les membres fondateurs du Groupe. Les rémunérations versées au cours de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

	En milliers d'euros	2009	2008
Salaires et autres avantages à court terme		383	383
Indemnité de fin de contrat		0	0
Total		383	383

Les fondateurs du Groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe. Ils ne disposent pas d'options de souscription d'actions, ni de régime type retraite chapeau.

4.10.6. Evènements postérieurs à la clôture

La société a procédé le 12 janvier 2010 à la mise en œuvre d'un programme de rachat d'action tel que voté par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2009.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos au 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MICROPOLE UNIVERS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;

- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Référentiel appliqué » de l'annexe qui expose la première application des normes IAS 1 révisée (« Présentation des états financiers ») et IFRS 8 (« Secteurs opérationnels »).

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites dans la note 1.2 « Bases de préparation » de l'annexe aux comptes consolidés. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.12 et 3.3.2 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.12, 3.3.2 et 4.1 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Deloitte & Associés

Olivier BOCHET

Jean-Luc BERREBI



4. Comptes sociaux de l'exercice 2009

Compte de résultat

	En milliers d'euros	Notes	2009	2008
CHIFFRE D'AFFAIRES		1	77 237	64 127
Autres produits de l'activité				
Achats et sous-traitance			-61 340	-26 565
Charges de personnel		2	-8 489	-26 020
Charges externes			-4 318	-7 059
Impôts et taxes			-628	-1 150
Dotations nettes aux amortissements		3	-432	-429
Dotations nettes aux provisions		3	-102	-140
Autres produits et charges d'exploitation			-865	130
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 062	2 894
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			1,4%	4,5%
RESULTAT FINANCIER		4	457	2 993
RESULTAT EXCEPTIONNEL		5	-262	-4 429
Impôt sur les résultats			514	202
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			1 771	1 660

Bilan

	En milliers d'euros	Notes	2009	2008
	ACTIF			
Total actif immobilisé			43 097	43 287
Immobilisations incorporelles		1	4 942	2 473
Immobilisations corporelles		2	650	764
Immobilisations financières		3	37 505	40 050
Total actif circulant			61 903	37 578
Clients et autres débiteurs		4/5	48 582	30 543
VMP et Disponibilités			12 683	6 294
Charges constatées d'avance			362	741
Charges à répartir			276	0
TOTAL ACTIF			105 000	80 865
	PASSIF			
Capitaux propres		6	49 180	47 396
Capital			1 411	1 411
Primes liées au capital social			74 409	74 409
Réserves			1 924	1 924
Report à nouveau			-30 348	-32 008
Résultat			1 771	1 660
Provisions réglementées			12	-
Provisions pour risques et charges		7	248	88
Emprunts et dettes financières		8	17 261	12 403
Fournisseurs et autres dettes		9	35 192	18 557
Produits constatés d'avance			3 120	2 421
TOTAL PASSIF			105 000	80 865

Tableau des flux de trésorerie

	En milliers d'euros	2009	2008
1 – Opérations d'exploitation			
Résultat net		1 771	1 660
Amortissements et provisions		1 017	554
- Immobilisations incorporelles		114	102
- Immobilisations corporelles		318	327
- Immobilisations financières		515	0
- Provision pour risques et charges		70	125
Résultat sur cession d'actifs		-1	415
Coût de l'endettement financier net		122	773
Charge d'impôt		-519	-202
Marge brute d'autofinancement		2 390	3 201
Impôts versés		9	-
Variation du BFR lié à l'activité		986	-4 502
Flux net de trésorerie généré par l'activité		3 386	- 1 301
2 - Flux d'investissement			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-139	-526
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1	0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-1 442	-997
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		-	3 948
Dividendes reçus		-	-
Variation des prêts et avances consentis		-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-1 579	2 425
3 - Opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital		-	-
Sommes reçues lors de l'exercice de stocks-options		-	4
Rachat et reventes d'actions propres		-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		8 954	-
Remboursement d'emprunts		-3 513	-1 581
Intérêts nets versés		-	-
Autres flux liés aux opérations de financement		-853	1 809
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		4 587	232
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette		-	-
Incidence des variations de principes comptables		-	-
Variation globale de la trésorerie		6 395	1 356
Trésorerie au début de l'exercice		6 288	4 932
Variation de la trésorerie		6 395	1 356
Trésorerie à la clôture de l'exercice		12 683	6 288



ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Faits marquants

La société MICROPOLE UNIVERS a annoncé en date du 22 avril 2009 l'acquisition de 100% du capital de la société ISARTIS, cabinet de conseil en système d'information créé en 2002 et spécialisé sur les progiciels SAP.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2008, le Conseil d'Administration du 14 octobre 2009 a arrêté le principe d'une émission d'une obligation à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables avec maintien du droit préférentiel de souscription (« OBSAAR »). Cette émission a fait l'objet d'une note d'opération visée par l'AMF en date du 20 novembre 2009 sous le n° 09-341. Le règlement livraison des 9 962 OBSAAR au prix de souscription de 803 euros est intervenu le 14 décembre 2009. Le produit brut correspondant à cette émission s'est élevé à 8 millions d'euros.

Les entités juridiques de la zone France ont été profondément remaniées en vue d'une adaptation de l'organisation juridique à celle pratiquée opérationnellement depuis 2008. En date du 31 mars 2009, il a été procédé à différentes opérations qui ont conduit à la dissolution sans liquidation des sociétés MICROPOLE UNIVERS CONSULTING (MUC) et CROSS SYSTEMS INGENIERIE (CSI) dans la société MICROPOLE UNIVERS, la mise en location gérance des activités de la société UNIVERS INFORMATIQUE renommée MUP 13 au profit de la société MICROPOLE UNIVERS, suivis d'un transfert des salariés de la société MICROPOLE UNIVERS à différentes filiales concernées, la conclusion de contrats de sous-traitance entre la société MICROPOLE UNIVERS et ses filiales et la conclusion d'un contrat de services communs avec une société de services centraux.

Généralités

MICROPOLE S.A. est une société de droit privée constituée le 27 janvier 1994.

Les états financiers au 31 décembre 2009 reflètent la situation comptable de MICROPOLE UNIVERS S.A.

Le Conseil d'administration a arrêté les états de synthèse au 31 décembre 2009 le 14 avril 2009. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'établissement des états financiers préparés conformément au référentiel français implique que MICROPOLE UNIVERS S.A. procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêt, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et de circonstances peuvent amener MICROPOLE UNIVERS SA à revoir ces estimations.

Dans le contexte actuel de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées sur la base de la meilleure estimation possible par la direction de la société à ce jour de l'avenir prévisible et ont été évaluées dans cadre d'hypothèses prenant en compte les effets d'une crise économique dont la durée serait limitée dans le temps.

Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément au référentiel français. Les principes comptables suivants ont été respectés à savoir : la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, l'indépendance des exercices ainsi que la prudence.

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique.

↳ Principe de conversion

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées au passif du bilan en ce qui concerne les gains latents et interviennent dans la formation du résultat pour les pertes latentes. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

↳ Actifs incorporels

■ Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

A compter du 1^{er} janvier 2005, les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou l'élaboration d'une nouvelle offre en vue de la commercialisation de produits logiciels et procédés nouveaux ou améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si la société peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constatation d'une perte de valeur. Ils sont amortis, selon la méthode linéaire, sur une durée maximale d'utilisation prévue de 5 ans.

■ **Autres actifs incorporels**

Principalement constitués de fonds de commerce inscrits à l'actif pour leur valeur d'apport. Une provision pour dépréciation est constatée pour tenir compte de la perte de sa valeur.

Des logiciels acquis par la SA MICROPOLE UNIVERS, sont amortis sur des durées allant de douze mois à trois ans selon le mode linéaire.

↳ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs (par le biais d'amortissements dérogatoires pour le mode dégressif) en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations

- Agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

↳ **Instruments financiers**

Les actifs financiers sont composés de titres de participation figurant au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'usage si celle-ci est inférieure, de prêts et dépôts-cautionnements à maturité supérieure à 3 mois, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts long terme ainsi que les découverts et crédits bancaires court terme.

Les VMP et Disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de type OPCVM de trésorerie, sans risque à très court terme et facilement cessible, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

La SA MICROPOLE UNIVERS n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières, d'investissement.

La SA MICROPOLE UNIVERS estime, cependant, ne pas être exposé de façon matérielle à ces risques dans la mesure où l'essentiel des flux opérationnels est réalisé en euros.

La valeur d'usage des titres de participation pour lesquels il n'existe pas de valeur de référence récente s'apprécie principalement sur la base des perspectives de rentabilité future reposant sur les prévisions de flux nets de trésorerie actualisés. Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée si la valeur d'usage devient inférieure au coût d'enregistrement des titres.

↳ **Clients et autres débiteurs**

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

↳ **Emprunts portant intérêts**

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine.

↳ **Provisions pour risques et charges**

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, dont il est probable qu'ils provoqueront une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers par obligation juridique ou implicite, sans contrepartie au moins équivalente de la part de celui-ci et dont le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante, mais dont la réalisation et l'échéance sont incertaines. Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés et formalisés ont été établis et qu'un début de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente chez les personnes concernées. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés

Les pertes à terminaison font l'objet d'une provision correspondant aux pertes estimées en fin de projet diminuées des pertes déjà constatées à l'avancement du projet.

Les indemnités légales et conventionnelles de fin de carrière dues aux salariés ne sont pas provisionnées. Ces engagements ne sont pas significatifs compte tenu des caractéristiques des effectifs (âge et ancienneté).

↳ **Fournisseurs et autres dettes**

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

➤ Produits de l'activité

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnant sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, intégrant le cas échéant des droits à recette complémentaires ou à réclamations, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée.

Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en comptes rattachés ou en produits constatés avance, selon qu'elles ont été facturées ou non. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, intégrant le cas échéant des droits à recette complémentaires ou à réclamations, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée.

Le chiffre d'affaires des contrats en régie est pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.

Le chiffre d'affaires au titre des prestations de maintenance est constaté prorata temporis sur la durée du contrat et donne lieu à l'enregistrement de produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de matériels est reconnu lors de la livraison du matériel.

➤ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend notamment :

- les plus ou moins values sur cessions d'immobilisations,
- les produits ou les charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière,
- Les charges de restructuration et d'intégration supportées par la société dans le cadre des opérations de croissance externe.

Notes relatives au compte de résultat

➤ NOTE 1 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, réalisé en quasi-totalité en France, correspond à des prestations d'ingénierie, de conseil et d'intégration. Le chiffre d'affaires réalisé auprès des entreprises liées s'élève à 12 446 K€ contre 4 135 K€ en 2008.

➤ NOTE 2 : Charges de personnel

En milliers d'euros	2009	2008
Salaires	6 981	17 608
Charges sociales	1 508	8 412
Total	8 489	26 020

Effectif moyen	2009	2008
Cadres	100	407
Non cadres	7	16
Total	107	423

Compte tenu de la réorganisation juridique opérée le 31 mars 2009 et du transfert de l'ensemble des salariés à partir du 2^{ème} trimestre 2009, MICROPOLE-UNIVERS confie dorénavant à ses filiales sous traitantes la réalisation de l'intégralité des prestations informatiques. Seuls les 2 mandataires de la société sont pris en charge par elle.

Les autres postes de charges sont également fortement impactés par cette réorganisation, les filiales sous traitantes ayant repris à leur compte les différentes natures de coûts associés (impôts, locaux associés...). En échange, les filiales refacturent l'exécution de la prestation sur la base d'un tarif de marché moyen des ressources affectées aux prestations en fonction du type de mission à effectuer. En conséquence, le poste achats et sous-traitance réalisés auprès des entreprises liées s'élève à 53 525 K€ contre 20 763 K€ en 2008.

➤ NOTE 3 : Amortissements et provisions d'exploitation

En milliers d'euros	2009	2008
Dotations aux amortissements	-432	-429
Dotations aux provisions	-102	-207
Reprises des provisions		67
Total	-534	-569

➤ NOTE 4 : Résultat financier

En milliers d'euros	2009	2008
Charges d'intérêts (1)	-255	-1 053
Dotations aux provisions financières (2)	-374	
Autres charges financières	-2	-12
Reprises des provisions financières (3)		3 765

Autres produits financiers (4)	1 087	291
Résultat financier	-457	2 992

(1) : Le poste charges d'intérêts intègre en 2009 des intérêts sur comptes courants avec les parties liées de 17 K€ et de 352 K€ en 2008.

(2) : provision sur titres et compte courant de la société MU ERP

(3) : reprise de la provision sur titres de participation Cross Systems Company consécutif à la cession des titres.

(4) : Le poste autres produits financiers intègre en 2009 le boni de confusion issue de la TUP de la société MUC chez MU pour 954 K€ et des intérêts sur comptes courants avec les parties liées de 87 K€ et de 224 K€ en 2008.

➤ NOTE 5 : Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2009	2008
Charges de restructuration	-287	- 289
Dotations aux provisions exceptionnelles	-37	
Autres charges exceptionnelles (2)	0	- 15 128
Reprises des provisions exceptionnelles (1)	60	7 040
Autres produits exceptionnels (2)	1	3 948
Résultat exceptionnel	-262	- 4 429

(1) : Une provision pour dépréciation des comptes courants de 4 020 K€ et une provision pour risque complémentaire de 2 980 K€ avait été constituée en 2006 et 2007 pour faire face au risque de non recouvrement existant à la date de clôture dans le cadre du soutien financier du groupe CROSS pris par Micropole-Univers le 15 mai 2007 et de l'engagement de recapitalisation envers la société SINOUE signé le 28 mars 2007.

(2) : la valeur nette comptable de la filiale Cross Systems Company s'établissait à 15 128 K€ au 31 décembre 2008 en ce compris la valeur des titres des filiales qui ont été reprises par Micropole-Univers. Le prix de cession de la coquille vide est de 3 948 K€.

➤ NOTE 6 : Impôt sur les sociétés

■ Impôt de l'exercice

Une convention d'intégration fiscale intègre les sociétés MICROPOLE UNIVERS et ses filiales. L'exercice se conclut par un bénéfice fiscal Groupe de 3,1 M€ portant les déficits reportables à fin décembre 2009 à 12,5 M€.

■ Eléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôt de la société

En milliers d'euros	2009		2008	
	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant
Décalage temporaire entre régime fiscal et traitement comptable	-482	-166	73	25
Plus et moins valeur long terme				
Allègements liés à déficits fiscaux reportables	12 520	-4 311	15 601	-5 371
Autres accroissements				
Total		-4 477		-5 346

Taux IS retenu : 34,43%

■ Intégration fiscale

Conformément à la convention d'intégration fiscale, l'économie d'impôt réalisée grâce à l'intégration fiscale au titre de l'exercice 2009 est comptabilisée dans le compte de résultat de la société pour 516 K€.

Notes relatives au bilan

➤ NOTE 1 : Les immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2009			2008		
	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette
Logiciels	1 115	1 096	19	482	447	35
Frais de développement	484	477	7	420	352	68
Fonds commercial	11 261	6 345	4 916	7 670	5 300	2 370
Total incorporels	12 860	7 918	4 942	8 572	6 099	2 473

Le fonds de commerce est issu de la fusion avec SPHERIS (7,6 M€) en date du 1^{er} avril 2001. Les flux de trésorerie afférents à cette activité ne sont pas identifiables distinctement. Dès lors, l'approche de la valeur du fonds de commerce de SPHERIS repose sur une approche qualitative fondée sur le maintien du portefeuille clients spécifiques SPHERIS ainsi qu'aux synergies avec les activités et le portefeuille clients de Micropole-Univers. Cette analyse avait conduit à constater une provision complémentaire en 2004 de 2,550 M€.

En milliers d'euros	Logiciels	Frais de développement	Fonds Commercial	Autres incorporels	Total
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	35	68	2 370	0	2 473
Acquisitions	24	-	-	-	24

Cessions	-	-	-	-	-
Variation de périmètre / TUP	1	12	2 546	-	2 559
Pertes de valeurs	-	-	-	-	-
Amortissements	-41	-73	-	-	-114
Valeur nette au 31 décembre	19	7	4 916	0	4 942

↳ NOTE 2 : Les immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2009			2008		
	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur Nette
Agencements et aménagements divers	813	476	337	747	405	342
Matériel de bureau et informatique	1 703	1 422	281	1 538	1 166	372
Mobilier	311	278	33	238	187	51
Total corporels	2 827	2 176	651	2 523	1 759	765

En milliers d'euros	Agencements	Matériel bur. & Inf.	Mobilier	Total
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	342	372	51	765
Acquisitions	46	144	0	190
Cessions	-	-	0	0
Variation de périmètre / TUP	14	0	0	14
Pertes de valeurs	-	-	-	-
Amortissements	-65	-235	-18	-318
Valeur nette au 31 décembre	337	281	33	651

↳ NOTE 3 : Les immobilisations financières

En milliers d'euros	2009			2008		
	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette
Titres de participation	50 559	14 746	35 813	53 121	14 600	38 521
Prêt effort construction	527	-	527	395	-	395
Dépôts et cautionnements (1)	1 166	-	1 166	1 135	-	1 135
Total	52 252	-	37 506	54 651	14 600	40 051

(1) : intègre un paiement différé du prix des actions Cross Systems Company à hauteur de 500 K€ au titre d'une garantie actifs/passifs

La valeur d'usage des titres a été déterminée en utilisant les projections à 5 ans de flux de trésorerie (free cash flow) établies à partir d'estimations et plans à moyen terme. Les prévisions sont fondées sur des plans d'actions commerciaux par entités, les données macroéconomiques fournies par le Syntec Informatique. Au delà de ces 5 années, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini variant de 2 à 3%. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe. La moyenne des valeurs recouvrables obtenue sur la base du CMPC et de taux de croissance de la valeur terminale est alors comparée à la valeur comptable des titres.

En milliers d'euros	Titres de Participation	Prêt effort construction	Dépôts et cautionnements	Total
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	38 520	395	1 135	40 050
Acquisitions	1 442	-	7	1 449
Cessions	-	-8	-	-8
Variation de périmètre / TUP	-3 864	140	24	-3 700
Pertes de valeurs	-144	-	-	-144
Amortissements	-141	-	-	-141
Reprise de provisions	-	-	-	-
Valeur nette 31 décembre	35 813	527	1 166	37 506

↳ NOTE 4 : Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2009	2008
Créances clients brutes (1)	19 661	9 597
Provision pour dépréciation	-345	-270
Total créances clients	19 316	9 327

(1) Les créances envers les filiales du Groupe représentaient respectivement 8 516 K€ et 0 en 2009 et 2008.

↳ Note 5 : Autres créances

En milliers d'euros	2009	2008
Créances fiscales et sociales	16 265	12 644

Fonds de garantie et réserve affacturage	3 236	1 257
Autres créances (1)	9 994	7 315
Provision pour dépréciation (2)	-230	0
Total autres créances	29 266	21 216

(1) Les créances envers les filiales du Groupe représentaient respectivement 9 572 K€ et 7 154 K€ en 2009 et 2008.

(2) Provision compte courant de la société MU ERP

➤ NOTE 6 : Les capitaux propres

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2009	Augment. de capital	Résultat Net 2009	Autres mouvements	31 décembre 2009
Capital	1 411				1 411
Primes liées au capital social	74 409				74 409
Réserves	1 924				1 924
Report à nouveau	-32 008			1 660	-30 347
Résultat	1 660		1 771	- 1660	1 771
Total	47 396		1 771	0	49 168
Dont :					
Part des minoritaires	0		0		0
Part du groupe	47 396		1 771		49 168

Le capital de la société est divisé en 28 215 115 actions d'une valeur nominale de 0.05 € chacune.

➤ NOTE 7 : Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2008	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre / TUP	2009
Provisions pour risques	88	140	-10	-60	90	248
Provisions pour risques sur titres	0	-	-	-	-	0
Provisions pour restructuration	0	-	-	-	-	0
Total	88	140	-70	-	90	248

➤ NOTE 8 : Endettement financier

En milliers d'euros	2009	2008
OBSAAR	7 999	
Autres dettes financières à long terme	1 036	
Autres dettes à moins d'un an (comptes courants...)	8 210	12 397
Endettement financier brut	17 245	12 397

■ Trésorerie nette

En milliers d'euros	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 683	6 294
Intérêts courus non échus	-16	-6
Trésorerie Nette	12 667	6 288

Les autres dettes financières à long terme résultent de la souscription d'un nouvel emprunt bancaire de 1,2 millions d'euros à l'origine au cours de l'exercice 2009 en vue du financement de l'acquisition de la société ISARTIS (emprunt sans application de covenants mais assorti de suretés habituelles principalement le nantissement de 100% des titres de participation de la société).

➤ NOTE 9 : Fournisseurs et autres dettes

En milliers d'euros	2009	2008
Dettes fournisseurs	28 534	5 555
Dettes fiscales et sociales	5 727	12 405
Autres dettes	931	597
Fournisseurs et autres dettes	35 192	18 557

➤ NOTE 10 : Informations complémentaires sur les créances et les dettes

La ventilation des créances et dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance est la suivante :

En milliers d'euros	Montant brut	Echéance < 1 an	Echéance 1 à 5 ans	Echéance > 5 ans
Créances clients	19 661	19 661	-	-
Créances fiscales et sociales	16 265	15 577	688	-
Réserves affacturage	3 236	3 236	-	-
Autres créances	9 994	9 994	-	-
Créances	49 156	48 468	688	-
Dettes fournisseurs	28 534	28 534	-	-

Dettes fiscales et sociales	5 727	5 727	-	-
Autres dettes	931	931	-	-
Dettes	35 192	35 192	-	-

➤ NOTE 11 : Engagements

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements que ceux identifiés dans les notes annexes et il n'est pas survenu de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine de la société.

■ Contrats de location

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours au 31 décembre 2009 sont les suivants :

	En milliers d'euros	2009	2008
A moins d'un an		194	196
De un à cinq ans		101	185
Total		295	381

■ Autres engagements

	En milliers d'euros	2009	2008
Garanties reçues sur sociétés liées		500	500
Engagements donnés			
Total		500	500

Le montant des créances cédées au factor s'établissent à 8 834 K€ en 2009 contre 11 829 K€ en 2008.

Concomitamment à la cession des actions de la société Cross Systems Company aux bénéficiaires, et conformément aux usages, la société Micropole-Univers a octroyé une convention de garantie d'actifs-passifs. En garantie de cette garantie délivrée par le cédant, les parties ont convenu d'un paiement différé du prix des actions à hauteur de 0,5 millions d'euros (créances comptabilisées en actifs financiers non courants). En l'absence de réclamation déclenchant la mise en œuvre de la convention de garantie, ce montant non payé par l'acquéreur à la date de cession, majoré des intérêts jusqu'à complet paiement, sera réglé au plus tard le 30 juin 2011. En garantie du paiement de la partie du montant différé, l'acquéreur a consenti une garantie à première demande.

Le montant des indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2009, basé sur des hypothèses actuarielles de taux d'actualisation de 5%, d'une augmentation de salaires moyenne de 2% et d'un taux d'inflation de 2%, s'élève à 100 K€ pour la société Micropole-Univers.

■ Droit individuel de formation

Non applicable

➤ NOTE 12 : Transactions avec les parties liées

■ Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants sont les membres fondateurs du Groupe. Les rémunérations versées au cours de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

	En milliers d'euros	2009	2008
Salaires et autres avantages à court terme		383	383
Indemnités de fin de contrat		0	0
Total		383	383

Les fondateurs du Groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe. Il ne dispose pas d'options de souscription d'actions. Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau

Enfin, il est rappelé que la société ne verse pas de jetons de présence à ses administrateurs.

■ Eléments concernant les entreprises liées

	En milliers d'euros	2009	2008
Créances clients		8 516	0
Autres créances		9 572	7 154
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		23 035	690
Emprunts et dettes financières		8 193	12 379

➤ NOTE 13 : Evènements postérieurs à la clôture

La société a procédé le 12 janvier 2010 à la mise en œuvre d'un programme de rachat d'action tel que voté par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2009.

Tableau des filiales et participations

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis non remboursé	Montant cautions & avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
Filiales & participations										
A - Renseignements détaillés sur chaque titre										
1 - Filiales (détenues à plus de 50%) :										
MU PARIS 13	2 044	-4 397	100	46 230	31 630	-1 748	néant	6 466	402	0
MU SUISSE	65	696	100	69	69	4 296	néant	-	196	0
MU INSTITUT	206	-338	100	1 296	1 296	800	néant	4 791	187	0
MU ERP	10	-833	100	144	0	2330	néant	1 340	134	0
APSALYS	25	151	100	343	343	22	néant	2 892	56	0
ISARTIS	100	355	100	1 243	1 243	289	néant	5 739	-44	0
MU MAROC	7	-	85	7	7	6	néant	-	-	0
MU PARIS 1	1	-	100	1	1	-161	néant	3 367	73	0
MU PARIS 2	1	-	100	1	1	-337	néant	3 047	158	0
MU PARIS 3	1	-	100	1	1	-221	néant	3 197	99	0
MU PARIS 4	1	-	100	1	1	-513	néant	3 304	68	0
MU PARIS 5	1	-	100	1	1	-459	néant	3 861	20	0
MU PARIS 6	1	-	100	1	1	-341	néant	3 293	126	0
MU PARIS 7	1	-	100	1	1	-259	néant	2 839	90	0
MU PARIS 8	1	-	100	1	1	-408	néant	2 688	154	0
MU PARIS 9	1	-	100	1	1	393	néant	3 098	17	0
MU MANAGEMENT	1	-	100	1	1	1 713	néant	5 521	2	0
MU PARIS 15	1	-	100	1	1	130	néant	2 789	-27	0
MU PARIS 16	1	-	100	1	1	-376	néant	3 205	-34	0
MU ATLANTIQUE	50	206	100	1 212	1 212	176	néant	4 329	85	0
MU RHÔNE-ALPES	1	-	100	1	1	-314	néant	4 200	311	0
MU MÉDITERRANÉE	1	-	100	1	1	107	néant	1 902	60	0
2 - Participations (détenues entre 10 & 50%) : NEANT										
B - Renseignements globaux sur les titres										
Filiales françaises (ensemble)	2 449	-4 856		49 270	35 738	823	néant	71 868	1 937	0
Filiales étrangères	72	696		76	76	4 302	Néant	0	196	0

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux

Exercice clos au 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MICROPOLE UNIVERS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites dans la note « Généralités » de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce.

La note 3 de l'annexe « Les immobilisations financières » décrit la méthodologie retenue pour estimer la valeur d'usage des titres de participation. Nous avons vérifié la pertinence de cette méthodologie, ainsi que le caractère raisonnable des estimations qui résultent des hypothèses retenues par la société pour leur mise en œuvre à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Deloitte & Associés

Olivier BOCHET

Jean-Luc BERREBI

Noms, adresses et qualification des contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires

■ Grant Thornton

Représenté par Monsieur Olivier Bochet
100 rue de Courcelles, 75017 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 12 juin 2009 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2014**.

■ Deloitte & Associés

Représenté par Monsieur Jean-Luc Berrebi
185 avenue Charles de Gaulle, BP 136, 92201 NEUILLY SUR SEINE cedex NANTERRE

Nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 30 juin 2006 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2011**.

Commissaires aux Comptes suppléants

■ IGEC

3 rue Léon Jost, 75017 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 12 juin 2009 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2014**.

■ BEAS, Société à responsabilité limitée

7-9 villa Houssay, 92524 NEUILLY SUR SEINE cedex

Nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 30 juin 2006 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2011**.



5. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours de 2009

	En milliers d'euros		Deloitte & Associés				Grant Thornton			
			Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1		
Audit										
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés										
· Emetteur	72	67	50%	50%	72	67	50%	50%		
· Filiales intégrées globalement					10	43	100%	100%		
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes										
· Emetteur										
· Filiales intégrées globalement										
Sous Total	72	67	47%	38%	82	110	53%	62%		
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement										
- Juridique, fiscal, social										
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)										
Total	72	67	47%	38%	82	110	53%	62%		

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos au 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité des Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Contrat de location gérance des activités de la société Micropole-Univers Paris 13 au profit de la société Micropole-Univers

Personnes intéressées : Christian Poyau, Thierry Letoffé, Sylvie Pastol et Christine Léonard

Modalités :

Votre Conseil d'administration en date du 27 février 2009 a autorisé un contrat prévoyant la location gérance des activités de la société Micropole-Univers Paris 13 au profit de la société Micropole-Univers.

Le montant de la redevance facturée à la société Micropole-Univers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élève à 1 296 731 € HT par la société Micropole-Univers Paris 13, dont 396 731 € HT de loyers.

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Refacturation de frais généraux et du personnel dit « improductif »

La société Micropole-Univers procède à la refacturation de frais généraux et du personnel dit « improductif » entre les sociétés du groupe. La refacturation correspond, pour chaque société, à la différence entre ses frais généraux et coûts de personnel improductif propres et sa quote-part des coûts totaux, déterminée sur la base de sa contribution au chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés françaises du groupe.

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

2.2 Utilisation de la notoriété du nom commercial « Micropole-Univers » par les sociétés du groupe Cross Systems et par la société Cross Systems Suisse

Les sociétés Cross Systems Ingénierie, Micropole-Univers Institut et Cross Systems Suisse utilisent la notoriété du nom « Micropole-Univers » moyennant le versement d'une redevance fixée à 3 % de leur chiffre d'affaires.

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Deloitte & Associés

Olivier BOCHET

Jean-Luc BERREBI



IV. TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS présentées à l'Assemblée Générale du 18 juin 2010

▾ De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2008 et quitus

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion sur l'activité et les opérations de la Société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2009 et sur les comptes dudit exercice,

- et la lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un résultat positif de 1.771.338 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne, aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2008

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe arrêtés le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un résultat positif part de Groupe de 2 460 milliers d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Affectation et répartition du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et approuvant la proposition du Conseil d'administration,

constatant que le report à nouveau est débiteur de 30.347.558 €,

décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit un résultat positif de 1.771.338 € au compte « report à nouveau » qui s'élèvera désormais à un montant négatif débiteur de 28.576.220 €.

L'Assemblée reconnaît en outre, que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

En euros	Dividendes	Avoir fiscal
Exercice 2006	Néant	Néant
Exercice 2007	Néant	Néant
Exercice 2008	Néant	Néant

Quatrième résolution

Imputation des pertes figurant au poste « report à nouveau » débiteur sur les postes réserves et primes de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et approuvant la proposition du Conseil d'administration,

décide, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, d'imputer en totalité le montant débiteur du compte « report à nouveau » de 28.576.220 € comme suit :

à hauteur de 1.887.490 €, sur le compte « Autres Réserves » qui s'élèvera désormais à un montant de zéro (0) € et,

et pour le solde débiteur du compte « report à nouveau » soit un montant de 26.688.730 €, sur le compte « primes d'émission » actuellement de 74.409.567 € qui s'élèvera après cette imputation à un montant de 47.720.837 €.

Le solde du compte « report à nouveau » s'élève désormais à zéro (0) €.

Cinquième résolution

Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées

Sixième résolution

Présentation des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil d'administration, joint au rapport de gestion, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur la partie du rapport du Président consacrée aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques afférentes à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et aux autres informations requises par les dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, prend acte des informations mentionnées dans ces rapports.

Septième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder au rachat d'actions de la Société.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 2 821 511 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 12 juin 2009.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

1. Intervenir sur le marché à des fins de régularisation du cours des actions de la Société ou d'assurer la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
2. Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
3. Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
4. Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
5. Utiliser les excédents de trésorerie ;
6. Régulariser le cours de bourse de l'action de la Société en intervenant systématiquement en contretendance.

Les objectifs ci-dessus sont présentés sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat, qui serait fonction des besoins et opportunités.

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de l'adoption de la huitième résolution ci-dessous que les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 250% du prix de cotation de l'action au jour de ladite assemblée, hors frais et commissions, et que le prix d'achat par action ne devra pas être inférieur à 50% du prix de cotation de l'action au jour de ladite assemblée, hors frais et commissions.

En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration (avec faculté de subdélégation dans les conditions légales) à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, procéder aux ajustements éventuellement nécessaires et effectuer toutes déclarations et formalités.

Huitième résolution

Révocation d'administrateurs, résolution inscrite à l'ordre du jour à la demande de l'actionnaire NEMINVEST – 5-7 Rue de Montessuy 75340 Paris.

L'Assemblée Générale, souhaitant un retour à une bonne gouvernance de la Société, décide de révoquer les administrateurs suivants :

Madame Christine Léonard, épouse Poyau,

Madame Sylvie Pastol, épouse Létoffé.

↘ De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Neuvième résolution

Réduction de capital par annulation des actions rachetées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

autorise, sous la condition suspensive de l'adoption de la septième résolution ci-dessus, le Conseil à réduire le capital social par annulation des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société, par période de 24 mois, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée générale.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 12 juin 2009. Cette autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

autorise le Conseil d'administration à affecter les plus-values ou, le cas échéant les moins-values réalisées, à tout compte de réserves qu'il estimera approprié,

décide que l'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste "Primes d'émission" ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10% de la réduction de capital réalisée,

donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de procéder à cette ou ces réductions de capital notamment arrêter le nombre d'actions à annuler, constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier les statuts de la Société, de procéder, le cas échéant, à toutes formalités qu'il estimera nécessaires.

Dixième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L. 225-130, L.228-92 et L.228-93 du Code de commerce :

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou, conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et / ou à terme, ne pourra être supérieur à un million d'euros (1.000.000 €) en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,

décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes,

décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières tel que définies ci-dessus, le Conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

délègue au Conseil d'administration, durant la même période de 26 mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes,

décide que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé à 1 million d'euros, ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital,

décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la Société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,

donne pouvoir au Conseil d'Administration d'imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations.

prend acte que la présente délégation prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application de la dixième résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par les articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce et dans la limite de 15% de l'émission initiale, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée

Douzième résolution

Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise établie en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 al 1 du Code de commerce,

autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 du Code du travail, à procéder au bénéfice des salariés de la Société à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, dont la souscription sera réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise tel que prévu aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, qui serait ouvert aux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce et qui remplissent, en outre les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'administration (les « *Salariés du groupe* »).

décide la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seraient émises, de réserver la souscription desdites actions aux Salariés du groupe et de déléguer à votre Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder au profit des mêmes bénéficiaires à des attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, sous réserve que l'avantage en résultant n'excède pas, selon la modalité choisie, les limites fixées par la loi.

Le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 5% du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission, soit un montant maximum qui pourra être réalisé par utilisation de cette autorisation de 1 410 755 actions. Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, à savoir que le prix de souscription sera déterminé d'après les cours de bourse et ne pourra être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription.

Cette autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs seraient délégués au Conseil d'administration, pour procéder à cette ou à ces émissions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il

Treizième résolution

Transfert du siège social et modification corrélative de l'article Siège social des Statuts

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration,

décide de transférer le siège social de 100 rue Lafayette-75010 Paris à 91/95 rue Carnot 92300 Levallois-Perret, à compter de l'issue de la présente assemblée.

En conséquence, l'article «Siège social» des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est situé au 91/95 rue Carnot, 92300 Levallois-Perret. »

Le reste de l'article sans changement.

Quatorzième résolution

Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article dénomination des statuts

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration,

décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de l'issue de la présente assemblée : Micropole.

En conséquence, l'article «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 3 – Dénomination

La dénomination de la Société est : MICROPOLE. »

Le reste de l'article sans changement.

Quinzième résolution

Pouvoir en vue des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour faire tous dépôts ou publications.



V. INFORMATIONS SPECIFIQUES

5.1 Informations générales concernant l'émetteur

Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est Micropole-Univers.

Siège social

100 rue La Fayette, 75010 Paris.

Date de constitution

La Société a été constituée en juin 1987.

Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'administration régie par le Code de Commerce et le décret du 23 mars 1967. La Société a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée et transformée en société anonyme aux termes d'une Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 septembre 1997.

Durée de la Société

99 ans, à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 21 juillet 2086.

Numéro de registre du commerce et des sociétés

341 765 295 RCS PARIS

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement en France et à l'étranger :

- la création, la distribution et la maintenance de tout produit informatique,
- et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou tout objet similaire, connexe ou complémentaire.

Lieux où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Clauses statutaires particulières

↳ Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les dispositions prévues par les textes en vigueur.

Les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve, toutefois, de l'application des dispositions légales relatives à la forme des actions détenues par certaines personnes physiques ou morales.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Toutefois, des certificats ou des documents représentatifs d'actions pourront être créés dans les conditions prévues par la loi.

↳ Assemblées d'actionnaires (articles 7, 14, 15, 24 et 25 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

- en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire sur les registres de la Société trois jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée Générale ;
- en ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale, dans les conditions prévues par l'article 822-114 du code de commerce, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à la société sans indication de mandat,

dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Pour les actions émises depuis moins de deux ans, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent ; à égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Les actions pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double, chaque action donnant droit à deux voix.

↳ **Franchissement de seuils légaux et statutaires (article 11 des statuts)**

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, soit directement, soit indirectement au travers d'une ou plusieurs personnes morales dont elle détient le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, une fraction égale à cinq pour cent (5%) du capital ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au siège social dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation d'information s'applique également chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non-respect de ces dispositions et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote, les actions ou certificats de droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification.

La Société pourra, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

↳ **Bénéfices - Réserve légale (article 35 des statuts)**

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur le bénéfice de l'exercice social, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est obligatoirement fait un prélèvement d'au moins cinq pour cent (5%) affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu à l'alinéa précédent, et augmenté du report bénéficiaire.

↳ **Dividendes (article 36 des statuts)**

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes seront prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice pourra accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article 232.12 du Code de Commerce, pourra accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes, et pour tout ou partie dudit acompte sur dividende une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital seront régis par la loi et les règlements.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié conforme par le ou les Commissaires aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements

et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des présents statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, le Conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice ainsi que d'en fixer le montant et la date de répartition. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa. Dans ce cas, le Conseil d'administration ne pourra faire usage de l'option décrite aux alinéas ci-dessus.

5.2 Dividendes

Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'État (article 2277 du code civil).

Dividendes versés au cours des exercices précédents

Néant.

Politique en matière de distribution

La Société a l'intention d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer des dividendes dans un futur proche. Cette politique avait été soulignée par la Société lors de l'Introduction en Bourse.

5.3 Gouvernement d'entreprise

La Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France concernant la mise en place de comité d'audit et la présence au Conseil d'administration d'un administrateur indépendant.

Il y a au sein du Conseil d'administration de Micropole-Univers un administrateur indépendant (Mr ANTOUN). Aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

Aucun censeur n'a été nommé. Il est rappelé que chaque administrateur doit détenir au moins UNE action de la Société.

Conformément à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques dite NRE du 15 mai 2001, et conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé en date du 4 juillet 2002 de conserver la forme de Société à Conseil d'administration et de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Christian Poyau, Thierry Létoffé, Christine Leonard, épouse Poyau, Sylvie Pastol épouse Létoffé ont été nommés le 12 juin 2009 pour un mandat de 6 ans échéant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

NemInvest, Société par Action Simplifiée, au capital de 50 250 000 €, dont le siège social est situé 5/7 rue de Montessuy 75340 Paris Cedex 07 et ayant pour numéro unique d'identification 493 981 781 RCS Paris et dont le représentant permanent est Monsieur Eric Girardin, est venue aux droits de la société NEMPARNERS le 23 septembre 2009, laquelle avait été nommée le 30 juin 2004 pour un mandat de 6 ans échéant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Antoine Antoun a été nommé le 29 juin 2007 pour une durée de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2012 et tenue durant l'année 2013.

Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou chez un fournisseur significatif

Les dirigeants de la Société sont également actionnaires. Aucun dirigeant ne détient d'intérêt dans une société qui détiendrait le contrôle de Micropole-Univers ni chez un de ses clients ou de ses fournisseurs significatifs.

Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration

Il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs ; il n'existe aucun contrat ou accord conclus avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre des organes de direction ou d'administration a été nommé en cette qualité portant sur des opérations ; les règles concernant les restrictions ou interventions des organes de direction ou d'administration portant sur des opérations sur les titres de la société sont celles prévues par la loi.

Intéressement du personnel

Un accord d'intéressement a été signé avec le personnel de Micropole-Univers pour la période 2008-2010. L'impact dudit accord sur les comptes 2009 de Micropole-Univers figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

5.4 Communiqué du 4 mai 2010 relatif au chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2010 (données non auditées)

▾ Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2010 en progression de 13% à 25,1 m€

Micropole-Univers, société européenne spécialisée dans les domaines de la Business Intelligence, du Web & IT, de l'ERP et du CRM, a réalisé un chiffre d'affaires de 25,1 millions d'euros sur le premier trimestre 2010, en progression de 13% par rapport au premier trimestre 2009, qui était de 22,2 m€.

Le chiffre d'affaires organique sur le premier trimestre 2010 est pour sa part de 23,8 millions d'euros, en croissance de 7 % par rapport à 2009. Cette progression significative vient confirmer la poursuite de l'amélioration de l'activité constatée en fin d'année 2009.

Dans la comparaison avec l'exercice précédent, il convient évidemment de prendre en compte la faible croissance du premier semestre 2009 dans un contexte de ralentissement économique alors très marqué. Par ailleurs, il reste toujours difficile d'avoir une vision de l'activité sur le second semestre de l'exercice.

Ceci étant, avec un début d'année marqué par un niveau correct de croissance pour l'ensemble des entités du Groupe, les dirigeants de Micropole-Univers restent confiants sur le bon déroulement de l'exercice 2010.

Même si l'activité reste très différenciée selon les secteurs d'activité (industrie, banque, assurance, automobile, télécoms...) qui ne repartent pas tous au même rythme, la diversification du portefeuille client de Micropole-Univers permet de répondre à cette problématique. Une structure financière toujours saine et un positionnement sur des prestations à forte valeur ajoutée complètent la stratégie de croissance du Groupe qui montre, à nouveau, toute la pertinence de son positionnement.

5.5 Responsable du document

Nom et qualité du responsable : Monsieur Christian Poyau

Président Directeur Général de la société Micropole-Univers.

Attestation du responsable du document

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 19 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

La lettre de fin de travaux ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le document portant sur l'exercice 2007 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, qui contient une observation attirant l'attention sur les notes 4.1 et 4.10.6 aux états financiers relatives à la cession de la société Cross Systems Company.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, le rapport figurant en page 54 contient une observation sur la note 1.1 « Référentiel appliqué » de l'annexe qui expose la première application des normes IAS 1 révisé (« Présentation des états financiers ») et IFRS 8 (« Secteurs opérationnels »).

Paris, le 22 juin 2010

Monsieur Christian Poyau

Président Directeur Général de la société Micropole-Univers

5.6 Responsable de l'information

Monsieur Christian Poyau

Président Directeur Général de Micropole-Univers

100 rue Lafayette, 75010 Paris, FRANCE

Tél. : 33 (0)1 42 47 42 47 - Fax : 33 (0)1 42 47 40 00

5.7 Calendrier indicatif des publications financières en 2010

Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2010 :	4 mai 2010
Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2010 :	29 juillet 2010
Résultats 1 ^{er} semestre 2010 :	23 septembre 2010
Chiffres d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2010 :	9 novembre 2010
Chiffres d'affaires 4 ^{ème} trimestre 2010 :	10 février 2011
Comptes annuels clos le 31/12/2010 :	7 avril 2011

Il est précisé que ce calendrier est à titre indicatif et qu'il est susceptible d'être modifié en fonction d'évènements ultérieurs.

5.8 Documents accessibles au public

L'ensemble des documents accessibles au public peuvent être consultés:

- au siège social de la société Micropole-Univers, 100 rue La Fayette, 75010 Paris
- par voie électronique sur le site internet de la Société : <http://www.micropole-univers.com>

En application de l'article 28 du Règlement (CE) N°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 juin 2008 sous le numéro D08-518 en pages 30 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 juin 2008 sous le numéro D08-518 en pages 49 et suivantes.
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 juin 2009 sous le numéro D09-526 en pages 33 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 juin 2009 sous le numéro D09-526 en pages 51 et suivantes.

Les documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la Société (www.micropole-univers.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).



VI. TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement européen n° 809 / 2004 de la Commission du 29 avril 2004.

	Législation européenne	N° page du présent document
1. Personnes responsables		
1.1 Personnes responsables des informations		76
1.2 Déclaration des personnes responsables		76
2. Contrôleurs légaux		
2.1 Noms et adresses		66
2.2 Démissions / non renouvellement		66
3. Informations financières sélectionnées		
3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte		2, 35, 55
3.2 Périodes intermédiaires		n.a
4. Facteurs de risque		27,33, 50
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la Société		3
5.1.1 Raison sociale - Nom commercial		73
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur		17
5.1.3 Date de constitution - durée		73
5.1.4 Adresse - coordonnées du siège		73
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités		3 à 13, 15, 16
5.2 Investissements		
5.2.1 Principaux investissements réalisés		n.a
5.2.2 Investissements en cours		n.a
5.2.3 Investissements futurs		n.a
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités		3 à 13
6.2 Principaux marchés		3 à 13
6.3 Événements exceptionnels		n.a
6.4 Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats		n.a
6.5 Position concurrentielle		10
7. Organigramme		
7.1 Description du Groupe		12, 20 à 23
7.2 Liste des filiales		43,44, 64
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1 Immobilisations corporelles importantes		47
8.2 Questions environnementales		24
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière		36, 37
9.2 Résultat d'exploitation		19
9.2.1 Facteurs influant sur le résultat		n.a
9.2.2 Changement		n.a
9.2.3 Facteurs pouvant influencer le résultat		n.a
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 Capitaux de l'émetteur		15, 16
10.2 Flux de trésorerie		37
10.3 Structure et conditions de financement		49, 50
10.4 Restriction à l'utilisation de capitaux		n.a
10.5 Sources de financement nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement		n.a
11. Recherche et Développement, brevets et licences		23
12. Informations sur les tendances		
12.1 Principales tendances		15, 20, 27
12.2 Événements susceptibles d'influencer les tendances		27
13. Prévisions ou estimations de bénéfices		n.a



14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	26, 27, 30
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	27 n.a
15. Rémunérations et avantages	
15.1 Rémunérations et avantages versés	25, 53
15.2 Montants provisionnés	n.a
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration du mandat	26
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres	27, 53
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	31
16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	31
17. Salariés	
17.1 Nombre en fin de période, nombre moyen et répartition par fonction	13
17.2 Participations et stock-options	48
17.3 Accord de participation des salariés dans le capital de l'émetteur	n.a
18. Principaux actionnaires	
18.1 Franchissements de seuil	25
18.2 Détention des droits de vote	16
18.3 Contrôle	n.a
18.4 Accords relatifs au changement de contrôle	n.a
19. Opérations avec les apparentés	27, 52
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	2
20.2 Informations financières pro forma	n.a
20.3 États financiers	35, 55
20.4 Vérification des contrôleurs	34, 54, 65, 67
20.5 Date des dernières informations financières	76
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	76
20.7 Politique de distribution des dividendes	75
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	50
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	n.a
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	16, 24, 47
21.2 Actes constitutifs et statuts	73
22. Contrats importants	n.a
23. Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n.a
24. Documents accessibles au public	77
25. Information sur les participations	20, 44, 64